HAL open science

Les frontières du Royaume-Uni : le Brexit et la pandémie de coronavirus

Elina Ribbe

▶ To cite this version:

Elina Ribbe. Les frontières du Royaume-Uni : le Brexit et la pandémie de coronavirus. Sciences de l'Homme et Société. 2021. dumas-03359358

HAL Id: dumas-03359358

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03359358v1

Submitted on 30 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Université Rennes 2

Département Géographie et Aménagement

Les frontières du Royaume-Uni

LE BREXIT ET LA PANDÉMIE DE CORONAVIRUS

Source : Courrier International REUTERS / Dado Ruvic / Illustration

Elina RIBBE

Mémoire de master 2 mention Aménagement et Urbanisme

Spécialité : *Dynamiques Sociales dans l'Aménagement du Territoire*

Sous la direction de Solène GAUDIN

Co-direction : Benoit MONTABONE

2020 / 2021

À Marie, pour m'avoir offert un chez moi londonien et bien plus,
À Danylo, Rute, Jose, Ana, Gil, pour leur amitié sans frontières,
Aux années londoniennes, qui ne m'auront jamais quittée.

REMERCIEMENTS

Mes remerciements sont le résultat d'un parcours où les frontières n'ont pas été un obstacle mais une opportunité.
Je tiens à remercier Solène Gaudin, ma directrice de mémoire, de m'avoir donné le précieux conseil de faire de ce mémoire un chemin vers l'agrégation de géographie. Je la remercie de m'accompagner dans ce projet, que l'on sait ambitieux. Je remercie également Benoit Montabone d'avoir accepté de co-encadrer ce mémoire.
Et, il me faut remercier toutes les personnes qui ont nourri ce travail, de près comme de loin. Si j'ai choisi le Royaume-Uni comme terrain d'étude pour un travail sur les frontières, ce n'est sûrement pas le fruit du hasard… Je me revois quelques années en arrière quand je suis arrivée à Londres pour faire mes premiers pas en tant qu'étudiante. Je remercie ma famille de m'avoir montré cette option et d'avoir soutenu mes projets depuis toujours. Je remercie Marie de m'avoir offert la possibilité de vivre cette aventure et de construire cette relation si riche et singulière qui est la nôtre. Je remercie toutes les rencontres londoniennes et en particulier celles et ceux qui m'ont offert leur amitié et qui ont la mienne, Danylo, Rute, Ana, Jose, Gil. Par leur présence, je sais que l'amitié n'a pas de frontières. Je remercie Beau d'avoir saisi l'opportunité d'une traversée de la Manche pour pérenniser une réelle amitié. Je remercie les amis de Paimpol qui ont toujours été là, avec une pensée particulière pour Tiphenn et Zoé. Et je n'oublie pas les amis de Brest et de Rennes avec lesquels je partage la richesse du monde universitaire et la vie étudiante : le « Sable dans vie comme sa tête » sans avoir à préciser pourquoi, la promo Dysater et en particulier Michael pour nos nombreuses conversations, Johanna pour m'avoir communiqué son rêve de thèse, William pour m'avoir rappelé qu'il y a des moments de découvertes et de doutes dans chaque travail de recherche... Et un grand merci à tous ceux qu'il me tarde de retrouver pour danser les idées et les vivre par les sens.

SOMMAIRE

AVANT PROPOS
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....1
PARTIE I - La frontière, un objet géographique multiple.....5
Chapitre 1 : Quand les imaginaires font frontière, les lignes se dessinent sur les cartes.....7
I – 1. a) La frontière, un objet géopolitique et pluridisciplinaire.....7
I – 1. b) De la mythologie aux frontières de l'Antiquité.....11
I – 1. c) Westphalie et la représentation occidentale de l'État-nation.....13
Chapitre 2 : La frontière dans l'espace : miroir opaque ou « frontière de verre »?.....17
I – 2. a) Les formes de la frontières : ligne, point, zone.....17
I – 2. b) La mondialisation : des frontières ouvertes ou invisibles ?.....22
I – 2. c) Les populations face aux frontières : ouvertes ou fermées ?.....24
Chapitre 3 :Les frontières que l'on ne voit pas.....28
I – 3.a) Les frontières aériennes.....28
I – 3.b) Les frontières du cyberespace.....32
I – 3.c) Les frontières maritimes.....36
PARTIE II – Aux frontières d'une Europe en crise ?.....42
Chapitre 1 : Quand la pandémie bouleverse le monde et ferme les frontières.....44
II – 1.a) Stratégie politique et sanitaire : la fermeture des frontières 45
II – 1.b) Les frontières locales de la pandémie.....48
II – 1.c) Les frontières du continent « en Pandémie ».....51
Chapitre 2 : Le Brexit en période pandémique.....55
II – 2.a) Les négociations du Brexit et la pandémie, révélateurs de tensions ?.....55
II – 2.b) Le Brexit du point de vue des européens.....58
II – 2.c) « Être ou ne pas être » européens, telle est la question.....60
Chapitre 3 : Les enjeux frontaliers du Brexit.....63
II – 3.a) La frontière franco-britannique dans la ville de Calais.....63
II – 3.b) Les frontières maritimes et la pêche dans les eaux britanniques.....67
II – 3.c) La frontière nord-irlandaise, une « cicatrice de l'histoire » britannique.....71
PARTIE III – L'Europe et le Royaume désunis par le Brexit.....78
Chapitre 1 : L'union avec l'Europe et la construction de l'identité européenne.....80
III – 1.a) L'État-nation en Europe, la rencontre de l'altérité ?.....80
III – 2.b) Les britanniques, *in* et *out* depuis les débuts de l'Union Européenne.....82
Chapitre 2 : L'union de l'Europe menacée par les Nationalismes ?.....86
III – 2.a) Un espace ouvert dans lequel réapparaissent nationalismes et frontières.....86
III – 2.b) Le Brexit, un vote contre l'immigration ?.....89
Chapitre 3 : La rupture avec l'Europe et la déconstruction de l'identité britannique ?.....93
III – 3.a) Géographie politique d'un état multi-nations.....93
III – 3.b) Recomposition territoriale et nationale sous l'impulsion du Brexit ?.....97
CONCLUSION GÉNÉRALE.....103
BIBLIOGRAPHIE.....106
SIGLES 114
TABLE DES FIGURES / TABLEAUX / CARTES 116
ANNEXES.....118
TABLE DES MATIÈRES.....122

AVANT-PROPOS

Ce travail de mémoire s'inscrit dans la deuxième année du master recherche *Dynamiques Sociales dans l'Aménagement du Territoire* (Dysater), dirigé par monsieur Yvon Le Caro en 2020 / 2021. Il s'agit de clôturer le cycle de master sur la base d'un exercice de recherche dont l'objectif est d'étudier et d'apporter une réflexion générale sur un sujet à l'aide de lectures appropriées.

Dans le cadre précis de ce mémoire sur les Frontières en période de Brexit et de Coronavirus, l'objectif principal est de faire un état de l'art de l'étude des frontières et d'en étudier un exemple concret. En effet, le projet de recherche du master 2 doit répondre au projet professionnel de l'étudiant et l'aider à orienter sa vie professionnelle future. Il vise ici à préparer l'une des questions au programme des concours de l'enseignement (Capes et Agrégation 2021 / 2022) : « Frontières ». La lettre de cadrage de ces concours rappelle que *«[l]es frontières sont un objet central de la géographie : discontinuités spatiales dont la forme actuelle est fortement liée à l'histoire de la carte et de ses usages politiques, les frontières intéressent les géographes, mais aussi les futurs enseignants qui seront amenés à enseigner cette thématique en faisant preuve d'esprit critique. Les frontières sont un type de limites séparant des États souverains incluant les frontières maritimes et aériennes, mais excluant les limites administratives de niveaux inférieurs ».*

Ce mémoire a voulu étudier cet aspect multiple des frontières, en offrant une première lecture théorique et académique de l'objet. Puis, d'en détailler l'application inédite au terrain avec le Brexit et la pandémie de Coronavirus dans les deuxième et troisième parties. Il faut ainsi lire cet exposé en deux temps : une premier temps concernant l'« état de l'art » et la définition de l'objet, puis un second temps orienté sur les frontières dans un contexte précis. Notons ici que ce travail n'a pas fait l'objet de méthodes de recherche autre que celles apportées par la lecture scientifique ; il conviendra de poursuivre ce travail de recherche de manière plus approfondie...

« *Le cœur de l'Angleterre* », Jonathan Coe[1].

« Aussitôt après, il avait annoncé la date du référendum promis, ce serait le 23 juin et donc – hasard du calendrier – le deuxième jour du festival de Glastonbury.

« Ça veut dire qu'il va y avoir quelque cent mille jeunes qui ne se dérangeront pas pour voter, non ? dit Doug.

- On pourra voter par correspondance, les jeunes comme les vieux. Dave a tout prévu.

- Y compris de perdre, et que nous devions quitter l'UE ?

- Je vous parle de toute éventualité *plausible*.

- Qu'est ce qui se passe s'il perd ? Il démissionne ?

- Dave ? Jamais ! Il n'est pas du genre à jeter l'éponge.

- Et si les résultats sont trop serrés ?

- Pourquoi est-ce que les journalistes aiment tant les questions hypothétiques ? *Et qu'est-ce qui se passe si vous perdez ? Et qu'est-ce qui se passe si on quitte l'UE ? Qu'est-ce qui se passe si Donald Trump est élu président ?* Vous vivez dans un monde imaginaire, vous autres. […] »

1 Coe Jonathan, « Le coeur de l'Angleterre », Edition Gallimard, 2019. 599p. Pp 378-381

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le 23 juin 2016 les Britanniques ont voté pour quitter l'Union Européenne. Mais il aura fallu plusieurs années de négociations, avant que le Royaume-Uni ne sorte officiellement de l'Union Européenne le 1er janvier 2021. Cette date met un terme à la période de transition du Brexit et redessine les frontières entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne. Bien qu'elles soient le marquage d'une séparation géographique et politique, elles sont avant tout le symbole d'une division profonde sur le sentiment européen. Le Brexit interroge la stabilité et l'unité de l'Union Européenne, mais davantage encore celle de l'union britannique. Les résultats du référendum sont révélateurs d'un Royaume-Uni hétérogène où les réalités sociales et les divergences nationales concernant l'Europe traduisent le fait que les frontières sont des « cicatrices de l'Histoire[2] ». Celles qui sont (re)dessinées par le Brexit sont à la fois externes et internes au Royaume-Uni. C'est un état multi-nations composé de l'Angleterre, du Pays de Galles, de l'Écosse et de l'Irlande du Nord, au sein duquel les frontières du Brexit (ré)activent des enjeux passés et futurs, d'autant plus significatifs qu'ils sont sensibles d'un point de vue géohistorique et géopolitique.

La situation provoquée par le Brexit est inédite dans l'histoire de l'Union Européenne, qui compte vingt-sept États membres en 2021. Ce regroupement politico-économique remonte au siècle dernier, aux lendemains des conflits qui embrasaient le monde. L'un des objectifs premiers de cette union était de maintenir la paix en Europe, de garantir la démocratie et d'empêcher les ambitions hégémoniques des États membres et des pays voisins. L'Union Européenne signifie progressivement aussi l'estompage et l'ouverture des frontières entre les États membres. Celles-ci se reforment et se referment aujourd'hui du fait du Brexit et de la pandémie de Coronavirus. En effet, l'Union Européenne et le Royaume-Uni font face à deux crises simultanément, dont les conséquences s'enchevêtrent de manière contextuelle. Avec la crise sanitaire, les frontières se ferment tour à tour à l'échelle planétaire puis à l'échelle européenne, et la machine mondiale est à l'arrêt. De nouvelles frontières sont déployées partout, tant à l'échelle micro qu'à l'échelle individuelle, afin de faire barrière au virus. C'est l'apparition d'un monde « en Pandémie[3] », où la frontière politique est une stratégie sanitaire et une protection face à l'ennemi invisible contre lequel il faut « faire front » - comme l'étymologie du mot « frontière » l'indique.

La fonction prophylactique de la frontière dans le cadre de la Covid-19 mène à des spatialités nouvelles, dont les limites sont imposées par la menace du virus. À la fois poreuses et hermétiques, les frontières dépendent d'une action de filtrage, dont le garant est l'État. Pour endiguer la pandémie, les individus sont assignés à résidence, les périmètres de vie sont centrés autour de l'habitat et les frontières sont dans nos salives. Selon que l'on est malade ou pas, le franchissement de la frontière est autorisé. Les corps portent en eux les frontières dans ce qu'elles sont de plus discriminant. D'ordinaire, c'est déjà le cas. Le passage de la frontière est chose aisée ou mission impossible, selon l'identité et les données biométriques des individus. Elles s'ouvrent et se ferment à l'échelle nationale comme à l'échelle individuelle concurremment.

Les frontières sont par définition un système complexe qui dépasse les lignes que l'on voit sur les planisphères et qui font du monde un puzzle d'États emboîtés. Elles se déploient sous différentes formes (ligne, point, zone) et fonctionnent en réseau au sein d'une architecture qui

2 cf. note de bas de page n°46

3 STIEGLER Barbara « De la démocratie en Pandémie », Tracts Gallimard, 2021

comprend les frontières maritimes, terrestres, aériennes et celles du cyberespace. La territorialisation de ces espaces semble être justifiée par le contrôle de la souveraineté de l'État et de la sécurité nationale. Les frontières forment dès lors les limites entre un « dedans » sécurisant et un « dehors » potentiellement menaçant. Elles déterminent un « nous » et un « eux ».

Depuis l'Antiquité, les frontières articulent en elles la dimension de séparation et de limite avec celle de l'imaginaire collectif dont leur construction dépend. Elles sont mouvantes dans le temps et dans l'espace et émergent d'un processus socio-politique d'inclusion et d'exclusion, d'interaction et de rejet. La notion de rejet est fonction de l'identification d'un Autre, de l'Étranger, de celui qui n'appartient pas à l'espace intérieur délimité par les frontières de l'État. En effet, la conception commune des frontières est avant tout celle d'une séparation entre les États. Elles sont donc intrinsèquement liées à la dimension du pouvoir politique et juridique de la construction étatique. Plus précisément, les frontières contemporaines sont rattachées au modèle d'États-nation, qui émerge au XIXe siècle et qui assure la structuration politique et territoriale du monde actuel. Au sein de l'Union Européenne, par contre, les États-nations sont mutualisés sous l'égide d'un pouvoir supranational qui détaille une politique commune et gomme partiellement les frontières nationales. C'est précisément cela qui a alimenté la campagne du Brexit. L'une des revendications principales des pro-Brexit étant de « reprendre le contrôle[4] » de la souveraineté et des frontières de l'État, face à la menace d'un pouvoir supérieur et d'une vague migratoire qui submergerait le Royaume-Uni en entrant par l'Europe.

Ce travail de mémoire vise à comprendre que le Brexit témoigne d'un repli identitaire et national qui suit une logique mondiale tout comme la pandémie de Coronavirus, qui détermine une cartographie nouvelle des frontières et de la géopolitique mondiale sur la base de la gestion de la crise sanitaire. Au moment où le Brexit redessine les frontières de l'Union Européenne et du Royaume-Uni, la mise en parallèle de ces deux crises auxquelles le continent européen est confronté révèle des enjeux frontaliers et géographiques qu'il convient d'observer. Le processus de défense qui est à l'œuvre dans le dessin des frontières du Brexit et de la pandémie, répond à une double menace, interne et externe, pour le Royaume-Uni comme pour l'Union Européenne. Mais, comment les frontières de la pandémie de Coronavirus sont-elles reliées à celles du Brexit, et vice versa ? De quelle manière sont-elles l'origine ou le résultat d'une interaction de politiques frontalières de coopération et de repli national en Europe ? En quoi sont-elles une opportunité autant qu'un risque ?

Le caractère ubiquitaire des frontières fera l'objet d'une étude épistémologique et géo-historique, afin de fournir les clés conceptuelles d'une analyse plus ciblée des frontières du Royaume-Uni et de l'Union Européenne (I). En temps de Brexit et de Covid-19, elles offrent un cas d'école dans l'étude d'un objet frontalier à géographie variable. De Wuhan à l'Europe, la trajectoire du virus est celle d'une mondialisation dont la dynamique semble ralentie, voire arrêtée, pendant la pandémie. Les mobilités sont suspendues par la fermeture des frontières à l'échelle planétaire. Mais les connexions se font ailleurs et les frontières se dessinent autour des systèmes de vie en période pandémique. En effet, l'émergence du système frontalier de la crise sanitaire du Coronavirus n'est pas isolée du repli identitaire dont témoigne les frontières qui apparaissent avec le Brexit (II). Cela s'articule avec de nouvelles relations (géo)politiques européennes, que la pandémie de Coronavirus cristallise autour du soft power vaccinal. Il s'agit en effet pour le gouvernement britannique de se saisir de la gestion de la crise sanitaire pour justifier le Brexit et conforter le peuple britannique

4 « take back control », slogan des Brexiters

dans son choix de sortie de l'Union Européenne. Et inversement pour les Européens. La question du bénéfice de l'appartenance à l'Union Européenne se pose davantage encore avec la crise sanitaire, de part et d'autre de la Manche. Si le Brexit semble avoir consolidé l'identité européenne du côté continental, il semble avoir divisé la population britannique. La rupture des Britanniques avec le reste des Européens résulte, en effet, d'une géographie du politique hétérogène et montre un État multi-nations fragmenté (III). Les enjeux qui émergent avec le Brexit et la pandémie de Coronavirus, forment une géographie des frontières inédite et incertaine à toutes les échelles.

PARTIE I – La frontière, un objet géographique multiple

> *« Témoins de la fin d'un statu quo dont la frontière était le garde-fou, nous assistons à la fin d'un modèle politique que nous pensions immuable, celui de l'État-nation. […] Comprendre ce qu'est une frontière aujourd'hui, c'est donc poser des questions fondamentales pour envisager l'avenir de nos démocraties, mais aussi reformuler les bases de notre relation au monde*[5] *».*

Les frontières sont au cœur de ce mémoire. Il convient de les définir pour en mesurer le caractère pluriel et en appréhender les formes multiples. À la fin des années quatre-vingt, la stabilité des frontières issues des traités internationaux[6], des équilibres géopolitiques définis après Guerre[7] et des processus de décolonisation, semble fixée. Les frontières forment alors un carroyage du monde semblable à celui du planisphère que l'on connaît aujourd'hui. C'est pourquoi la question des frontières semble vide de tout enjeu politique et suscite un intérêt modéré de la part des lecteurs et du monde académique lorsque Michel Foucher publie la première version de *Fronts et Frontières* en 1988. Mais, la chute du mur de Berlin en 1989, change cette perception et donne une dynamique nouvelle à l'étude de cet objet géographique pendant longtemps délaissé et considéré comme inerte. Les frontières passent en quelques mois d'une figure sans expression, froide et sans relief à celle dont le visage expressif est le témoin de tous les possibles. Elles n'ont depuis cessées d'être vives, explosives ou animées par des bouleversements, comme le montrent les mouvements indépendantistes à l'image de celui qui a conduit au Brexit, dans le cadre de l'Union Européenne. Les frontières sont de fait un sujet dont l'étude ne perd pas en intérêt ni en modernité, ce que rappelle notamment la crise sanitaire du Coronavirus.
Il convient ici d'observer les frontières dans leur caractère protéiforme afin de « *montrer que les frontières sont seulement la partie émergée du système des relations internationales et d'offrir des pistes pour aller à la découverte du reste de l'iceberg, aujourd'hui invisibilisé par nos cadres de pensée*[8] ».

***

5 AMILHAT-SZARY Anne-Laure, *« Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui »*, PUF, 2015.

6 On pense ici notamment au traité de Versailles et à ses annexes, signés en 1919 entre l'Allemagne et les Alliés. Ce traité sanctionne l'Allemagne et aboutit à la création de la Société des Nations (SDN). Ce qui se joue lors du traité de Versailles, est la création d'un ordre international et d'un droit avec des régulations universelles, qui diffuse le modèle d'État-nation dans le monde. La frontière est vue comme *« l'aire d'extension de l'autorité de l'appareil d'État [et] comme celle du sentiment d'appartenance à une collectivité fondée sur des intérêts communs [qui] coïncident avec un territoire singulier [lequel] s'en trouve doté d'une valeur d'homogénéité symbolique, la patrie, et d'uniformité politico-administrative. »* (FOUCHER Michel (1986), dans AMILHAT-SZARY Anne-Laure, « *Géopolitique des frontières* ». 2020. p 60). La SDN est remplacée par l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 1945. Ces institutions internationales sont le *« prolongement pragmatique de l'idéal kantien de paix perpétuelle que la fin des guerres napoléoniennes permettaient d'entrevoir. »* (AMILHAT-SZARY Anne-Laure, ibid. p 59).

7 Ces équilibres géopolitiques post-guerre font référence aux conférences de Yalta et Potsdam, qui avaient pour objectif de hâter la fin de la guerre et de maintenir la stabilité du nouvel ordre mondial : l'ONU.

8 AMILHAT-SZARY Anne-Laure, « *Géopolitique des Frontières, Découper la Terre, imposer une vision du monde* », Éditions Le Cavalier Bleu, 2020. 214p

CHAPITRE 1

Quand les imaginaires font frontière, les lignes se dessinent sur les cartes

***

I – 1. a) La frontière, un objet géopolitique et pluridisciplinaire

Les frontières sont étudiées par une pluralité de disciplines. Quels que soient leurs formes ou leurs fonctionnements, les frontières sont le résultat d'un processus socio-politique complexe, dont la *limologie* et les *Border Studies* (« études frontalières ») étudient la difficulté conceptuelle. Une succession d'approches théoriques de la frontière se distinguent selon qu'elles sont traditionnelles ou post-modernes. Néanmoins, ces deux angles de recherche sont complémentaires, le second ne se substituant pas au premier. En 1991, Michel Foucher définit les frontières comme étant des *« structures spatiales élémentaires, de forme linéaire, à fonction de discontinuité géopolitique et de marquage, de repère, sur les trois registres du réel, du symbolique et de l'imaginaire*[9] *»*. Au fil du temps, la conception de démarcation linéaire de la frontière prend d'autres formes, à l'image de la définition de Bernard Reitel : « *la frontière est un objet géographique séparant deux systèmes territoriaux contigus. Cet objet ne se résume pas à une limite car il a des incidences sur l'organisation de l'espace (effets-frontières) et il intègre une dimension politique (c'est-à-dire ce qui touche à la structuration d'une société), une dimension symbolique (il est reconnu par un ensemble d'acteurs et sert de marqueur dans l'espace) et une dimension matérielle (qui est inscrite dans le paysage)*[10] ».
Il s'agira, dans cette partie, de puiser dans les définitions et dans une épistémologie pluridisciplinaire afin de comprendre et d'étudier les manifestations de la frontière dans le cadre concret de l'actualité européenne (cf. parties II et III).

Les approches traditionnelles[11] *et les écoles géopolitiques*

L'étude des frontières débute dans les travaux universitaires de droit international et de géographie[12]. Dans le contexte de la paix de Westphalie en 1648, les lignes frontalières tracées par les États les plus puissants correspondent aux limites des entités étatiques et impériales de l'époque (cf. I- 1.c). Ainsi, les tracés fixés lors des traités internationaux définissent des territoires intangibles, et fixent les relations internationales modernes. Cela suscite une multitude de réflexions concernant les frontières, dont on retiendra ici quelques écoles pionnières et quelques noms qui font les prémices de l'étude des frontières.

---

9 FOUCHER Michel, « *Fronts et frontières* », Fayard, 1991. 691p

10 REITEL Bernard, Hypergéo

11 KOLOSSOV Vladimir, « *Border Studies: Changing Perspectives and Theoretical Approaches* », Geopolitics (10:4) pp 606-632. 2005. Il classe les approches traditionnelles selon qu'elles sont cartographique, typologique, fonctionnelle, ou politique. Et, selon son analyse, les border studies postmodernistes poursuivent ce travail après les années 1980.

12 Annexe 1 : tableau et classement chronologique des thèses qui s'intéressent aux frontières

Au XIXe siècle se développe une géographie, portée par l'école allemande, qui vise à légitimer les intentions expansionnistes de certains États. C'est le cas avec la *Géographie Politique* de Friedrich Ratzel en 1897, qui introduit une approche déterministe selon laquelle le peuple (le *Volk*) est fonction du territoire et des frontières de l'État. Selon lui, les frontières forment « l'espace-vital » (*Lebensraum*) d'un État-nation et sont par définition mouvantes parce qu'il considère que « *la frontière est moins une ligne qu'une zone, dont la formation s'accompagne d'activité, d'agitation et de dispute* [13]». Celle-ci serait vivante : à la fois organique parce que produite par l'Homme et inorganique parce que présente dans les interstices et les failles naturels ; le Lebensraum correspondrait à la convergence entre les frontières organiques et inorganiques. C'est une théorisation du pangermanisme, qui consiste à définir la survie du peuple allemand par le gain de territoires. Karl Haushofer lui succède et développe cette théorie en réaction au Traité de Versailles qui impose un découpage à l'Allemagne vaincue. En effet, contrairement à Friedrich Ratzel, Karl Haushofer est marqué par l'échec de 1918 et veut rétablir les « vraies frontières » (die Echte Grenzen) de l'Allemagne pour en faire un État solide. Pour cela, il fait une analyse poussée des frontières allemandes et développe une Weltpolitik qu'il justifie par la nécessité, pour l'Allemagne, d'atteindre ses frontières culturelles (die Kulturkreis Grenzen)[14]. En fait, il ajoute la dimension de la nation à la théorie pangermaniste de Friedrich Ratzel. Il considère qu'il faut renforcer l'identité nationale à l'intérieur du Lebensraum et en exclure ceux qui ne participent pas à la formation de cette identité nationale. Cette conception de la géographie politique trouvera un écho particulier dans l'expansionnisme nazi et sera, de ce fait, abandonnée. Simultanément se développe l'école géopolitique britannique avec Halford John Mackinder, dont les travaux ne sont pas aussi méthodiques ni détaillés que ceux de son homologue allemand, mais plus durables. Il développe la vision britannique d'une géopolitique basée sur la maîtrise et le contrôle des mers et des océans, en y ajoutant une dimension terrestre. Il invente la notion d'Eurasie, désignant par ce terme ce qu'il considère être l'enjeu principal des rivalités entre puissances terrestres (Allemagne et Russie) et puissances maritimes (Royaume-Uni et États-Unis). Il y aurait, selon lui, une « world island » qui regroupe l'Europe, l'Asie et l'Afrique et qui serait entourée d'une vaste étendue océanique. Dans sa pensée géopolitique, une unification de l'Eurasie serait une menace pour l'empire britannique[15]. Ces deux écoles de la géopolitique sont mises en parallèle dans un texte écrit par Edmund Walsh qui est la base théorique de l'enseignement des *Geopolitics* dans les universités américaines après 1945. Il y fait une critique négative de la « Geopolitik » allemande de Haushofer et montre les travaux de Mackinder comme étant l'anti-thèse et la référence démocratique anti-Haushofer[16]. En France, la « Geopolitik » de Haushofer suscite également de vives réactions dans le milieu académique et « *suite aux dérives de la geopolitik allemande, cet objet d'étude [les frontières] fut, d'une manière générale, délaissé par les géographes français. Ce n'est qu'au milieu des années 1970 que la géopolitique fut de nouveau considérée comme discipline à part entière et que les frontières suscitèrent un regain d'intérêt parmi les géographes*[17] ».

13 GUICHONNET Paul & RAFFESTIN Claude, « *Géographie des frontières* », Presses universitaires de France, 1974. 223p

14 FOUCHER Michel, op.cit p.18

15 FOUCHER Michel, op.cit p.19

16 FOUCHER Michel, op.cit p.25

17 BLANCHARD Delphine, « *L'espace transmanche : un territoire transfrontalier maritime ?* » Géographie. Normandie Université, 2017. 499p. p.65

En effet, dans les années soixante-dix, Yves Lacoste développe une géopolitique qui vise à comprendre les enjeux de domination et les enjeux de pouvoirs sur les territoires. Mais son analyse ne se limite pas aux rapports de forces qui se jouent au niveau des États et englobe les acteurs et les niveaux infra-étatiques. D'un point de vue des frontières, il montre que la colonisation impose le modèle d'État-nation et une conception européo-centrée des frontières à des pays qui ne fonctionnent pas selon le système occidental. À la même période, Paul Guichonnet et Claude Raffestin ajoutent une dimension sociale et culturelle à l'étude des frontières. Selon eux, une approche multiscalaire est inévitable parce que la frontière est interprétable à plusieurs échelles. Ils montrent que les frontières ont une fonction de limite, mais qu'elles sont aussi des lieux de passage. Plus tard, en 1988, Michel Foucher, publie *Fronts et Frontières*, dont l'approche est davantage géo-historique. Il y fait une typologie des frontières et développe le concept d'horogenèse, à savoir la construction des frontières.

Les frontières dans les sciences sociales

À partir de la seconde moitié du XXe siècle, et plus précisément à partir des années soixante-dix, l'approche universitaire des frontières prend donc un autre tournant. Le contexte dans lequel évoluent les études frontalières est celui de la Guerre Froide et des blocs, de la construction européenne et du développement d'acteurs ou d'institutions non-étatiques et supra-nationaux, ce qui nécessite un autre regard sur les frontières. En outre, la période est marquée par les mouvements anticoloniaux et indépendantistes qui forment une nouvelle cartographie de la géopolitique mondiale. Et, l'émergence des sciences sociales accompagnent une démarche intellectuelle nouvelle dans l'analyse des frontières. Le tournant des années soixante-dix est à la fois contextuel et académique.

Les frontières étaient jusqu'à cette période principalement l'apanage des études juridiques ou géographiques. Elles étaient abordées principalement sous l'angle des frontières-lignes séparant des entités politiques et territoriales. L'émergence de la géographie sociale, de l'anthropologie et de la sociologie, développe une vision qui décale le centre de l'analyse du spatial vers le social.

Aux origines de la sociologie, les frontières ne sont pas investies d'un point de vue territorial. Mais, Georg Simmel « *affirme dans L'excursus sur l'étranger que « la frontière n'est pas un fait spatial avec des conséquences sociologiques, mais un fait sociologique qui prend une forme spatiale »*[18] ». Cette pensée est mobilisée à l'époque autour des rapports sociaux et ne concerne pas les frontières dans leur aspect géopolitique. Néanmoins, elle a une influence sur les travaux ultérieurs concernant la frontière physique. En effet, l'analyse des frontière glisse d'une conception de celle-ci en tant que ligne et barrière de séparation vers celle d'une zone au sein de laquelle existent des interactions de tout ordre. Nous l'avons vu, on retrouve cette idée sous la plume du géographe Claude Raffestin, qui intègre cette analyse pluridimensionnelle dont les principes « *doivent permettre de poser les questions essentielles à n'importe quelle limite à propos de laquelle il faut se demander : que traduit-elle, que régule-t-elle, que différencie-t-elle, que relie-t-elle ?*[19] ». Parallèlement à cette approche toujours politique des dynamiques sociologiques aux frontières, progresse une sociologie de l'espace. Impulsée par Henri Lefebvre, il détaille le concept de « production de l'espace » avec

18 CIAPIN Etienne, « *Frontières et populations : territoires, mobilités, voisinages européens.* » Sociologie. Université Grenoble Alpes; Univerzita Mateja Bela (Banskà Bystrica, Slovaquie), 2018. 483p. p19

19 CIAPIN Etienne, ibidem. p21

des interactions sociales qui sont modelées par l'espace d'une part, et qui d'autre part le produisent et le modèlent selon les conceptions qui lui sont rattachées. L'espace est donc intrinsèquement conflictuel car il est sujet d'imagination, d'appropriation et de domination. Cette théorie n'est pas non plus appliquée directement aux études des frontières, mais elle influence largement le monde académique et l'étude des rapports de forces, à la fois géopolitiques et sociaux, qui s'établissent aux frontières.
Il faut ainsi comprendre l'émergence des sciences sociales comme une influence directe sur la formation intellectuelle des chercheurs se revendiquant des *Border Studies*.

Les Border Studies des années 1990

Les *Border Studies* se développent à la fin des années 1980 et fondent leur analyse sur l'interdépendance mondiale et le rôle des échelles spatiales dans un système d'emboîtement. Selon Vladimir Kolossov, les approches traditionnelles continuent de se perfectionner mais les *Border Studies* suivent une tendance postmoderne à la fin du XXe siècle[20]. La dynamique se fait dans le sens de « *surmonter l'écart existant entre les frontières étatiques et les autres* [21]». Les autres frontières sont multiples : elles sont urbaines, sociales, culturelles etc. Dès lors, un certain nombre de concepts émergent et l'intérêt porte sur la construction de la frontière, dans ce qui est appelé la « frontiérisation » (traduction de l'anglais *bordering*). Défontiérisation et refontiérisation (debordering / rebordering) sont associées dans un couple conceptuel qui souligne les réalités d'une porosité nouvelle aux frontières, caractérisée par l'émergence d'une économie libérale et mondialisée. Les processus frontaliers changent et poussent à une recomposition territoriale et politique, qui fait apparaître des dynamiques transfrontalières et de nouveaux dispositifs de contrôle, à un moment où les frontières de l'État-nation s'estompent partiellement. Les *Border Studies* montrent progressivement les frontières comme un croisement entre dynamiques sociales, politiques et culturelles, *« [p]artant de cet acquis que les frontières sont des ' processus ' et non des ' produits '*[22] ». Plus tard, dans les années 2000, d'autres questions sont introduites dans l'étude des frontières. Les limites étatiques étaient considérées comme des marges, éloignées et périphériques ; mais, à ce moment là, on commence à s'intéresser à ces espaces en tant que lieu de convergence de l'exercice du pouvoir, à la fois politique et économique. Les analyses se détachent peu à peu d'une vision linéaire de la frontière. Les processus frontaliers réorganisés autour des grands réseaux de transport ou de communication sont décrits dans le concept de « frontière réticulaire ». L'étude des niveaux de gouvernance selon l'échelle des limites administratives est rassemblée dans l'expression « frontières gestionnaires ». Les « frontières sociales » forment une notion générique pour désigner les fractures et les dynamiques d'exclusion / inclusion d'une société hétéronormée. Mais au-delà de ces concepts à la fois larges et précis, les travaux des Border Studies décrivent également les divers effets des frontières sur l'imaginaire individuel et collectif. Pour conclure que « *le travail de redéfinition et de dépassement conceptuel [...] ne doit pas invisibiliser l'actualité des approches plus traditionnelles d'une part mais également les multiples mélanges [...]. L'approche « Practice-Policy-Perception » développée par Scott et Van Houtum (Scott, 1999,*

20 KOLOSSOV Vladimir, op.cit. Annexe 2 : Evolution et développement des Border Studies

21 CIAPIN Etienne, ibid. p24

22 DUEZ Denis & SIMONNEAU Damien, *« Repenser la notion de frontière aujourd'hui. Du droit à la sociologie »*, Droit et société (n°98), 2018. pp 37-52.

Van Houtum, 2000) propose par exemple une tentative de combinaison et de synthèse : « Les activités frontalières, la perception des frontières et leurs infrastructures institutionnelles et légales sont interdépendantes : la question de la primauté de chacun de ces éléments est une fausse question »[23]»

Ces différentes approches montrent le caractère protéiforme des frontières, qui se déclinent selon un emboîtement d'échelles et qui, construites « *par l'interaction et les controverses, [seraient] même « partout » , jusque dans les corps et dans les expériences individuelles* [24]». Les frontières, si elles sont « partout », acceptent des formes diverses, auxquelles les géographes s'attachent à redonner profondeur et visibilité. Comprenant cela, il convient de faire un détour par l'Histoire pour comprendre l'apparition et l'évolution de la conception linéaire et westphalienne de la frontière jusqu'à ses multiples définitions contemporaines. Parce que, l'imaginaire collectif de la « frontière » reste celui de la souveraineté de l'État-nation rattachée et matérialisée par la frontière linéaire, visible sur les cartes.

I –1.b) De la mythologie aux frontières de l'Antiquité

Le découpage du monde actuel en États délimités matériellement ou symboliquement est un fait récent. La généralisation de ce processus et l'exportation du modèle d'État-nation à l'échelle planétaire, se font par les européens lors de la période coloniale. Et, parce que les *« frontières sont les lieux singuliers de l'Histoire*[25] *»*, il convient d'adopter un regard géo-historique sur les frontières pour saisir les origines et mesurer les singularités et les spécificités de cet objet géographique complexe et multiscalaire. Les frontières ont, en effet, existé *« de tout temps et en tout lieu*[26] *»* bien qu'elles se manifestent de manières diverses selon les périodes et les espaces. La profondeur symbolique et imaginaire de la frontière repose donc sur une dimension spatio-temporelle. À la fois ancrée et mouvante spatialement, la frontière prend forme dans le temps. C'est dans ce paradoxe que réside le dessin des frontières contemporaines.

Ce que nous appelons aujourd'hui « frontière », n'est pas le tracé linéaire intemporel des représentations communes que l'on s'en fait. Afin d'éviter l'écueil d'une généralisation du concept de frontière, une généalogie de ces limites et de notre alphabet spatial s'impose, dont les récits mythologiques sont le fondement. Mais la réalité des frontières est plus complexe lorsque l'analyse se développe de manière détaillée. Portées et construites par nos imaginaires, les frontières sont le symbole de nos organisations politiques ou juridiques. Elles se construisent sur un par-terre imaginaire et sacré dont l'empreinte est matérialisée ou symbolique.

Les mythes fondateurs de la cosmogonie occidentale (chrétienne, juive ou gréco-romaine) sont les récits qui portent sur la formation du monde et l'origine de l'univers. Les mots que nous utilisons pour décrire la frontière y sont rattachés : « séparation », « démarcation », « limite », etc. Ils trouvent leur origine dans la Genèse et la distinction faite entre les éléments terrestres (terre / mer, ciel / terre, animaux / plantes). Le monde est fracturé par des ensembles dissociés et organisés

23 CIAPIN Etienne, op.cit. p 24

24 DUEZ Denis & SIMONNEAU Damien, op.cit

25 FOUCHER Michel, op.cit. p 07

26 AMILHAT-SZARY Anne-Laure. op.cit p 27

autour d'un centre commun, le noyau de la Terre. La *« Divinité, après sept jours de travail, se doit de reconnaître son immense ouvrage, mais aussi son échec. Elle n'est pas parvenue à rétablir complètement l'harmonie souhaitée.*[27] *»*. Cette mosaïque du monde est expliquée par la Kabbale juive et la théorisation du *Tsimtsoum* comme antérieure à l'apparition des Hommes et propre au processus de Création. Avant de créer l'univers, Dieu se serait éloigné du monde pour se retirer en lui-même et « *[l]'imperfection de l'univers trouve[rait] son explication dans cet exil primordial* [28]». Le fondement de la notion de binarité dans nos imaginaires peut se trouver dans ce geste, qui sépare le divin et le terrestre par une frontière invisible et infranchissable. Les questionnements mathématiques novateurs du XIVe siècle menés par Gallilé ou Copernic afin de théoriser le monde d'une autre manière, fondent la base d'une vision de l'espace au-delà du linéaire et du binaire. En outre, la quête du divin forme des continuums entre des catégories a priori isolées les unes des autres comme, par exemple, le lien entre le monde des vivants et celui des morts.

Les énigmes mythologiques qui formaient l'héritage d'un imaginaire collectif de liens non binaires, sont par la suite gommées par les pensées dominantes de l'Europe des XVIe et XVIIe siècles. Dès lors s'établit une dualité entre réel et représentation, et *« faire frontière c'est donner forme à une idée d'une part, adosser le pouvoir d'une institution à un artefact matériel d'autre part* [29]». Mais, le dialogue entre la dimension politique et celle des imaginaires mythologiques ou religieux se retrouve dans les premiers tracés frontaliers. L'histoire de la fondation de Rome en est l'un des premiers exemples, à l'époque où les limites des Cités étaient plus précises que celles des frontières entre deux civilisations. Le *pomoerium* est la limite sacrée qui entoure Rome et sépare l'*urbs* (la ville) de l'*ager* (les territoires qui l'entourent). Il est marqué par de grosses pierres logées dans une entaille profonde. Le sillon délimite alors l'entité politique de la ville qui permet de créer la Cité dont les individus forment un collectif au sein de cet espace. La notion de sacré rattachée à cette délimitation spatiale est préliminaire au tracé. Romulus et Rémus sont deux frères jumeaux, fils du Dieu Mars et de la Prêtresse Rhéa Silvia. Ils décident de fonder Rome mais sont en désaccord concernant la régence et l'endroit exact de son implantation ; en raison de cela, ils consultent les *présages* : Romulus voit douze vautours et Rémus seulement six. De fait, la décision finale revient à Romulus qui trace la limite dans le sol. Rémus moque alors ce tracé qu'il critique par son aspect insuffisamment sécuritaire. Il franchit la limite et déclenche la colère de son frère Romulus qui le tue sur le champ. Rémus meurt d'avoir défié cette frontière mythologique. La création de Rome et la sacralisation du tracé frontalier brise la condition gémellaire des deux frères dont *« le sang martyr baigne ainsi la matérialisation de cette ligne imaginaire à la fois horizontale (entre espace urbain et rural) et verticale « autre 'discrimination', celle qui sépare le monde d'en haut (Romulus sera enlevé au regard des hommes vers l'apothéose) du monde d'en bas (Rémus sera du côté des inferi, les lieux inférieurs » (Barbaud, ibid. p.158).*[30] *»*. Au delà de la limite avec l'extérieur, le *pomoerium* désigne aussi l'espace qui permet la prise des auspices par la lecture des augures. Ainsi, la *religio* se limite à ce territoire défini et sacré, dans lequel la politique se structure avec la mythologie. Michel Foucher rappelle que l'identité individuelle ou collective se constitue autour d'une délimitation symbolique[31]. Mais il y a aussi dans le fait de tracer des frontières une notion de

27 MARTIN-ORTEGA Elisa, *« La fracture : amour et réparation. Pensée kabbalistique et poésie hispanique »*, Yod. Revue des études hébraïques et juives. Chapitre « La réparation du monde d'après la Kabbale », 2010. pp 189 – 213

28 MARTIN-ORTEGA Elisa, ibidem.

29 AMILHAT-SZARY Anne-Laure, op.cit. p 33

30 AMILHAT-SZARY Anne-Laure, op.cit. p 32 – 33

31 FOUCHER Michel, op.cit. p 62. (affirmation qu'il rapporte du travail des anthropologues)

pouvoir qui s'ajoute à celle du symbolique et du sacré. L'expression des limites spatiales du pouvoir est souvent celle d'un rapport de force conflictuel comme en témoigne la « Stèle des Vautours », antérieure à l'époque romaine. Cette stèle sumérienne date d'environ 2450 avant J.-C, à l'époque des dynasties archaïques. Elle est aujourd'hui conservée au musée du Louvre, où l'on peut y admirer les fragments d'une pierre dont la richesse est double pour l'étude des frontières. La localisation à l'extrémité du royaume du Guedina au Moyen-Orient, ainsi que les inscriptions que l'on y trouve informent sur un passé conflictuel entre les Cités de Lagash et d'Umma. En effet, le roi de Lagash, Eannatum, prend le contrôle de la cité d'Umma par les armes. La pierre présente deux faces, l'une qui montre le déroulé historique de la bataille, l'autre celui de l'aspect mythologique qui justifie tout acte sanglant dans la contestation du territoire concerné. Ainsi, le processus aboutissant à la formation de la frontière est le marquage dans l'espace d'un rapport de force légitimé par un imaginaire collectif et théologique. La frontière est le croisement et l'interaction du symbolique avec le social et le politique.

Les premiers murs sont les prémices d'une structure sociale et politique qui se définit à la fois par une appartenance spatiale interne, et par une distinction avec les espaces au-delà de la frontière externe. Toutefois, ces murs n'ont pas la même fonction, ni ne constituent des États tels que nous les connaissons aujourd'hui. En outre, la confusion qui repose sur les termes « mur » et « frontière » doit être levée ici, afin de souligner que les deux se superposent. Les démarcations ne sont pas nécessairement matérialisées par des murs, bien qu'ils soient souvent le symbole et l'héritage des grands empires. La lecture des délimitations spatiales permet une reconstitution localisée des constructions politiques. En effet, le bornage n'est pas le même pour une Cité-état, un État ou un empire. Par exemple, la délimitation des empires se veut plus complexe que celle du mur d'enceinte qui entoure les Cité-états. En raison de la volonté expansionniste des régimes politiques impériaux, les frontières externes des empires sont « flexibles », tandis que l'intérieur de l'espace est l'assise d'un pouvoir autoritaire. C'est le cas notamment du *limes* romain, qui symbolise les marges de l'empire et l'oscillation territoriale au gré des conquêtes ou des replis militaires. Contours imprécis, marqués dans l'espace physique de manière plus ou moins évidente, la partie la plus symbolique du limes romain est celle du mur d'Hadrien au nord du Royaume-Uni. Cette frontière de l'Empire Romain, est un ancrage territorial autant qu'une limite physique de l'héritage historique de nos constructions étatiques actuelles. En effet, *« [l]a force des constructions impériales est de supporter la discontinuité territoriale et l'hétérogénéité juridique : elles peuvent ainsi reposer sur une juxtaposition de systèmes d'interdépendances entre le tout et ses parties. Il en va tout autrement pour les États modernes qui émergent à partir de la Renaissance et qui vont se constituer sur la base d'une souveraineté reposant désormais sur le territoire.*[32] »

I – 1.c) Westphalie et la représentation occidentale de l'État-nation

Sur l'échelle de l'Histoire, la construction d'un territoire national avec une souveraineté exclusive est un fait nouveau. Trois cents ans environ nous séparent de la formation des États-nations ; la France est un modèle particulier, faisant figure d'exception tant les frontières dessinées sous le règne de Louis XIV correspondent fondamentalement aux limites actuelles de l'Hexagone. La longévité de ces tracés contribue au caractère pionnier dans la construction du modèle d'État-nation. Mais, cet héritage n'est pas commun à l'ensemble des États modernes, certains basant leur

32 AMILHAT-SZARY Anne-Laure, op.cit. p 38

Histoire sur une construction territoriale et nationale qui s'apparente davantage à celle d'un impérialisme. C'est le cas, par exemple, des Américains dont la quête territoriale s'est faite par un expansionnisme dévastateur, qui se définit par l'élimination des populations autochtones et la transformation du paysage physique. L'identité américaine se fonde sur les plaies de certains tracés, que Frederick Turner qualifie de « frontier » en 1893[33]. En français nous parlons de « front pionnier[34] », désignant ainsi la frontière intérieure à un État. À l'image des États-Unis d'Amérique, la Hongrie hérite également d'un passé impérial que le traité de Trianon ampute de 72 % de territoire en 1920. La Pologne possède également des frontières mouvantes dans le temps et dans l'espace : elles sont dessinées, effacées, et réapparaissent de manière irrégulière au gré des conflits et des rapports de force qui se jouent dans ce pays. La Pologne se constitue pour la première fois en tant qu'État-nation en 1919, (re)disparaît brièvement durant le second conflit mondial avant de se (re)constituer plus durablement en 1945. Ainsi, *« [o]n n'écrit pas l'histoire des frontières de la même manière selon le territoire où l'on se situe, même si la matrice de la fondation des États-nations est partagée très largement, à la fois comme une aspiration émancipatrice et un contre-modèle dominateur [35]»*.

La compréhension de cette matrice est nécessaire pour nourrir l'analyse des frontières et des enjeux géopolitiques contemporains. La puissance du fait impérial dans la psyché européenne est effacée des discours depuis plus d'un siècle, au profit d'un récit portant sur la nation. Mais, l'évolution des processus qui alimentent le passage de l'empire romain aux constructions territoriales et nationales du XXe siècle, explique nos héritages et les origines du modèle d'État-nation diffusé largement par les européens au travers de la colonisation. Il faut rappeler ici que l'expansion de l'empire romain a mené à sa scission au IVe siècle. Cela est fondamental, tant l'unité politique du pourtour méditerranéen repose sur un fonctionnement territorial qui a dominé pendant plusieurs siècles avant de s'effondrer (même s'il a survécu pendant un temps dans sa partie orientale). Ainsi, il agit comme un socle aux constructions politiques du Proche-Orient et de l'Europe. L'idée de puissance fondée sur l'immensité spatiale constitue l'horizon de la pensée des familles régnantes en Europe. L'Église Catholique s'impose comme l'institution sur laquelle repose cet objectif expansionniste, parce qu'elle possède la force à la fois spatiale et temporelle de traverser le temps (elle a existé continuellement depuis la chute de Rome) et les espaces avec une influence qui ne se limite pas aux frontières. Concrètement, cela se traduit à titre d'exemple par la quête territoriale des Gaules vers les espaces germaniques, effective en raison de l'alliance de l'Empire Franc et de la Papauté. Mais, si l'Église est transfrontalière elle est aussi transnationale[36]. En effet, à la place d'une opposition à la

33 TURNER Frederick J, *« The Frontier in American History »*, Dover Publication Inc. Mineola, New York. (édition 2010) 361p. Dans, FOUCHER Michel, op.cit p58

34 *« L'expression "front pionnier" désigne un type de frontière intérieure à un État. L'existence de cette limite, mobile dans le temps et dans l'espace, répond à deux objectifs souvent concomitants. Le premier consiste à faire coïncider les limites administratives d'un État avec celles de sa maîtrise et de sa mise en valeur spatiale effectives. Dans le second cas, il s'agit de décharger d'autres espaces infranationaux de pressions, essentiellement démographiques. Sous l'effet d'une impulsion politique ou d'initiatives spontanées, l'avancée du peuplement et la valorisation économique traduisent l'intégration progressive dans le territoire national d'espaces considérés comme neufs, au détriment parfois des populations autochtones préexistantes au mouvement. En 1893, J.F. Turner théorise le premier la notion de Frontier, front pionnier de la conquête de l'Ouest américain et modèle de la construction du territoire des États-Unis, par opposition aux termes classiques désignant la frontière administrative: boundary, border. »*
Glossaire Géoconfluences (http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/front-pionnier)

35 AMILHAT-SZARY Anne-Laure, op.cit. p 40

36 FOUCHER Michel, op.cit p 85

formation identitaire et nationale, l'institution catholique fut associée à la formation de la nation, dont elle reconnaît les différentes manifestations. En outre, l'Église Catholique repose elle-même sur une organisation territoriale, dont le fonctionnement se base sur une hiérarchie des pouvoirs qui régit des ensembles définis spatialement. Il existe ainsi ce que Michel Foucher nomme une *« géopolitique chrétienne*[37] » avec des diocèses parfaitement délimités. Le rapport à Dieu passe par *« une assemblée (ecclesia) qui a une base territoriale (le diocèse)* [38]». De fait, l'émergence de l'État repose sur la volonté de faire coïncider la géographie de l'Église à celle de l'organisation politique (notamment en France au XIIIe siècle avec l'Église Gallicane, dont la doctrine prône une séparation entre l'Église du Royaume de France et la Papauté). Mais l'équilibre territorial global qui permet l'émergence d'États souverains, repose sur l'accord entre ceux-ci d'abandonner toute ambition impériale. Cela est généralement attribué à la Paix de Westphalie de 1648, qui met un terme à la Guerre de Trente ans[39].

Cette date, 1648, est ainsi communément admise comme étant celle de l'acte fondateur des États-nations et de la frontière linéaire dans son acception moderne. Toutefois, il convient de rappeler que c'est une série d'événements qui conduit à la formation des États-nations et de la géopolitique contemporaine. En effet, la Paix de Westphalie met un terme à la guerre de trente ans qui opposait le Saint-Empire (soutenu par la Papauté) au camp des Habsbourg d'Espagne notamment. Mais le conflit perdure ultérieurement à cette date, opposant la France à l'Espagne. C'est l'alliance de la France avec l'Angleterre de Cromwell, qui permet à Mazarin d'imposer la Paix des Pyrénées en 1659. C'est une date importante tant elle met un terme aux ambitions hégémoniques de la France. Ainsi, l'influence des traités internationaux sur la pensée européenne de l'État-nation et de la frontière linéaire est à comprendre dans la *« double paix de Westphalie et des Pyrénées* [40]».

La pensée des Lumières justifiant l'idée de frontière linéaire, puise sa source dans ces traités de paix du XVIIe siècle, bien que leur application territoriale ne sera effective qu'au XIXe siècle. Mais de manière plus précise, la Paix de Westphalie est le point de bascule et le passage d'une conception féodale de l'espace à celle du territoire. L'idée de sécurité y est intrinsèquement rattachée, tant elle passe des mains de quelques grandes familles à celles d'un fonctionnement social dont la centralisation justifie l'impôt, pour financer une administration et une défense militaire. La période est également celle de l'apparition de nouveaux outils, notamment d'instruments de mesure permettant le calcul trigonométrique et la cartographie. À cette époque, l'imaginaire collectif repose sur le droit divin qui attribue à ceux qui gouvernent le statut de représentants de Dieu. Les éléments de la géographie physique sont également considérés comme ceux de l'œuvre divine et forment les limites idéales pensées par Dieu. La topographie offre ainsi le support de légitimité de la frontière linéaire, et en fait un objet indiscutable. Elle sont « naturelles » si elles s'appuient sur un substrat physique et inversement « artificielles » si le tracé frontalier ne respecte pas celui des éléments de la topographie. *« Mais, par définition, toutes les frontières sont artificielles, puisque les traceurs ont choisi entre plusieurs fleuves, plusieurs crêtes possibles* [41]». Toutefois, il faut comprendre qu'il réside dans la distinction entre frontière « naturelle » et frontière « artificielle » celle de la bonne ou

37 FOUCHER Michel, op.cit p 85

38 FOUCHER Michel, op.cit p 85

39 La Guerre de Trente ans a déchiré l'Europe entre 1618 et 1648, notamment pour des raisons religieuses. Elle aboutit sur la Paix de Westphalie

40 AMILHAT-SZARY Anne-Laure, op.cit. p 45

41 FOUCHER Michel, op.cit p 42

de la mauvaise frontière. Ainsi, s'opère une hiérarchie de la légitimité du tracé frontalier, qui renvoie à une suprématie du naturel et du sacré. Les arguments physiques et théologiques sont à l'origine *« d'un processus de naturalisation du politique […] reposant sur un imaginaire social très fort*[42] ». L'outil cartographique ainsi que de nombreux spécialistes vont contribuer à cette conception des démarcations internationales.

La substitution de la souveraineté démocratique à la souveraineté de droit divin témoigne de l'importance des forces politiques constituées lors de la paix de Westphalie. L'application aux notions de territoire et de frontière se fait en réalité a posteriori, dans l'Europe moderne. En effet, la finalité de la production des frontières contemporaines ne se limite pas à celle qui apparaît avec le traité de 1648. Une succession d'événements internationaux complète ce récit jusqu'à la chute du mur de Berlin dans les années 1990. Pour en énumérer quelques uns, on retiendra les traités de Vienne et de Paris[43] en 1815, la Conférence de Berlin en 1884 -1885[44], les traités de paix au sortir de la Première Guerre mondiale, ou encore la création de la Société des Nations en 1920 ainsi que les mouvements de décolonisation au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Cette dimension autrement plus politique de la frontière montre qu'il n'en existe pas de « bonne » ou d'idéale dans la vie réelle, mais seulement une géostratégie qui fait que pour les uns le tracé est plus avantageux que pour les autres. On passe progressivement d'une conception où les frontières sont « naturelles » et justifiées, ou « artificielles » et discutables à celle de limites qui ne peuvent être dotées d'aucun arbitraire. C'est notamment l'une des raisons pour lesquelles le géographe Elisée Reclus s'opposait aux frontières qui, selon lui, empêchent les hommes d'interagir comme ils le souhaitent. Il y voyait le dessin arbitraire d'un despotisme politique qui a fait des fleuves une ligne de démarcation, quand ils auraient pu être un élément de liaison et un centre plutôt qu'une périphérie. En effet, *« [l]es frontières ne constitueraient donc pas uniquement les enveloppes des territoires, mais fonctionneraient comme les pièces d'une exploitation de l'espace à l'échelle du globe tout entier.* [45]». De plus, elles *« ne sont pas inclusives par nature, bien au contraire. On peut même dire qu'elles excluent à double-titre : d'une part parce qu'elles stimulent une fabrique de l'identité qui se construit dans la différenciation, si ce n'est le rejet de l'autre ; d'autre part, parce que la base territoriale est loin de fournir le substrat évident de l'égalité des droits. ».* Cette vision de la frontière renvoie à la façon dont Christiane Arbaret-Schulz la définit : *« une frontière est une construction territoriale qui 'met de la distance dans la proximité'*[46] *».*

Le caractère politique et arbitraire de la formation linéaire des frontières demande à être mis en relation avec la grammaire de l'espace et des États contemporains, dont les réalités géopolitiques d'un monde interconnecté n'accepte pas l'unique dimension linéaire des frontières.

---

42 AMILHAT-SZARY Anne-Laure, op.cit. p 48

43 Le traité de Paris relève d'une importance significative dans l'histoire des frontières parce qu'il définit un (re)découpage de l'Europe proche de la trame politique actuelle. Et surtout, c'est le premier texte de droit international qui est fondé sur une lecture des productions cartographiques. Les traités de Westphalie ne sont pas basés sur une cartographie existante, ils listent seulement les toponymes.

44 La Conférence de Berlin réunie les puissances occidentales dans le but de définir les règles de partage de l'Afrique. A cette occasion, les frontières africaines sont déterminées par un organe politique extérieur et les « États-nations » européens ont dès lors deux types de citoyens différenciés par les droits qui leur sont accordés : les citoyens des métropoles et ceux des colonies. C'est ainsi que sont exportés les principes politiques occidentaux définis lors de la paix de Westphalie. Toutefois, il faut attendre plus d'un siècle et la création en 2007 du Programme Frontière de l'Union Africaine (PFUA) pour que la démarcation des frontières africaines soit finalisée.

45 AMILHAT-SZARY Anne-Laure, op.cit. p 88

46 ARBARET-SCHULTZ Christiane & al « *La frontière, un objet spatial en mutation* », Espace-Temps.net, 2004

CHAPITRE 2

La frontière dans l'espace : miroir opaque ou « frontière de verre »[47] ?

***

I – 2. a) Les formes de la frontières : ligne, point, zone

Le caractère ubiquitaire de la frontière témoigne de la complexité géographique de cet objet, qu'il faut comprendre dans un ensemble multiscalaire. L'emboîtement des échelles spatiales et des interactions frontalières suppose de relier des dynamiques visibles et d'autres, cachées. En effet, la frontière est l'interface des forces opposées, le lieu du calme et de la tempête. Elle peut être à la fois froide et chaude, calme et explosive, ouverte et fermée, érigée ou symbolique, si elle est considérée comme un ensemble évolutif. Le passage de l'un à l'autre de ces visages dépend du contexte et des réalités géopolitiques d'un temps donné. Ainsi, la frontière est à envisager comme le fil conducteur d'une Histoire dont elle est la « cicatrice[48] » et dont l'apparition n'est jamais aléatoire. Les lieux où s'exprime la frontière sont commandés par des forces politiques dont les logiques sont à distinguer. D'une part, celles d'une mise en scène du pouvoir de l'État-nation avec des frontières volontairement « visibles ». D'autre part, celles des composantes moins démocratiques qui garantissent les premières et qui se logent dans les frontières « cachées ». Ces logiques décrivent un appareil frontalier contemporain dont le paysage est fait de lignes, de points et de zones.

Les lignes ou le fin maquillage de l'épaisseur des traits ?

La figure linéaire est la plus simple des formes que prennent les frontières, et celle qui coïncide le mieux avec nos imaginaires, qui sont délimités par les cartes et les planisphères. Cependant, cette séparation binaire des entités politiques sur les cartes, ne représente pas tout à fait la réalité du terrain. La concordance parfaite de la carte avec le territoire n'a jamais existé ailleurs que dans les univers littéraires et dans l'écriture de Jorge Luis Borges, qui savoure une représentation du monde à l'échelle 1/1 dans la nouvelle *De la Rigueur de la Science*[49] :

---

47 FUENTES Carlos, « *La frontière de ver***re** » (1995), dans VERHERVE Maud, « *Petit tour littéraire des pratiques de frontières : parcours avec Genet, Fuentes et Arenas* », Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement (n°21). 2014

48 KOLOSSOV Vladimir, « *Étude des frontières approches post-modernes* », Diogène 2005/2 (n° 210), pp. 13-27 :
« Le philosophe français O. Marcard a appelé ces frontières politiques « les cicatrices de l'histoire ». En effet, les frontières qui avaient existé dans un passé lointain sont de manière générale facilement identifiables dans le paysage culturel et politique, et sont parfois également visibles dans le paysage physique. »

49 BORGES Jorge Luis, « *L´auteur et autres textes* », Paris, Gallimard, 3e édition, 1982, p.199. Dans, PALSKY Gilles, *« Borges, Carrol et la carte au 1/1 »*, Cybergéo : European Journal of Geography, Cartographie, Imagerie, SIG. N°106. 1999

> *En cet empire, l´Art de la Cartographie fut poussé à une telle Perfection que la Carte d´une seule Province occupait toute une ville et la Carte de l´Empire toute une Province. Avec le temps, ces Cartes Démesurées cessèrent de donner satisfaction et les Collèges de Cartographes levèrent une Carte de l´Empire, qui avait le Format de l´Empire et qui coïncidait avec lui, point par point. Moins passionnées pour l´Etude de la Cartographie, les Générations Suivantes réfléchirent que cette Carte Dilatée était inutile et, non sans impiété, elle l´abandonnèrent à l´Inclémence du Soleil et des Hivers. Dans les Déserts de l´Ouest, subsistent des Ruines très abimées de la Carte. Des Animaux et des Mendiants les habitent. Dans tout le Pays, il n´y a plus d´autre trace des Disciplines Géographiques. (Suarez Miranda, Viajes de Varones Prudentes, Livre IV, Chapitre XIV, Lérida, 1658.)*

Néanmoins, la précision de l'outillage satellitaire qui s'est développé dans une période très récente, permet de se rapprocher du fantasme littéraire d'une adéquation parfaite de la carte avec la réalité du terrain. Les tracés des États sont superposables si aucun conflit ne vient se confronter à la réalité et à la précision de ces outils et des tracés. Dans le cas d'un différend significatif, la commercialisation de ce type de carte, comme celles de Google Maps par exemple, se fait en double exemplaire afin de fournir à chacun des opposants un tracé conforme à celui de ses représentations. Cela montre le caractère subjectif de la représentation frontalière, à la fois sur les cartes et dans l'imaginaire politique. Lorsque les cartes numériques sont partagées, un travail de longue haleine est nécessaire pour trouver un accord sur les lignes frontalières. L'exemple le plus parlant est celui de la directive européenne INSPIRE[50] (2007), qui repose sur le partage et le transfert des données géolocalisées des pays membres. À cette occasion, le tracé de certaines frontières s'est avéré incomplet, et bien que dans la plupart des cas une solution a été trouvée, cela a ouvert le champ des contentieux dont le statu quo demeure. Nous retiendrons à titre d'exemple, celui de la frontière franco-espagnole dont le tracé demande encore à être finalisé. Anne-Laure Amilhat-Szary souligne dans son dernier ouvrage que, *« [d]ans bien des cas très contemporains, les frontières sont donc en cours de négociation et leur tracé susceptible d'être déplacé.* [51]*»*. Ce déplacement du bornage frontalier est parfois le résultat d'une contrainte physique, à l'instar de la frontière entre la Suisse et l'Italie. Effectivement, la fonte d'un glacier qui formait la ligne de crête intervient dans le décalage de la frontière sur quelques mètres. Seulement, si cet écart entre le tracé initial et celui imposé par la fonte du glacier peut sembler insignifiant, il relève d'enjeux autrement plus significatifs qu'il change la nationalité et, donc, les règles normatives et fiscales des refuges d'altitude se situant au centre de cet oscillation frontalière. Ce mouvement des lignes frontalières en raison du changement climatique est conceptualisé depuis 1994 et reconnu dans le droit international selon l'expression de « frontière mobile [52]». La frontière n'est donc pas fixe, contrairement à ce que l'on imagine lorsque l'on parle de « frontière ».

Mais, la consistance de la représentation de la frontière linéaire se mesure dans son aspect stable et hermétique. Cela implique inévitablement de relier tous les points de bornage d'une manière ou d'une autre. La plus emblématique et la plus visuelle d'entre-elles est la fortification des frontières, qui augmente depuis les années 2000[53]. En effet, le mur ou les remparts, renvoient l'image la plus fidèle de ce qui incarne la frontière linéaire et les limites d'un État puissant. Mais en réalité, les

50 Site du Ministère de la transition écologique : *« La directive impose aux autorités publiques, d'une part de rendre ces données accessibles au public en les publiant sur Internet, d'autre part de les partager entre elles »* https://www.ecologie.gouv.fr/directive-europeenne-inspire

51 AMILHAT-SZARY Anne-Laure, op.cit. p 160

52 AMILHAT-SZARY Anne-Laure, *« Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ? »*, Presses Universitaires de France, 2015, pp. 13-59

fonctions frontalières ne s'exercent pas uniquement aux extrémités du territoire. On les retrouve à l'intérieur de celui-ci, soit parsemées sur l'ensemble de l'espace national ou concentrée dans une zone arrière aux frontières. Le mur s'érige donc comme interface entre le symbolique et le matériel. Moins visible, le recours à l'utilisation des hautes technologies pour le contrôle aux frontières, participe tout autant à la formation de la frontière linéaire dans son aspect hermétique et complet. On parle alors de « smart border » (« frontière intelligente » en français), alimentée directement par un marché privé et militaire, dont les programmes de recherches sont soutenus par l'appui financier du secteur public. Ainsi, les frontières ne sont pas une simple ligne tracée sur une carte ou un mur qui s'érige face aux menaces extérieures. Elles sont d'autant plus compliquées qu'elles existent sur des supports qui semblent insaisissables, comme l'air et la mer (cf I- 3.a ; I- 3.c). Mais, *« [i]l ne faut pas oublier que toute ligne n'est qu'un ensemble de points »* et que les frontières *« sont des réalités bien moins duelles qu'il n'y paraît.* [54]»

Les points ou les confettis de la frontière ?

La frontière linéaire est-elle une stratégie politique d'invisibilisation de ce qui relie des points frontaliers dispersés ? C'est le point commun de toutes les mises en scène : on choisit ce qui est mis en évidence dans la représentation, et ce qui, au contraire, ne doit pas être montré à celui qui regarde. L'illusion garantie par ce procédé assure le contrôle de celui qui produit le décor sur celui qui le contemple ou le traverse. Les frontières sont ainsi les enveloppes externes des territoires qui contiennent les confettis du système de la « frontière-archipel». Cette expression vise à relier les points qui sont *« la part invisibilisée des dispositifs frontaliers, inséparable de la mise en spectacle des lignes*[55]*»*. Ces points viennent compléter la fonction de la frontière linéaire et agissent comme un contrôle supplémentaire en amont ou en aval de la limite étatique. De manière plus évidente, ils ont presque un fonctionnement proche de celui d'un hologramme de la frontière, déployé grâce à des ressources extraterritoriales. Les îles, par exemple, sont des lieux stratégiques en ce qui concerne l'extension de la frontière étatique sur les territoires maritimes. Elles constituent également une porte d'entrée pour les populations en quête de droit d'asile et deviennent ainsi un lieu d'interception et de contrôle majeur. L'exemple de l'île de Lampedusa, en Italie, illustre ce rôle d'avant-port qui a été attribué, dans ce cas, par le cadre légal européen. En effet, le règlement de Dublin (III)[56] a repoussé la responsabilité d'accueil de l'Union Européenne sur les pays du pourtour Méditerranéen, à l'image de cette île italienne proche des côtes tunisiennes. Lampedusa est devenue le point extraterritorial de la frontière européenne[57]. Ce fut également le cas des îles grecques, lors de la crise migratoire de 2015 survenue à la suite de la guerre en Syrie. Lieu d'accueil et de

53 VALLET Elisabeth, *« Toujours Plus de Murs dans un Monde sans Frontières »*, Le Devoir. 2009.
« Les nouveaux murs incarnent le paradoxe de la mondialisation: dans un monde aux contours plus flous, les fortifications sécurisent les populations et permettent aux gouvernements qui les érigent de montrer de manière tangible qu'ils sont proactifs. »

54 AMILHAT-SZARY Anne-Laure, op.cit. p 166

55 AMILHAT-SZARY Anne-Laure, op.cit. p 168

56 « *Le règlement de Dublin est un règlement européen imposant aux migrants demandeurs d'asile de déposer leur demande dans de pays par lequel il est entré sur le territoire de l'Union européenne. Cette directive donne lieu chaque année à de nombreux renvois vers les États situés aux frontières de l'espace Schengen, en particulier l'Italie et la Grèce [...] Ce règlement est critiqué par les pays d'entrée qui doivent traiter les demandes, notamment Malte, l'Italie, la Grèce et l'Espagne. En septembre 2020, lors de son discours sur l'état de l'Union, la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen a annoncé vouloir aboli" le règlement de Dublin.* »
Glossaire Géoconfluences : http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/reglement-de-dublin

contrôle, les îles méditerranéennes ont été lors de cette crise, à la fois un lieu de déploiement humanitaire et celui d'une rétention des populations considérées comme indésirables. Mais ces points ne se limitent pas aux îles, ils sont aussi nombreux qu'impossible à énumérer dans leur globalité. Ils peuvent être des hôtels, des camps, des infrastructures désaffectées mais ils peuvent également se manifester dans les hauts lieux de la mondialisation et des connexions, comme les aéroports[58] par exemple. Il peuvent aussi être des villes, à l'image de Calais (cf. II – 3.a). En effet, ces lieux ne sont pas ceux du hasard, ils sont ceux qui agissent comme un « sas » et sont identifiés depuis les lieux de départ jusqu'aux lieux d'arrivée. Ils justifient un contrôle des déplacements et des populations dont l'ancrage territorial ponctuel révèle *« que l'on peut se trouver bloqué, enfermé dans la limite internationale[59] »*.

Mais, le point n'est pas isolé de la ligne. Les liaisons que les différents points forment, tissent les réseaux électroniques des « smart borders » évoquées précédemment. L'aspect réticulaire de cette organisation questionne à la fois la dispersion des espaces frontaliers et celle de l'accumulation des données personnelles et biométriques qui agissent comme filtre des flux. L'émiettement de la frontière en tout lieu est illustré par le concept de « pixellisation [60]», faisant écho aux pixels qui composent les images numériques. La prédominance contemporaine du fait numérique dans les contrôles rappelle que les points frontaliers sont transportés par les individus eux-mêmes dans les lieux où des algorithmes puissants agiront en faveur, ou non, de ces derniers. Ainsi, la frontière s'étale au-delà de la ligne de démarcation pour former une zone aux contours flous.

Les zones ou le quatrième mur du théâtre des frontières ?

La frontière serait donc un nuage de points reliés par une ligne médiane. D'un point de vue spatial et bi-dimensionnel, la frontière s'étendrait alors au-delà de la limite linéaire et autour de celle-ci selon une vision tri-dimensionnelle. Cela pose la question de sa délimitation. La frontière est-elle réellement partout ? Ou possède-t-elle la faculté de se déployer et de se manifester dans des lieux multiples, mais définis ? *« Dire qu'elle peut être partout ne signifie pas qu'elle est n'importe où : the everywhere border is not anywhere, dit l'anglais, sous la forme plus ramassée qui est la sienne[61]»*. Mais plus précisément encore, cela pose la question de ce qui fait réellement la frontière, de ce qui s'y passe et de la manière dont les sociétés s'organisent avec cet objet. Les lignes et les points sont des lieux frontaliers, mais sont-ils seulement des lieux de séparation et de contrôles ? Ou, forment-ils des espaces ?

La frontière terrestre peut faire apparaître un espace peu investi par les autorités, au sein duquel les infrastructures sont peu ou pas existantes, ce qui empêche le développement d'une coopération de

57 VIGNERI Francesco, *« Lampedusa, frontière de l'Europe »*, Revue des sciences sociales, n°60. 2018. pp 46-55
« depuis une vingtaine d'années, [l'île] est considérée comme une des « portes de l'Europe ». Ce qui est plus récent [...] est, d'une part, la concentration sur son territoire d'acteurs [...] et de pratiques de gestion des flux migratoires, qui concourent à accroitre son statut de frontière (Cuttitta 2012) ; d'autre part, la médiatisation de ces mêmes pratiques et acteurs (Lendaro 2015b), qui a fait de l'île la « frontière symbole » de l'Europe. »

58 FRETIGNY Jean-Baptiste, « *La frontière à l'épreuve des mobilités aériennes : étude de l'aéroport de Paris Charles-de-Gaulle* ». *Annales de géographie*, vol.2, n° 690, p.5-27. « *Au cœur de l'aéroport ressurgit la fonction de filtrage de la circulation exercée par la frontière.* »

59 AMILHAT-SZARY Anne-Laure, op.cit. p 171

60 BIGO Didier & GUILD Elspeth, « *Controlling Frontiers : Free Movement into and within Europe* », London, Ashgate, 2005. Dans, BIGO Didier & al *« Frontières, marquages et disputes »*, *Cultures et Conflits*, Paris, n° 73, 2009.

61 AMILHAT-SZARY Anne-Laure, op.cit. p 175

part et d'autre de la frontière. Ces espaces frontaliers apparaissent comme des « marges ». Quand les espaces constitués par la défense militaire dans les secteurs de conflits, forment des zones autour de la frontière, on parle de « front ». Ce sont des aires de proximité immédiate de la ligne de séparation entre deux États opposés. Elles assurent la protection du déploiement stratégique qui épaissit la frontière en démultipliant les lignes qui lui sont parallèles. En effet, on ne se contente pas d'une ligne fine pour contenir l'affrontement, c'est le contraire qui se produit, afin de protéger la limite officielle. Elles peuvent parfois donner lieu à ce qu'on appelle des « zones tampons » ou « marches frontalières » lorsqu'il y a vocation a conquérir l'espace frontalier. Post-conflit, lorsque l'espace est gelé, une certaine « sanctuarisation » de la zone permet parfois une valorisation de celle-ci. C'est ce que le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) nomme les « zones protégées transfrontalières[62]». Mais, la condition conflictuelle n'est pas nécessaire pour former des zones autour de la frontière et générer des dynamiques transfrontalières. Au contraire, certaines existent d'elles-mêmes et accouchent d'une coopération transfrontalière en matière de gestion administrative et fiscale du territoire. En effet, une « région frontalière » peut se former autour de la ligne de séparation quand celle-ci n'est pas démarquée physiquement. C'est le cas de certaines villes qui se développent de part et d'autre de la frontière. On pense par exemple à la frontière franco-suisse au niveau du Grand Genève. Dans ce genre de cas, les réalités en matière d'aménagement urbain ou de gestion de la fiscalité pour les travailleurs transfrontaliers posent une vraie question et rassemblent de nombreux acteurs (publics et privés) pour assurer un fonctionnement spécifique et adapté à la région frontalière. Mais des dynamiques transfrontalières existent aussi sans la formation d'une région à part entière. Dans ce cas, elles se font généralement sous l'impulsion d'un différentiel économique et culturel de part et d'autre de la frontière, dont les logiques de consommation incitent un transit régulier via la frontière. Les liens internationaux qui s'inventent dans ces régions (trans)frontalières sont régis à la fois par une approche *top-down* (venue du haut, par les autorités) et *bottom-up* (qui émerge par le bas, à savoir des pratiques quotidiennes des individus). Ces dynamiques s'enroulent donc à la dimension culturelle du sentiment d'appartenance et de la proximité linguistique. Cet ensemble d'espaces frontaliers crée un *voisinage* à la fois homogène et hétérogène, qui est le ciment de la mosaïque des États, qui sont à la fois distincts et reliés entre-eux. Les écrits de Brite Wassenberg, rappellent que les coopérations transfrontalières et transnationales permettent *« de 'surmonter les frontières nationales' et ainsi de 'guérir les cicatrices de l'Histoire'[63] ».*

Les frontières contemporaines sont à la fois des lignes, des points et des zones, dont l'ensemble décrit différents types de frontières. Avec la mondialisation, les rapports de force géopolitiques reposent de plus en plus sur l'immatériel. La projection de la frontière dans les nœuds de communications rompt avec la figure linéaire de la frontière. Mais, l'aspect réticulaire de celle-ci est lié à la réaffirmation du rôle de l'État-nation (de manière symbolique avec des contrôles ou physique avec des murs). Il s'agira, dans la partie suivante, de comprendre la manière dont s'articule l'ouverture des frontières du monde à la fermeture simultanée de celles-ci.

62 AMILHAT-SZARY Anne-Laure, op.cit. p 175

63 WASSENBERG Brite, *« La frontière, objet d'intégration ou cicatrice de l'Histoire ? L'étude du cas de l'espace du Rhin supérieur »*, RECERC n°1 spécial. 2017

I – 2. b) La mondialisation : des frontières ouvertes ou invisibles ?

Les frontières, si elles prennent différentes formes, ont aussi des fonctions diverses : elles sont à la fois zone de séparation et zone de contact, ouvertes et fermées. Cette double définition se retrouve dans l'étymologie même du mot « frontière ». Selon les langues, le sens du mot a une fonction de lien (les frontières font « couture ») ou à l'inverse une fonction de séparation (les frontières font « coupure »)[64]. Le français et les langues latines attribuent au mot « frontière » une origine d'affrontement qui vient du mot « front » et du vocabulaire militaire. Ainsi, dans notre langue, cela suppose que la frontière est un lieu d'opposition violent et de rencontre avec l'*ennemi*, dont il faut se défendre. Il en va autrement dans la langue anglaise, avec « boundary » qui vient de « to bind », à savoir relier. Cela signifie que dans l'imaginaire anglais, la notion de frontière est plutôt rattachée au lien qu'à la séparation. En allemand, le mot employé est « Grenze », dont l'origine est celle du mot « borne ». Dans la langue germanique, la frontière représente un ancrage ponctuel, dont le but est de délimiter les espaces de la propriété individuelle. Ce retour aux champs sémantiques liés à la frontière permet de mettre en évidence qu'elle occupe à la fois la fonction de lien et de séparation, mais qu'elle n'est pas toujours politique dans ses origines. L'époque moderne et l'apparition des États-nations forment l'imaginaire de la frontière linéaire comme limite politique et nationale. Mais, si durant cette époque, la définition de la puissance du pouvoir politique passait par une souveraineté nationale délimitée et fortement ancrée spatialement, l'ère de la mondialisation change la territorialisation du pouvoir et celle de la frontière.

Le XXe siècle apparaît comme l'ouverture d'un monde « sans frontières[65] », dans lequel les interactions croissantes sont flexibles et fonction d'une économie de la mobilité et des flux (capitaux, marchandises, humains). En effet, les années 1990 et l'effondrement du bloc soviétique semblent annoncer une déterritorialisation[66] des relations politiques et sociales. Par la suite, la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 1995 amplifie les échanges à l'échelle planétaire et semble confirmer une ère de la mondialisation économique. Lorsque la Chine adhère à l'OMC en 2001, les logiques de marché sont réellement élargies à l'ensemble du globe. On pourrait penser à un effacement partiel des frontières, mais en réalité, celles-ci persistent : *« elles sont affectées – mais pas nécessairement affaiblies – par les processus mondiaux de globalisation économique et d'intégration continentale[67]»*. Dans ce processus d'accélération et d'intensification des échanges, les frontières internationales sont vues comme des freins, dont l'obstacle à franchir réside dans la lenteur des formalités administratives. Ainsi, la mission régalienne des États se trouve en tension avec celle d'une connexion interétatique toujours plus rapide et efficace. L'abaissement des tarifs douaniers, des coûts de transport avec le déploiement massif des conteneurs ainsi que la possibilité de transactions financières instantanées, ont quelque peu terni l'image de la frontière administrative de l'État territorial. La transformation du rapport à la frontière et de la perception de celle-ci dans un monde toujours plus ouvert et réceptif aux flux, est donc impulsé par la sphère économique et l'idéologie libérale. L'ambition d'un « borderless world » théorisé par Kenichi

64 Dans les années quatre-vingt, les géographes et chercheurs qui s'intéressent aux frontières développent le concept des frontières dans le couple « coupure et couture ».

65 FOUCHER Michel, op.cit. p 08

66 GIDDENS Anthony « *Les conséquences sociales de la modernité* », Paris : L'Harmattan, 1994. Dans DUEZ Denis & SIMONNEAU Damien (2018), *« Repenser la notion de frontière aujourd'hui. Du droit à la sociologie »*, *Droit et société*, (n°98), p. 37-52

67 BLANC Maurice & al, *« Dépasser les frontières »*, Revue des sciences sociales, n°60. 2018

Omhae en 1990, devient le slogan des libéraux, dont l'objectif est de *« mettre sur un marché élargi des produits standards, quelles que soient les cultures nationales et les trajectoires économiques. […] Ce puissant mouvement [économique] est atteint par les fameux GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) qui font fi des frontières fiscales*[68]*»*. La facilité et la fluidité des échanges nés des accords de l'OMC, donnent une vision abstraite des frontières et des logiques de marché qui les effacent. On pourrait croire que les *« marchés [sont] dénués de toute dimension spatiale : 'les agents échangent dans un espace sans qualité, sans friction, sans cartographie d'aucune sorte.'*[69] *»*. Mais Anne-Laure Amilhat-Szary rappelle dans son ouvrage, *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?* (2015), qu'il faut *« éviter toute simplification de raisonnement dans ce sens, car tous les flux [...] reposent sur des infrastructures qui sont, elles, territorialisées*[70]*»*. À titre d'exemple, les flux d'informations sont limités par des restrictions d'accès. Pourtant, l'Internet s'appuie, en théorie, sur une construction universelle visant à permettre un accès aux ressources partagées, indépendamment de la position géographique des individus. Seulement, les informations de localisation contenues dans les protocoles IP servent à limiter l'accès aux internautes extra-territoriaux. À l'inverse, l'information peut être intentionnellement ciblée et servir une ambition du contrôle de l'opinion publique. En effet, Selma Mihoubi, montre dans sa thèse de doctorat que *«[l]a régionalisation des radios publiques internationales est utilisée par les États pour leur propre rayonnement au-delà des frontières politiques*[71]*»*. Ainsi, les frontières de l'espace virtuel et des médias semblent être un véritable enjeu dans le cadre de la mondialisation, à la fois pour le contrôle de la souveraineté et en même temps pour peser dans la compétition internationale. Mais, ces stratégies sont les mêmes que celles du contrôle des flux humains dans les divers lieux frontaliers : il s'agit d'une logique de filtre, qu'il faut contrôler. Cela garantie le choix de ce qui est désirable ou non, et le maintien du rôle de l'État. Malgré l'ouverture mondiale des frontières et l'accentuation des échanges et des connexions à l'échelle planétaire, les *« États souverains continuent de peser sur l'ordre marchand, sur le respect du droit des citoyens et des négociants et sont les défenseurs des marchés*[72] *»*. Ce sont effectivement les gouvernements qui négocient et prennent les décisions économiques lors des grands forums internationaux (G7 ou G20). L'enjeu des relations internationales repose donc sur l'effacement des frontières physiques, mais sur l'augmentation des régulations. Or, à l'inverse d'une ouverture des frontières, le constat est fait d'une réaffirmation des limites étatiques. Ce paradoxe serait en réalité le reflet d'un marquage frontalier d'une territorialisation aux modalités nouvelles[73]. Mais on peut également y voir une suite ou une réaction logique à celle d'un monde globalisé. En effet, l'affaissement de l'autonomie étatique par la domination du capital sur le pouvoir politique, laisse une possibilité d'action à l'État-nation pour garantir son modèle : celle de l'assise territoriale[74]. Ainsi, la délimitation et l'érection de murs ou de limites hermétiques, est une manière de mettre en scène la force de l'autonomie et de la

68 FOUCHER Michel, « *Les Frontières* », Document Photographique (Géographie), 2020

69 SGARD Jérôme, « *Qu'est-ce qu'une frontière dans une économie globalisée ?* » , 2011. Dans, FOUCHER Michel, ibidem.

70 AMILHAT-SZARY Anne-Laure, *« Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ? »*, Presses Universitaires de France, 2015, pp. 35 - 36

71 MIHOUBI Selma, « *La stratégie d'implantation de Radio Chine Internationale en Afrique de l'Ouest : un ancrage local aux visées globales* », 2020. Thèses.fr

72 FOUCHER Michel, « *Les Frontières* », Document Photographique (Géographie), 2020

73 NEWMAN David , *« The Resilience of Territorial Conflict in an Era of Globalization »* dans DUEZ Denis & SIMONNEAU Damien, op.cit

souveraineté qui constitue le mythe de l'État-nation. La symbolique de Westphalie est de fait réactivée et son idée consolidée par un contrôle croissant aux frontières, qu'elles soient matérialisées ou non[75]. Pourtant, *« les paysages de la frontière semblent de plus en plus contrastés, entre les frontières dites ouvertes et celles qualifiées de fermées. Comme si dans certains cas les limites internationales pouvaient presque se passer de support matériel alors que dans d'autres elles font l'objet d'un grand renfort d'infrastructures. La question de la matérialisation/dématérialisation des frontières internationales [remet] au-devant de la scène mondiale les asymétries politiques que les frontières représentent[76] ».* Mais, dans tous les cas, les frontières de la mondialisation n'ont pas disparues, elles sont présentes, qu'elles soient matérialisées ou invisibles. L'articulation ouverture / fermeture des frontières dépend avant tout des décisions et des régimes politiques.

L'année 2020 a vu les frontières du monde se refermer en grande majorité. En effet, d'un monde où les frontières paraissaient ouvertes, nous sommes passés à un monde où les frontières sont fermées. Les frontières terrestres sont réapparues par un contrôle strict des mobilités. Ainsi, la pandémie a rendu palpable le fait que la frontière n'est pas définitivement figée, mais qu'elle est mouvante et qu'elle s'ouvre ou se ferme selon des décisions politiques. Plus précisément la crise sanitaire a rappelé le caractère protecteur de la frontière. Depuis l'origine des mots qui la désignent, la frontière est à la fois ce qui (re)lie et ce qui divise, mais aussi ce qui protège de l'ennemi ou de la menace extérieure. À la fois poreuses et hermétiques, les frontières s'érigent aujourd'hui comme des barrières à la maladie. Elles forment le bouclier à l'épidémie et à la menace qu'elle représente. Mais, si elles sont aujourd'hui fermées partout et pour (quasiment) tout le monde, elles ne sont pas habituellement ouvertes à tous. En effet, les frontières sont en temps normal des barrières et des obstacles à la migration, que certains considèrent comme une menace. Lieux de passage, les frontières sont à la fois le sas *vers la rencontre* et la protection *à l'encontre* de l'Autre - dont la nationalité garantie, ou non, le droit de circuler.

I – 2. c) Les populations face aux frontières : ouvertes ou fermées ?

Les frontières sont le symbole de la souveraineté d'État. Dans un monde globalisé, avec une intensification et une fluidification des échanges transnationaux, « *les déplacements des populations restent fortement soumis au droit des États de contrôler leurs frontières[77]* ».
Autrefois, il était plus difficile de sortir du territoire que d'y entrer. En effet, jusqu'à la moitié du XIXe siècle, les déplacements en dehors du territoire national étaient réservés à une élite financièrement capable de voyager ou à des personnes non-conformistes qui étaient expulsées des

74 BROWN Wendy, *« Murs : les murs de séparation et le déclin de la souveraineté étatique »*. 2009. p17 & PARKER Noel et VAUGHAN-WILLIAMS Nick *« Critical Border Studies : Broadening and deepening the 'Lines in the Sand' Agenda »*, Geopolitics. 2012. p 729. Dans, DUEZ Denis & SIMONNEAU Damien, op.cit

75 BADIE Bertrand, *« La fin des territoires : essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect »*, Edition CNRS, 2013. 275p. Dans, DUEZ Denis & SIMONNEAU Damien, op.cit

76 AMILHAT-SZARY Anne-Laure, *« Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ? »*, Presses Universitaires de France, 2015, pp. 35 - 36

77 PECOUD Antoine, « *6. Compter les morts aux frontières, contrôler les migrants* ». Dans : DUBET François éd., *Politiques des frontières.* Paris, La Découverte, « Recherches », 2018, p. 129-144.

territoires. *« Mais, dans la plupart des cas, les hommes représentant une précieuse ressource agricole, militaire et fiscale, [l]es États [...] cherchaient à empêcher la population de quitter le pays*[78]». À l'inverse, l'entrée sur les territoires de destination était plus simple qu'aujourd'hui, et même encouragée par les pays d'immigration tels que la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Canada ou encore les États-Unis. L'arrivée de main d'œuvre était appréciée et « *parfois [sélectionnée] selon les métiers exercés, encourageant une migration de travail mais surtout d'installation*[79]». Cette dynamique de droit de sortie et de droit d'entrée est inversée aujourd'hui. Depuis la chute du mur de Berlin en 1989, et l'ouverture des frontières du monde communiste (dont celles de la Chine), le droit de sortie s'est généralisé et le droit d'entrée est fortement contraint et ciblé selon les populations. Rappelons ici le paradoxe entre un monde apparemment de plus en plus ouvert et un « retour des frontières[80]» qui agissent comme un filtre à cette ouverture. Cela agit notamment sur la mobilité des Hommes et accroît les inégalités de ceux qui, en fonction du passeport qu'ils détiennent, peuvent franchir 'n'importe quelle' frontière et ceux qui, au contraire, doivent les contourner. En effet, autant que l'accès immédiat à la frontière et le passage de celle-ci représente pour les uns un pont et pour les autres un obstacle, c'est aussi la trajectoire empruntée qui témoigne d'un monde cloisonné. Quand les déplacements aériens offrent en quelques heures une ouverture sur le monde abondante, le parcours migratoire est celui d'une errance de plusieurs mois sur des routes terrestres parsemées d'obstacles et de violence. Pour un appui chiffré : « *selon le type de passeport que l'on a sur soi, on peut avoir accès de 28 à 173 pays, ce qui dessine un monde à géométrie très variable : les uns peuvent, sans visa, avoir accès à 4,3 milliards de leurs semblables et découvrir 73 millions de kilomètres carrés quand les autres sont restreints à 230 millions de personnes sur seulement 5 millions de kilomètres carrés !*[81] ». Mais la multiplication des mesures de fermeture aux frontières, ainsi que l'inégalité criante des individus face à la mobilité, n'empêchent pas les populations de partir mais les poussent à un passage clandestin. Ainsi, l'opposition entre des frontières ouvertes et fermées matériellement – selon un sous-entendu respectivement mélioratif pour les premières et péjoratif pour les secondes – semble correspondre à une analyse seulement partielle de la réalité aux frontières. À y regarder de plus près, ce sont effectivement toutes les frontières qui s'ouvrent et se ferment à la fois ainsi que se déploient sous des formes et dans des lieux divers. Les *Border Studies* utilisent l'anglais pour décrire ces dynamiques d'ouverture et de fermeture simultanées, et parlent de *rebordering* / *debordering*. En ce sens, la frontière en tant qu'objet instable peut être qualifiée de processus plutôt que de lieu[82]. Tout au moins, elle est une construction sur laquelle repose celle du droit universel. En effet, l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 stipule que : *« 1/ Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. » et « 2 / Toute*

78 WIHTOL DE WENDEN Catherine, « *Chapitre 1. Une globalisation contradictoire* », Faut-il ouvrir les frontières ? Paris, Presses de Sciences Po, « Nouveaux Débats », 2017, p. 15-58.

79 WIHTOL DE WENDEN Catherine, ibidem.

80 FOUCHER Michel, « *Le retour des frontières* », C.N.R.S. Editions, « Débats », 2016, 58 pages.

81 AMILHAT-SZARY Anne-Laure, « Qu'est ce qu'une frontière aujourd'hui ? » PUF 2015.

82 AMILHAT-SZARY Anne-Laure, ibidem.

personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. » [83]. Mais, que faire avec un droit de sortie, sans droit d'entrée[84] ?

Dans cette question se lit celle d'une « individuation» parce que *« la frontière capture des vies, soit qu'elle en accélère la fin, soit que les personnes se trouvent prisonnières d'une traversée qui ne pourra pas trouver de terme.* [85] ». En effet, l'engagement des corps dans des trajectoires qui leurs sont propres, abouti au mieux à leur décomposition par des technologies : l'accumulation de données, à la fois biométriques (iris et empreintes digitales) et personnelles (navigations Internet et usages téléphoniques), qui permettent le fonctionnement d'algorithmes de contrôle aux frontières (ceux-ci étant développés à partir des préjugés humains de ceux qui les conçoivent). Mais, la sécurisation croissante des frontières accumule aussi les corps sans vie de celles et ceux qui ont été piégés par les routes sinueuses de l'espoir. Bien que les chiffres demandent à être maniés avec prudence, le nombre de décès aux frontières européennes serait passé de 600 en 2000, à 3000 en 2014, selon les chiffres indicatifs de l'Organisation Internationale pour la Migration (OIM)[86]. Les estimations y sont de 40 000 décès ou disparitions au total sur la période 1996 – 2016[87].

Malgré ce constat dramatique et meurtrier de l'imperméabilité des frontières internationales, *« 35 humains sur 1000 sont des migrants internationaux ayant franchi une ou plusieurs frontières pour s'établir pendant plus d'une année dans un pays étranger, pour des raisons volontaires (études, emploi, famille) ou involontaires (refuge et asile)*[88] *»*. Les destinations sont 'choisies' selon des critères d'accessibilité géographique,

Grands corridors de migrations	Population migrante (en millions de personnes)
Interne à l'Asie	67
Interne à l'Europe	41
De l'Amérique Latine Vers l'Amérique du Nord	–
De l'Asie vers l'Europe	20
Interne à l'Afrique	--

52 % des migrants vivent dans dix pays

Pays d'accueil	Population migrante (en millions d'habitants)
États-Unis	50
Arabie-Saoudite	13
Allemagne	13
Russie	12
Royaume-Uni	9
Émirats Arabes Unis	8,5
France	7
Canada	7
Australie	6
Espagne	5

Réalisation personnelle à partir des données du rapport de l'Onu (2019)

Tableau 1 : La migration internationale en chiffres

83 Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948. Site Internet du Ministère de la Justice : http://www.textes.justice.gouv.fr/textes-fondamentaux-10086/droits-de-lhomme-et-libertes-fondamentales-10087/declaration-universelle-des-droits-de-lhomme-de-1948-11038.html

84 WIHTOL DE WENDEN Catherine, op.cit

85 AMILHAT-SZARY Anne-Laure, « Qu'est ce qu'une frontière aujourd'hui ? » PUF 2015.

86 HELLER Charles & PECOUD Antoine, « *Compter les morts aux frontières : des contre-statistiques de la société civile à la récupération (inter)gouvernementale* », Revue européenne des migrations internationales, vol. 33 – n°2. 2017. pp 63-90

87 MEYER Apolline, « *Babels, La mort aux frontières de l'Europe* ». Lyon, Le Passager clandestin, coll. « Bibliothèque des frontières », 2017, 160 pages, dans *Hommes & Migrations*, (n° 1323), 2018. pp. 214-215.

88 FOUCHER Michel, « *Les Frontières* », Document Photographique (Géographie), 2020

linguistique, culturel ou politique. Selon l'Organisation des Nations Unies[89], on compte 272 millions migrants à l'échelle mondiale en 2019. 57 % d'entre-eux vivent dans les pays développés, parmi lesquels 61 % proviennent de pays dit en développement. Le profil social des personnes migrantes influe à la fois la direction de leur migration ainsi que le droit dont elles disposent à la frontière : *« selon que les migrants sont volontaires ou forcés, peu ou très qualifiés, riches ou pauvres : du Nord vers le Nord et du Nord vers le Sud, on peut à la fois sortir de chez soi et entrer assez librement ailleurs ; du Sud vers le Nord, il est désormais possible de sortir de chez soi mais difficile d'entrer ailleurs ; du Sud vers le Sud, on sort et on entre assez facilement, mais en général avec très peu de droits, que l'on soit migrant ou réfugié. Les frontières peuvent ainsi être fermées de l'intérieur (ce qui est le cas de la Corée du Nord et l'était jusqu'à récemment pour Cuba) ou de l'extérieur, selon que les entrants sont désirés ou considérés comme présentant « un risque migratoire [90]».*

La frontière semble être à la fois une porte d'entrée et une porte de sortie, ouverte et fermée à double tour, dont la clé est gardée par les États. Elle semble à la fois inclusive et exclusive, lieu de protection et de rejet. Elle enferme en son lieu et en son processus les discriminations et les dominations géopolitiques qui pèsent sur les individus à une échelle infra-politique. Dans cette logique d'articulation de la puissance frontalière à l'échelle politique et à l'échelle individuelle, les frontières sont à la fois une protection et un piège qui se referme et se retrouve en tout lieu et dans tous les espaces. Les grands hubs comme les aéroports ou les ports sont ainsi des points d'entrée, de sortie ou de captivité des individus, et le cyberespace celui de leurs données personnelles. En effet, l'aspect labile et insaisissable de la frontière terrestre est transposable à toutes les échelles et sur tous les supports : air, mer, et ondes. Il s'agira dans la partie suivante de prendre de la hauteur et de se détacher de l'individu pour apporter un regard sur les frontières invisibles, qui conditionnent aussi les enjeux géopolitiques et frontaliers actuels.

89 International Migration 2019 Report (ONU) : https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/InternationalMigration2019_Report.pdf

90 WIHTOL DE WENDEN Catherine, op. cit

CHAPITRE 3

Les frontières que l'on ne voit pas

***

I – 3.a) Les frontières aériennes

La maîtrise des grands réseaux, qu'ils soient terrestres ou aériens, dépend de la partition des espaces entre États souverains. En effet, les discontinuités politiques des frontières terrestres que nous avons étudiées jusqu'alors, influent directement sur la fluidité des échanges et la mise en œuvre d'accords transnationaux ; il s'agit d'un partage du territoire selon des stratégies et des rapports de forces géopolitiques. Cette réalité est la même au sein du transport aérien, où la répartition de l'étendue spatiale pour la circulation des aéronefs est un enjeu de souveraineté nationale au même titre que les mobilités elles-mêmes. Le découpage de la superficie aérienne découle de grands accords transnationaux et reflète dans les airs, les tracés et les logiques des frontières terrestres. En ce sens « *l'inscription de la frontière étatique dans le système du transport aérien recompose le territoire national à et par ses limites. Plus qu'un changement technique, c'est un changement de sens de l'État-nation, qui rompt avec le principe moderne d'organisation étanche de son territoire, séparé par des limites franches. Désormais agencées en réseau et de plus en plus entrelacées, ses limites forment du point de vue du passager, quel que soit son parcours, une frontière épaisse, tissée de seuils successifs. Dans cette territorialité originale de transition entre États, l'ici jouxte toujours l'ailleurs*[91] ».
Depuis la Seconde guerre mondiale, le trafic aérien a connu une croissance sans précédent en raison de la démocratisation des transports aériens. Il s'agira de partir de terre pour s'envoler dans les airs et comprendre la manière dont la frontière se déploie, au sein de l'aéroport et dans l'espace aérien. Nous verrons la mobilité aérienne et le partage de l'espace lui-même, en tant que fonctionnement intrinsèquement lié à celui du découpage frontalier terrestre et des enjeux géopolitiques qui y sont rattachés.

La mobilité aérienne : un rite de passage[92] de la frontière ?

Au sein des aéroports, ou des nœuds de communications, les frontières sont « *tellement surprenantes et si banales qu'on peine à les reconnaître comme des frontières*[93] ». Leurs contours sont insaisissables et leur ancrage au sein des réseaux semble invisible. D'une part, l'aéroport est le lieu de départs et d'arrivées, le lieu fondamental de l'ouverture sur le monde et du franchissement de la frontière. D'autre part, c'est le lieu dans lequel se manifeste la frontière, en tant que filtre et en tant que barrière infranchissable. Les contrôles y sont multiples, en raison notamment de la lutte anti-terrorisme et des migrations internationales ; les voyageurs sont catégorisés en fonction de leur

91 FRETIGNY Jean Baptiste, op. cit
92 FRETIGNY Jean Baptiste, op. cit
93 FRETIGNY Jean Baptiste, op. cit

billet d'avion, de leur passeport et de leur corps, dont on a vu qu'il portait en lui la frontière par les éléments biométriques (cf I- 2.c). L'ambivalence qui s'opère au sein de ces hauts lieux de la mobilité internationale, éminemment ouverts au monde et en même temps fermés sur celui-ci, est constitutive « *de la frontière et de la mobilité, qui hésitent toutes deux entre déplacement et blocage, entre réalisation et potentialité*[94] ». La frontière aéroportuaire rappelle la fonction de filtrage de la frontière sous toutes ses formes et en tout lieu. La mobilité, si elle est valorisée par le contexte actuel, reste sélective et inégalement répartie. L'espace aéroportuaire fait apparaître la frontière à micro-échelle et met de la « distance dans la proximité » entre les circulants. À échelle plus large, la destination ou la provenance des passagers est centrale dans le cheminement frontalier qui est établit par la carte d'embarquement. C'est l'élément essentiel de la classification des passagers, en fonction du lieu de destination ou de provenance. Ils sont dirigés à l'intérieur de l'espace labyrinthique de l'aéroport, vers les zones réservées Schengen, ou hors-Schengen. Néanmoins, si cette catégorisation concerne l'ensemble des personnes, les provenances identifiées comme sensibles sur le plan migratoire font l'objet de contrôles aléatoires à la sortie de l'avion. « *Mais la frontière aéroportuaire ne se réduit pas qu'[à] l'interface, une demi-frontière, même différenciée en fonction des États de destination ou de provenance, elle construit un véritable espace transfrontalier. Pour certaines destinations, diverses procédures d'entrée sur le territoire sont déplacées dans l'aéroport de départ. Certains pays, comme le Royaume-Uni, exigent du transporteur aérien qu'il s'assure de la validité des documents de voyage des passagers avant le décollage. […] Elle remet en cause la conception moderne d'une séparation étanche entre l'ici et l'ailleurs des territoires nationaux en les juxtaposant en un même lieu*[95] ».

En outre, les « zones internationales » des aéroports forment des espaces révélateurs d'un imaginaire de la frontière. La « zone internationale » est vue « *comme un microcosme de relégation, mais idéalisé et cosmopolite, un interstice utopique de nature extra-territoriale qui s'intercale dans le pavage des États. Cette zone est donc bien le support d'une territorialité inédite dans l'entre-deux de la frontière et de la mobilité aérienne. Elle agence des lieux non contigus, des zones aéroportuaires transfrontalières rendues solidaires à l'échelle mondiale par le réseau aérien*[96] ».

L'expression des frontières internationales une fois les zones de sécurités franchies, affirme la coopération internationale dans l'action de filtrage des frontières. En sus, l'aéroport devient partie prenante de la frontière réticulaire et la frontière-ville, en cela qu'il est un lieu frontalier, d'entrée, de sortie et de captivité, au sein même de la ville. Mais, si la frontière agit selon un filtre des passagers, elle est aussi visible dans l'espace aéronautique pour les compagnies aériennes. Le partage de l'espace aérien est, en effet, une projection de la frontière terrestre dans les airs, qui demande une organisation internationale et relève d'une territorialisation des espaces. En effet, si les aéroports sont spatialement ordonnés selon la fréquence des avions qui décollent et atterrissent, ils le sont aussi d'un point de vue de la hiérarchisation des compagnies aériennes et des espaces dédiés aux États. Les créneaux de passage, sont le début d'une régulation qui perdure dans les airs et qui évolue selon les espaces nationaux.

94 FRETIGNY Jean Baptiste, op. cit
95 FRETIGNY Jean Baptiste, op. cit
96 FRETIGNY Jean Baptiste, op. cit

Le partage de l'espace aérien

Il est nécessaire de rappeler et d'insister sur le fait que l'espace aérien est tridimensionnel. Des règles régissent la circulation aérienne générale (CAG)[97] selon des zones définies et contrôlées, au sein des aéroports au niveau des espaces terminaux, et virtuellement pour l'organisation des couloirs de l'espace *airways (* en-route, en français) qui comprend les voies aériennes civiles et militaires. L'espace en-route est fait de canaux virtuels qui permettent d'aiguiller les appareils qui circulent dans les airs. Le partage de l'espace aérien se fait selon une approche organisationnelle, à la fois verticale et horizontale et dépendante d'une articulation entre les régulations universelles et nationales relatives à la circulation aérienne.

Verticalement

Il y a deux niveaux de vol : l'*Upper Flight Information Region* (UIR) ou *Upper Airspace* (espace aérien supérieur) qui se place au dessus du niveau de vol 195 (ce qui correspond à 5 800 m en France) et la *Flight Information Region* (FIR) ou *Lower Airspace* (espace aérien inférieur), qui se situe en deça. Les usages sont différents en fonction du niveau de vol et les contrôles ne sont pas systématiques. L'UIR concentre la majeure partie des vols commerciaux et des trafics de transit ; la zone de FIR est elle-même (sub)divisée en plusieurs niveaux de vols où l'on retrouve à la fois les canaux virtuels de l'espace en-route et une partie supérieure principalement réservée aux usages de l'aviation militaire. Au sein de cet espace, les contrôles ne sont pas systématiques pour l'aviation civile et, pour l'aviation militaire, ils dépendent de l'organisation interne. En effet, les fonctions de régulation de l'aviation militaire et civile ne sont pas systématiquement fusionnées.

Horizontalement

De manière horizontale, le partage des airs est fonction de la souveraineté étatique. En effet, l'espace aérien a été divisé en régions d'information de vol, *Flight Information Regions* (FIR) par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI). En France, elles sont au nombre de cinq et correspondent aux aires de navigation aérienne de Brest, Paris, Bordeaux, Reims, Marseille. Elles correspondent au maillage le plus vaste ; effectivement, les FIRs sont elles-même subdivisées en plus petites zones géographiques, dont le découpage relève de la responsabilité de l'autorité nationale concernée. Les raisons pour lesquelles l'espace de vol aérien ne doit pas être trop étendu sont que, premièrement, les ondes radios ne sont pas infinies et, deuxièmement, pour éviter une gestion chaotique de la quantité des aéronefs qui circulent. Sur la cartographie des FIRs européennes, on remarque la concordance entre la limite de ces régions et celles des limites nationales. Elle est très significative pour les pays d'Europe centrale et de l'ouest. Pour les États plus vastes, divisés en ensembles, ces limites peuvent recouvrir celles des eaux territoriales.

97 Service de l'Information Aéronautique :
https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/pub/media/reglementation/file/f/9/f9_-_rca4_v83_1.pdf
PDF des Règles relatives à la compatibilité des circulations aériennes générale et militaire (RCA 4)

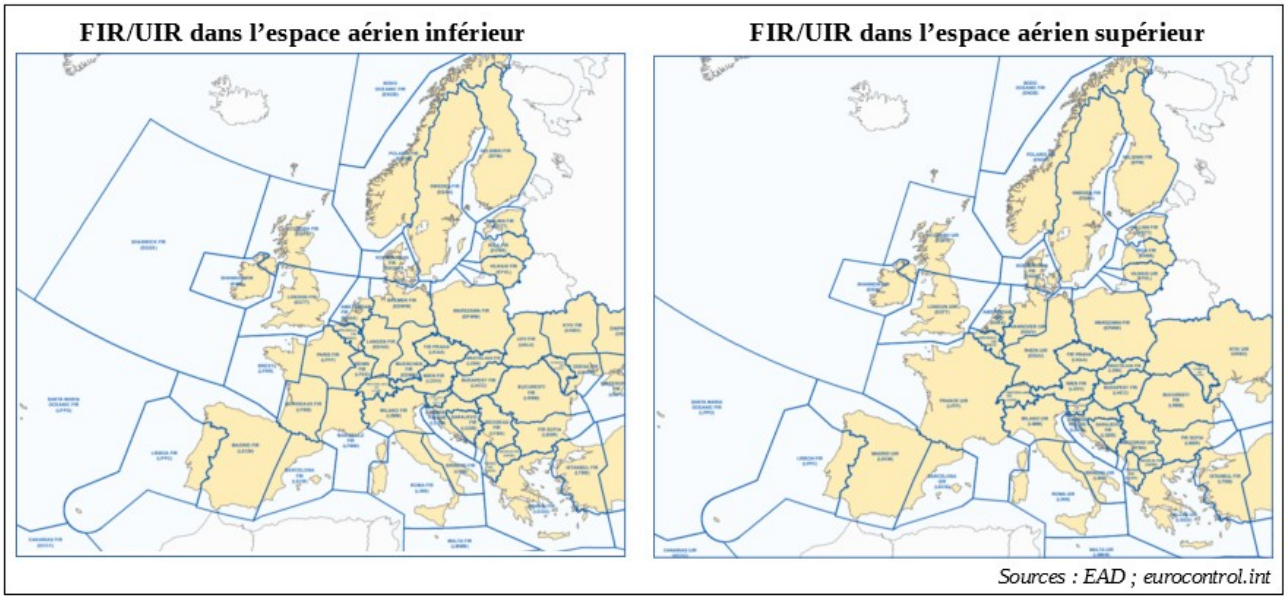

Figure 1 : Partage de l'espace aérien

On observe donc une organisation « (inter)nationale » de l'espace aérien avec une juxtaposition de systèmes divers. Les normes existantes au sein de chacun de ces espaces ne sont pas toujours harmonisées : par exemple, l'espace aérien supérieur n'est pas situé au même niveau en France (5 800 m) qu'il l'est en Allemagne et dans les pays du Benelux - Belgique, Pays-Bas, Luxembourg (7 500m). Ces discontinuités s'appliquent également aux domaines de l'aviation militaire ou civile, où les systèmes de contrôles différenciés et les zones de trafic superposées, impliquent parfois le contournement par l'aviation civile des zones réservées à l'exercice militaire. Ce contournement abouti au rallongement du trajet.

Cependant, malgré le fait que « *la Convention de Chicago de 1944, base juridique de l'ordre international en matière de navigation aérienne stipule que la souveraineté des États est exclusive et complète sur leur espace aérien (art.28). Ce monopole de principe est toutefois atténué par des accords multilatéraux, droit de survol (première liberté) ou droit d'escale technique (deuxième liberté), définis par les accords de transit des services aériens. Ils échappent ainsi au cadre desaccords essentiellement bilatéraux auxquels sont soumis les autres droits aériens.*[98] ». Ces accords[99] visent à la gestion groupée du trafic aérien et à une harmonisation à la fois réglementaire et territoriale de celui-ci. C'est le cas aux États-Unis avec le *Central Flow Control Facility* (CFCF), basé à Washington depuis les années 1970. En Europe, la volonté d'une meilleure coopération entre les pays européens remonte à 1955 et la création de la Conférence Européenne de l'Aviation Civile[100] (CEAC) sous l'impulsion de l'OACI et du Conseil de l'Europe. Par la suite, l'organisation intergouvernementale européenne « Eurocontrol[101] » est fondée en 1963. Son rôle est, en partie, celui de la prise en charge et la gestion des données de plans de vol à l'échelle européenne. Une Central Flow Management Unit ou Unité Centrale de Gestion des Flux (CFMU) est mise en place

98 BEYER Antoine, « *Les frontières du « Ciel Unique Européen ». Enjeux techniques et territoriaux du contrôle aérien en Europe* », Flux, (n° 71). 2008. pp. 8-23

99 Nous ne faisons pas de liste exhaustive ni ne retraçons l'historique de l'ensemble des accords existants dans ce mémoire ; il s'agit davantage d'en donner quelques exemples.

100 https://www.ecac-ceac.org/

101 https://www.eurocontrol.int/about-us

en Europe en 1995. Elle permet la gestion des flux de trafic de manière centralisée et transnationale et pose les jalons de l'ambition du Ciel Unique Européen lancée en 1999[102]. L'objectif étant *« d'améliorer les performances de la gestion du trafic aérien (GTA) et des services de navigation aérienne (SNA) au moyen d'une meilleure intégration de l'espace aérien européen*[103]*»*. L'ambition du Ciel Unique Européen devrait être achevée à l'horizon 2030 – 2035. Cette perspective montre l'espace aérien *« comme une « ressource commune devant être géré comme un continuum » (Lamoureux, 2000). Cela laisse implicitement entendre que l'on assiste à l'effacement des frontières nationales, thème régulièrement évoqué dans une perspective européenne. Or, formellement, le principe de souveraineté aérienne des États demeure intact, et avec lui celui des frontières*[104]*»*.

Contournement des zones militaires

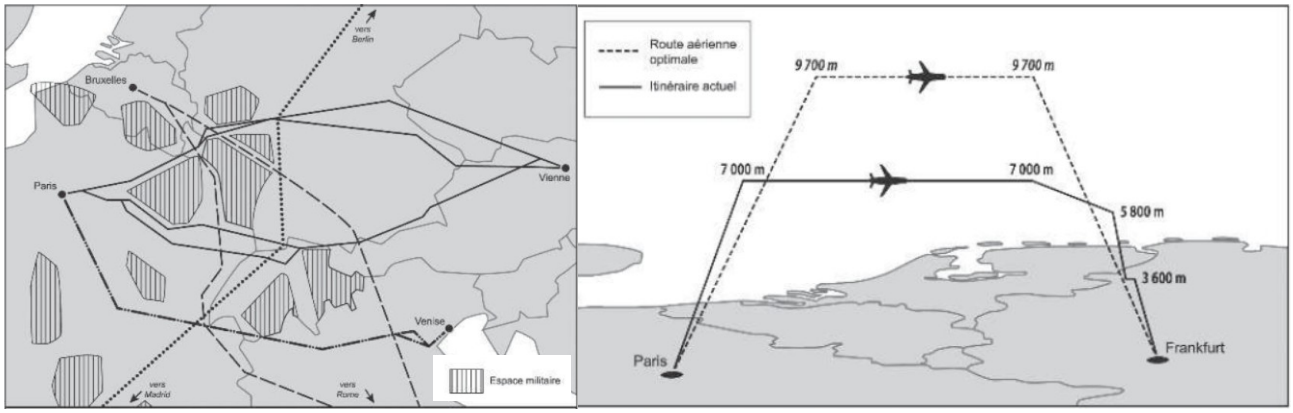

Source : Commission Européenne, Single European Sky ; dessin : F.Bonnaud, Université-Paris-Sorbonne. 2007

Figure 2 : L'organisation de l'espace aérien militaire / civil

Cette ambiguïté concernant la territorialisation et les frontières aériennes, entre ressource partagée et affirmation de la souveraineté et de la sécurité nationale, se retrouve dans le cyberespace et dans une autre mesure, au sein des espaces maritimes. Le cyberespace est depuis son origine un espace de tensions entre une vision supra-étatique du bien commun qui s'oppose à celle de la territorialisation d'un espace devenu enjeu géopolitique.

I – 3.b) Les frontières du cyberespace

La logique d'une défense de la souveraineté des États pour la gestion de l'espace et des frontières aériennes est la même dans le cyberespace. Ni l'un ni l'autre de ces deux espaces, aérien ou virtuel, n'est un territoire au sens où Yves Lacoste le définit, à savoir *« une étendue sur laquelle vit un groupe humain qu'il considère comme sa propriété collective*[105]*»*. Ne possédant pas de définition consensuelle, cet espace est *« [q]ualifié de « monde virtuel », [...] par les géographes,*

102 https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/133/transport-aerien-le-ciel-unique-europeen

103 https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/133/transport-aerien-le-ciel-unique-europeen

104 BEYER Antoine, op.cit

105 LACOSTE Yves (dir.), « *Dictionnaire de géographie* », Paris, Armand Colin (2003). Dans : DOUZET Frédérick, DESFORGES Alix, LIMONIER Kevin, « *Géopolitique du cyberespace : "territoire", frontières et conflits.* » CIST2014 - Fronts et frontières des sciences du territoire, Collège international des sciences du territoire (CIST), Mar 2014, Paris, France. pp.173-178

comme constitutif d'une nouvelle forme d'espace hors de l'espace géographique dit classique mais qui viendrait s'y superposer ou fusionner avec lui[106]». Mais, les volontés antagonistes projetées sur ce monde virtuel, en font un espace au sein duquel des frontières se dessinent et s'imposent, de la même manière que cela se produit dans l'espace aérien. En effet, les acteurs mobilisés autour de ce *monde* ont vocation à se l'approprier ou au contraire à défendre son indépendance, à le contrôler voire même à le militariser selon des enjeux de souveraineté (et des enjeux économiques). Ce sont donc les conflits géopolitiques qui dessinent les frontières de l'espace cybernétique. Cela rappelle que la *« frontière revêt cette spécificité fondamentale d'être un objet spatial dont le sens ne se comprend qu'en fonction de la projection d'intentionnalité qu'on porte à sa matérialisation. […] A ce titre, il s'agit bien d'un tracé symbolique, dont la force réside dans une confrontation permanente entre respect et transgression*[107]». Le cyberespace semble être celui de toutes les convoitises. S'il ne se présente pas formellement comme un territoire, il est construit de représentations multiples qui, dans la confrontation, produisent un « *processus mental de territorialisation*[108]».

Aux origines de la politisation du cyberespace

Le terme « cyberespace » apparaît sous la plume de William Gibson dans son livre *Neuromancien* en 1984. Il le décrit comme :

> *« une hallucination consensuelle vécue quotidiennement en toute légalité par des dizaines de millions d'opérateurs, dans tous les pays, par des gosses auxquels on enseigne les concepts des mathématiques... Une représentation graphique de données extraites des mémoires de tous les ordinateurs du système humain. Une complexité impensable. Des traits de lumières disposés dans le non-espace de l'esprit, des amas et des constellations de données. Comme les lumières de villes, dans le lointain... »*[109]

Issu de la littérature de Science Fiction, le terme « cyberespace » émerge dans un contexte de défiance vis-à-vis de l'émergence de l'informatique. Ces écrits illustrent l'angoisse grandissante face au développement de ce qui s'apparente, dans les esprits de l'époque, à la surveillance permanente d'un Big Brother et à la menace d'une machine qui dépasserait l'Homme. En parallèle se construit une pensée utopique de l'Internet et du cyberespace en tant que système permettant émancipation et liberté au travers des outils de communication. L'un influençant l'autre, les écrits de Gibson et le tableau qu'il peint d'un réseau informatique indépendant d'un pouvoir central permettant de connecter les individus, trouve un écho particulier au sein des pionniers de l'Internet. Issus des campus californiens et des mouvements de la contre-culture américaine des années 60, *« Joseph Licklider et Robert Taylor, figures emblématiques du projet ARPANet (précurseur de l'Internet), estiment que « les hommes communiqueront de façon plus efficace avec la machine qu'en face à face. Les individus en ligne seront plus heureux, car les gens avec lesquels ils interagiront auront été choisis. La communication sera plus effective et productive et donc plus*

---

106 DOUZET Frédérick, DESFORGES Alix, LIMONIER Kevin. Ibidem.

107 AMILHAT-SZARY Anne-Laure, *« Géopolitique des frontières. Découper la terre, imposer une vision du monde. »*, Editions Le Cavalier Bleu, 2020. Chapitre *« Géohistoire des frontières : espaces-temps complexes »* : P 32

108 DOUZET Frédérick, DESFORGES Alix, LIMONIER Kevin. Op.cit

109 GIBSON William, *Neuromancien* (1984). Dans : DESFORGES Alix, « *Les représentations du cyberespace : un outil géopolitique* », *Hérodote*, 2014/1-2 (n° 152-153), p. 67-81

agréable » [cités par Flichy, 2001][110] *».* Cette vision utopique participe indirectement à la politisation et à la territorialisation du cyberespace. En effet, durant les années 1990, le terme gagne la sphère et les discours politiques. La vision idéalisée du cyberespace devient aussi bien un projet qu'un enjeu politique, ce dont témoignent les autoroutes de l'information (Global Information Infrastructure) d'Al Gore. À ce propos, il dira en 1994 :

> *« La Global Information Infrastructure (GII) ne sera pas seulement une métaphore de la démocratie en fonctionnement ; elle encouragera dans la réalité le fonctionnement de la démocratie en rehaussant la participation des citoyens à la prise de décision. Elle favorisera la capacité des nations à coopérer entre elles. J'y vois un nouvel âge athénien de la démocratie forgée dans les forums que la GII créera*[111]*».*

Bien qu'il y ait au sein de ce discours un réel projet politique, l'engouement pour le cyberespace dépend aussi de la vision libertaire qui lui était attribuée. Elle participe effectivement à l'élaboration d'une représentation d'un espace extra-territorial, sans distance, sans obstacle ni frontière. Cette idée est poussée à son paroxysme en 1996 avec le texte fondateur de la *Déclaration d'Indépendance du Cyberespace* de John Perry Berlow. Il y est élaboré le fait que *« la liberté d'expression est le principe constitutif [du cyberespace] : un territoire virtuel libre des frontières, des lois, du pouvoir et de la souveraineté des États*[112]*».* Pour certains le cyberespace est une superposition et une anamorphose[113] des États territoriaux, pour d'autres, il possède *« toutes les caractéristiques d'un territoire indépendant : une population (les internautes), un mode de gouvernance propre (la logique de réseau) qui produirait une nouvelle société, celle de l'information (Castells, 2002).*[114]*»*
Ces deux visions diamétralement opposées se confrontent, avec d'une part la conception d'un territoire indépendant, sans frontières et qu'il faut préserver de tout contrôle, et d'autre part, celle des États qui consiste à vouloir le contrôler pour asseoir leur pouvoir et affirmer leur souveraineté. Cette opposition concernant la territorialisation du cyberespace est le théâtre d'affrontements parfois brutaux au sein d'un espace numérique qui n'est pas hermétique aux conflits géopolitiques du XXIe siècle.

Le cyberespace territorialisé

La croissance exponentielle du nombre d'utilisateurs (on passe de 44 millions d'utilisateurs en 1995 à 4,5 milliards en 2020[115]), s'accompagne de l'émergence d'acteurs et de pratiques divers au sein de l'Internet. À la fois accessibles aux internautes individuels ainsi qu'aux États, les technologies sont également utilisées par des réseaux criminels ou terroristes voulant leur nuire. Les cyberattaques qui menacent certains États jusqu'à la paralysie de leur système, induisent une articulation du cyberespace avec la sécurité nationale[116]. En effet, le cyberespace devient dès lors un domaine

110 DESFORGES Alix, *Hérodote.* Ibidem

111 Déclaration d'Al Gore devant l'Union Internationale des Télécommunications, citée dans : DESFORGES Alix. Ibid.

112 CATTARUZZA Amaël & DOUZET Frédérick « *17. Des frontières dans le cyberespace* » pp 149-156, dans AMILHATSZARYAnne-Laure &HAMEZ Grégory (dir.), « *Frontières* », Éditions Armand Colin, 355p

113 MUSSO Pierre, « *Critique des réseaux* », Paris, PUF (2003). Dans : DOUZET Frédérick, DESFORGES Alix, LIMONIER Kevin. Op.cit

114 DOUZET Frédérick, DESFORGES Alix, LIMONIER Kevin. Op.cit

115 CATTARUZZA Amaël & DOUZET Frédérick, Op.cit

116 CATTARUZZA Amaël & DOUZET Frédérick, Op.cit

militaire au même titre que la terre, la mer, les airs ou l'espace ; ce qui justifie la nécessité pour les États de contrôler et de territorialiser le cyberespace. Mais, la militarisation et la territorialisation de cet espace n'est pas unilatérale et ne fait pas seulement face aux menaces extérieures qui font des États les victimes des technologies et du cyberespace. Effectivement, les États sont aussi les acteurs des conflits géopolitiques qui se jouent désormais au sein de l'espace numérique. À titre d'exemple, *« [l]'attaque des centrifugeuses iraniennes de Natanz par le virus Stuxnet, élaboré par les services américains et israéliens, constitue une nouvelle forme d'action[117]».*

La territorialisation du cyberespace s'appuie donc sur deux approches qui font du numérique un domaine appartenant désormais au secteur militaire : celle de protection et de défense d'une part[118] et, d'autre part, celle de l'action et de l'offensive militaire et numérique concernant les conflits géopolitiques[119]. Les deux trouvent justification au nom de la sécurité nationale, et montrent ainsi que les conflits du cyberespace ne peuvent être dissociés de ceux de la géopolitique actuelle. Il convient de préciser que le cyberespace n'est pas uniquement convoité par les États, mais également par des acteurs privés, dont les géants du web notamment. Les intérêts étant parfois partagés, ces réseaux privés permettent d'étendre l'air d'influence des États auxquels ils sont rattachés et participent ainsi indirectement aux stratégies géopolitiques[120].

Les frontières du cyberespace

Il est indéniable que le cyberespace est composé de frontières, autant dans leur fonction de barrière et de protection du territoire que dans celle de filtrage.

Au sein du réseau dense et d'une organisation réticulaire du cyberespace, les distances sont traduites et réinventées par la rapidité des connexions. La puissance de ces connexités permet de mettre en évidence des espaces délimités et plus ou moins distants. La frontière n'a alors pas de fonction de séparation entre deux espaces, mais elle agit comme un filtre plus ou moins poreux sur les connexions. Les États puissants du cyberespace utilisent cette logique comme outil de modélisation de leur pouvoir. Les révélations d'Edward Snowden sur l'utilisation de l'espace numérique par les États-Unis en témoignent.

L'autre aspect des frontières du cyberespace se trouve dans les infrastructures physiques nécessaires à son fonctionnement (câbles, serveurs, datacenters,...). L'une des approches du contrôle territorial du cyberespace, peut donc être celle d'accumuler les infrastructures physiques. À l'inverse, ou de manière complémentaire, une autre logique de contrôle du cyberespace repose sur la maîtrise des protocoles logiques, des codes, applications, etc permettant la communication. Ainsi, la conceptualisation et la territorialisation des frontières du cyberespace se révèle particulièrement complexe parce qu'elles peuvent se déployer de diverses manières. Plus qu'un espace territorialisé, le cyberespace est celui d'une interface et d'une rencontre entre les États et les acteurs divers qui naviguent dans cet espace numérique et abstrait. Ces derniers traduisent du fait que, malgré le pouvoir normatif des États, l'espace numérique n'est pas étanche et se comprend comme un espace

---

117 DOUZET Frédérick, DESFORGES Alix, LIMONIER Kevin. Op.cit

118 CATTARUZZA Amaël & DOUZET Frédérick, Op.cit

119 DOUZET Frédérick, DESFORGES Alix, LIMONIER Kevin. Op.cit

120 DOUZET Frédérick, DESFORGES Alix, LIMONIER Kevin. Op.cit. Exemple : *« En 2009, le Département d'État américain avait expressément demandé à Twitter de repousser une opération de maintenance qui devait avoir lieu sur la zone iranienne alors que les manifestants opposés à la réélection d'Ahmadinejad utilisaient le service de microblogging pour s'organiser »*

transfrontalier poreux, où les contrôles peuvent toujours être contournés. Le caractère labile et virtuel des frontières au sein des espaces cybernétiques et aériens, et les enjeux géopolitiques qui y sont rattachés se transposent de manière similaire sur l'espace maritime.

I – 3.c) Les frontières maritimes

Si les frontières maritimes n'ont à première vue aucun rapport avec les frontières terrestres et nationales, elles sont pourtant une projection de celles-ci sur les espaces maritimes. Elles sont une extension du pouvoir étatique et un enjeu de souveraineté qui s'exerce à la fois physiquement, symboliquement ainsi que de manière virtuelle. La stratification des frontières maritimes, de manière horizontale et verticale, et la gestion de celles-ci de plus en plus virtualisée apparaît comme une synthèse ou une réunion des spécificités des frontières aériennes et numériques. Le déploiement des frontières au-delà du territoire national nécessite des moyens humains et matériels, qui confirme la suprématie des grandes puissances économiques.

L'enjeu des frontières maritimes et leur inscription dans la géopolitique mondiale réside dans le fait que les espaces maritimes sont des ressources. Elles sont physiques avec des ressources halieutiques, énergétiques ou minières, et politiques avec la question du droit de passage. En effet, l'espace maritime étant fortement mondialisé et le contrôle des passages stratégiques de la route maritime mondiale en fait un enjeu géopolitique majeur. Mais, la situation dans les mers est d'autant plus compliquée que la définition et la territorialisation des espaces maritimes font apparaître des chevauchements. Deux États juxtaposés peuvent alors prétendre à l'exploitation d'un même territoire maritime. Il convient pour cette raison de détailler les règles du droit maritime international, établi lors de la Convention de Montego Bay en 1982 (Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, CNUDM). Elle entre en vigueur en 1994, et décrit un zonage de degré de souveraineté, qui s'accroît à mesure que l'on s'approche des littoraux, et inversement.

Stratification horizontale

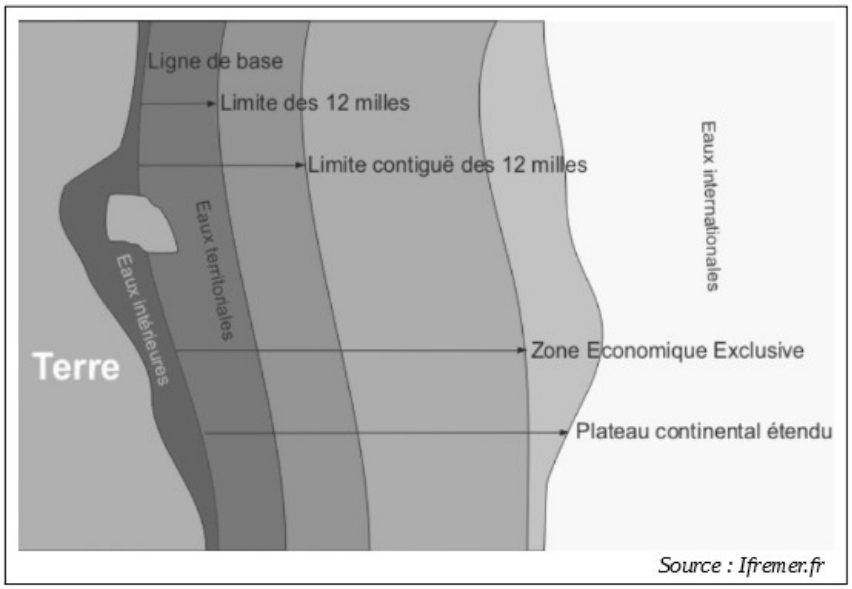

Figure 3 : Délimitation des espaces maritimes

La *ligne de base* est la première limite qui constitue l'espace des eaux intérieures. Au delà de cette ligne et en partant de celle-ci, la *mer territoriale* a une largeur maximale de 12 milles marins[121]. Au sein de ces deux espaces, l'État riverain exerce sa pleine souveraineté et dispose des mêmes droits que ceux exercés sur son territoire terrestre. Il régit donc ces espaces et jouit de leur exploitation. Il est cependant tenu d'appliquer le « droit de passage inoffensif[122]» aux navires qui transitent dans ses eaux territoriales. La *zone contiguë* s'étend également sur 12 milles marins au-delà de la limite extérieure des eaux territoriales et donc sur une largeur de 24 milles marins depuis la ligne de base. Qualifiée de « zone tampon[123] », l'État riverain n'y exerce pas sa pleine souveraineté, mais il dispose d'un pouvoir concernant les droits de douane et de police : « *droits de poursuite et d'arrestation dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants, le trafic d'immigrants illégaux et la fraude fiscale et douanière*[124] »

Stratification verticale

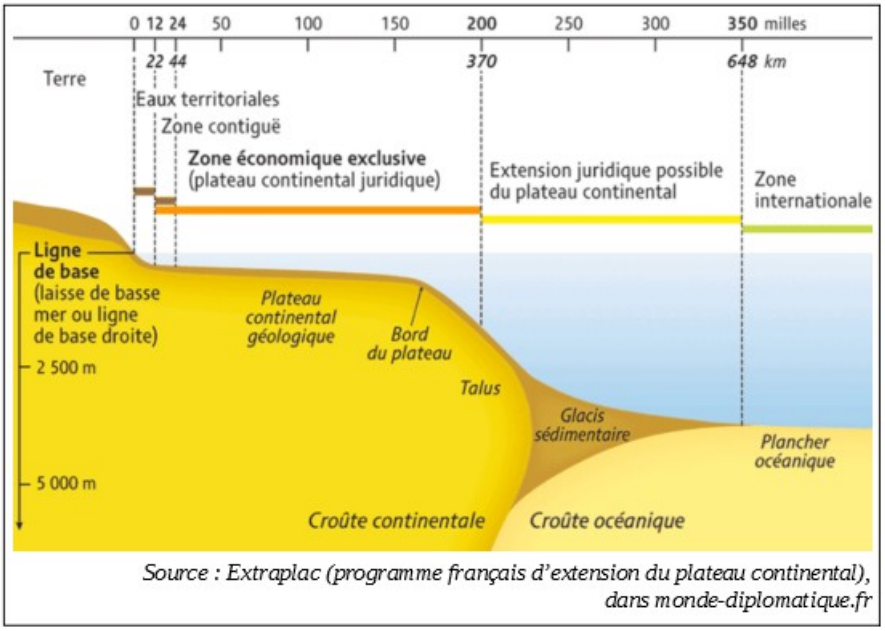

Figure 4 : Extension des espaces maritimes aux fonds marins

Le zonage des frontières et du droit maritime international dépend également d'une stratification verticale des fonds marins. En effet, le plateau continental, qui correspond à une avancée de terre sous les mers d'une longueur de 200m environ, concentre généralement un potentiel de ressources halieutiques et énergétiques. Ce plateau est de fait considéré par les États côtiers comme un prolongement de leur territoire. Le droit maritime international signé à Montego Bay, leur confère

121 1 mille marin correspond à 1 852 mètres

122 Celui-ci est suspendu dans le cas où les lois de l'État riverain ne seraient pas respecter ou s'il y avait atteinte à la sécurité et à la paix. Une suspension peut également se faire de manière temporaire en raison de manœuvres militaires par exemple.

123 Tabarly Sylviane, Frontières, zonages et délimitations maritimes : principes internationaux, Géoconfluences, 2006

124 Site Internet d'IFREMER : « Sur quelle zone le droit maritime permet-il l'exploitation des ressources de la pêche ? »

un droit exclusif d'exploitation des ressources jusqu'à la limite des 200 milles marins en partant de la ligne de base. Cet espace forme ce qu'on appelle les *Zones Économiques Exclusives* (ZEE). Si la marge du plateau continental se situe avant les 200 milles marins, l'espace de la ZEE reste tel quel. Dans le cas où cette marge s'étendrait au-delà de la limite des 200 milles marins, l'État riverain possède le droit d'étendre la ZEE et d'exercer sa propre juridiction jusqu'à une limite de 350 milles nautiques, on parle alors de *plateau continental étendu*. Mais, dans ce cas, l'État est tenu de partager les revenus de l'exploitation des ressources minérales qui sont gérées par l'Autorité internationale des fonds marins au-delà de la limite des 200 milles. Dans une autre configuration, où la création de deux ZEE distinctes de 200 milles n'est pas possible en raison d'une proximité géographique trop importante entre deux États, la limite entre les ZEE doit faire l'objet d'accords bi-latéraux.
On entre dans le domaine international une fois les eaux territoriales et les ZEE dépassées. C'est ce qui forme les espaces maritimes internationaux, que l'Assemblée Générale de l'Onu reconnaît comme « patrimoine mondial de l'Humanité ».
La zone de *haute mer* débute au-delà la limite externe des ZEE et représente 64 % de la surface des mers et des océans. Cette zone est fondée sur un principe de liberté avec un ordre juridique qui s'applique à celui des autorités nationales. Cela veut dire que cet espace est libre de navigation, d'exploitation et de pêche, de recherches scientifiques ou d'implantation de câbles et de pipe-lines, de survol, ou de construction d'espaces insulaires artificiels etc. Cette liberté « d'installation » sur l'espace maritime est celle « *des autorités de l'État dont le navire bat le pavillon*[125] ».
La *zone internationale des fonds marins* commence avec la fin de la marge continentale, à l'endroit où sombre le plateau continental. L'exploitation de ces fonds est placée sous l'Autorité internationale des fonds marins, qui agit comme un système d'appropriation collective des ressources, considérées comme bien commun.

L'attribution de ce type de frontières pour établir des zones de souveraineté sur les océans est une application théorique du droit maritime international. L'approche zonale de la frontière est plus difficile à manier dans la réalité, en raison de son caractère mouvant et imprécis. Les enjeux géopolitiques qui en découlent, s'expliquent notamment par le fait que certaines ressources sont mobiles (comme les ressources halieutiques par exemple). Ainsi, les zones sont mouvantes et le contrôle qui y est associé l'est aussi. En outre, l'espace maritime est multidimensionnel. On distingue cinq couches : le sol, le tréfond, la colonne d'eau, la surface liquide et l'espace aérien. Les frontières maritimes ont un fonctionnement et une application différenciée selon ces couches et selon les zones établies par le droit maritime international. Le juge Prosper Weil rappelle en 1989 que *« la délimitation terrestre repose fondamentalement sur l'idée qu'il ne saurait y avoir de chevauchement de souveraineté sur un même espace, tandis que la délimitation maritime postule la concurrence sur un même espace*[126]*»*. Ainsi, la territorialisation de l'espace maritime n'est pas uniquement portée sur des enjeux frontaliers binaires, mais elle est régie par un système profondément transfrontalier. L'enchevêtrement à la fois spatial et fonctionnel des frontières aboutit,

125 TABARLY Sylviane, « *Frontières, zonages et délimitations maritimes : principes internationaux* », Géoconfluences. 2006

126 WEIL Prosper, « *The Law of maritime delimitation : reflexions* », édition Grotius, 1989. Dans : BLANCHARD Delphine, « *L'espace transmanche : un territoire transfrontalier maritime ?* ». Géographie. Normandie Université, 2017

selon Delphine Blanchard, à la possibilité de « *de réaliser une typologie des frontières maritimes basées sur leur degré de fonctionnalité*[127] », ce qui n'est pas le cas pour les frontières terrestres.
Le caractère transfrontalier de l'espace maritime, lieu d'échange et de mobilité, ne doit pas pour autant enlever la dimension d'intérêt et de concurrence (inter)nationale vis-à-vis de cet espace. Premièrement concernant l'exploitation directe de celui-ci, mais aussi selon le fait que la frontière maritime est une projection de la souveraineté sur des espaces extra-territoriaux. En effet, l'espace maritime est aussi celui d'une gestion en amont de la frontière terrestre et le domaine appartenant à la sécurité intérieure dépasse les frontières du pays pour gagner la haute mer. Cette logique d'une frontière nationale multiple, se déploie à l'aide de processus de contrôles divers, dont ceux d'un contrôle virtuel des frontières physiques (terrestres, maritimes, aériennes). En effet, « *l'ambition est, à travers l'établissement de « frontières virtuelles », de déplacer ces contrôles en amont de la frontière classique, créant ainsi une sorte de réseau mondial de plates-formes de surveillance, notamment dans les ports. On doit ce concept de frontière virtuelle à Francis Faye qui le lie à celui de la sécurité globale d'un pays : « Chaque État est conduit à anticiper bien au-delà de ses aéroports, de ses points de passage terrestres autorisés et de sa frontière maritime prise dans son sens ancien, c'est-à-dire de ses ports et de son simple trait de côte. Chaque État, selon la menace considérée, est amené à agir à une frontière virtuelle qui peut être un port d'embarquement, ou une côte d'embarquement, de l'autre côté de l'espace maritime... [...] »*[128] ».
Ainsi, les types de frontières semblent interconnectés et interdépendants. La possession territoriale et l'assise d'un pouvoir de souveraineté ne reposent pas uniquement sur les frontières terrestres ou linéaires qui correspondent à l'imaginaire collectif et à la représentation cartographique des États. En effet, les grandes puissances terrestres sont aussi les grandes puissances maritimes et virtuelles. Celles qui ont les capacités de déployer et de projeter leurs frontières en tout lieu et sur tout support, en disposant du contrôle de celles-ci dans un filtrage précis et ciblé des flux. C'est un bloc d'ensemble qui semble constituer le statut de puissance et de suprématie dans les enjeux géopolitiques internationaux. La territorialisation du monde, dans toutes les sphères et sur tous les supports, qu'elle soit abstraite ou concrète, définit un système mondial complexe, discontinu et interconnecté.

127 BLANCHARD Delphine. Ibidem.

128 MARCADON Jacques, « *Le transport maritime mondialisé et le concept de frontière virtuelle* », Flux (n° 71). 2008. pp 37-45

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

***

La frontière est depuis son origine un objet géographique mouvant, dans le temps et dans l'espace. Elle est faite par les imaginaires sociaux et les constructions politiques qui en répondent. « *On ne dira pas que la frontière est imaginaire, mais qu'elle est une composante spatiale de l'imaginaire étatique du territoire et qu'elle le conforte en retour*[129] ». Les constructions territoriales qui résultent de la fonction de délimitation des frontières, sont d'une part un « invariant anthropologique[130] » dans la mesure où les individus ont besoin de repères spatialisés, et d'autre part une réalité qui découle de l'Europe moderne et du modèle d'État-nation diffusé dans le monde par le biais de la colonisation. Mais la dimension terrestre et linéaire de la frontière occidentale et internationale demande à être comprise dans un ensemble aux échelles et aux géométries variables. Les frontières « s'hybrident » pour créer ou transformer des espaces, à mesure qu'elles s'ouvrent ou se ferment. Il appartient au géographe de lire ces recompositions territoriales et spatiales et de les comprendre comme un objet contextuel. La globalisation de l'économie, des flux de tous types et de la sécurité est un vaste filet dont le maillage s'avère plus ou moins dense selon les personnes et selon les États. Bien qu'il y ait une certaine uniformisation de la perception des frontières, « *l'une est réaliste, elle présente la frontière comme un phénomène, l'expression de « faits de vie » (Kristof, 1959), l'autre est critique, elle considère la frontière étatique comme la limite d'une entité politique parmi d'autres, puis cherche à comprendre pourquoi cette dernière a pris autant d'ascendant sur les autres formes de structures spatiales (Mezzadra et Nelson, 2013)*[131] ». Mais plus que jamais, la crise sanitaire de la Covid-19 inverse cette dialectique et demande de comprendre en quoi et comment la pandémie a pris autant d'ascendant sur les frontières du monde, pour façonner ce que certains nomment la « microbiocène » d'un vaste continent « en Pandémie[132] ». En effet, en Europe, comme dans le reste du monde, les frontières se sont fermées presque simultanément. Cela est inédit depuis la construction de l'Union Européenne, qui semble faire face à des enjeux contextuels, politiques et frontaliers multiples, à l'image du Brexit et de la pandémie, notamment.

***

129 DEBARBIEUX Bernard, « L'espace de l'imaginaire : essais et détours », Paris CNRS Éditions (2015). Dans, AMILHAT-SZARYAnne-Laure &HAMEZ Grégory (dir.), « *Frontières* », Éditions Armand Colin, p 02

130 AMILHAT-SZARY Anne-Laure, « *Géopolitique des Frontières, Découper la Terre, imposer une vision du monde* », Éditions Le Cavalier Bleu, 2020. p 28

131 AMILHAT-SZARYAnne-Laure &HAMEZ Grégory (dir.), « *Frontières* », Éditions Armand Colin, p 15

132 STIEGLER Barbara, « *De la démocratie en Pandémie* », Tracts Gallimard (n°23). 2021

PARTIE II – Aux frontières d'une Europe en crise ?

« En l'occurrence, la fermeture concomitante d'une grande partie des frontières du monde et le confinement des personnes ont non seulement porté la question des limites au cœur des préoccupations mondiales, elles nous obligent aussi à penser différemment notre relation dialectique aux flux de la mondialisation et à réfléchir autrement à ce qu'enclore veut dire[133] ».

Si les frontières sont à géométrie variable, elles sont également à *géographie* variable. En effet, nous constatons avec la crise sanitaire de la Covid-19 que les frontières peuvent être déployées partout, à n'importe quel moment et sous n'importe quelle forme. Elles dépendent intrinsèquement des décisions politiques, d'un contexte donné et d'un substrat sur lequel reposer. Il peut être matériel ou immatériel, visible ou invisible, justifié ou injustifié, mais le déploiement des frontières par les autorités politiques des États est une manière de justifier leur exercice et leur pouvoir. Plus précisément, la frontière agit comme symbole des capacités de l'État à protéger la nation et in fine aussi la souveraineté. Ainsi, les frontières semblent être le symbole de la protection face à la menace. Les crises qui traversent l'Union Européenne actuellement sont l'exemple concret de ce sentiment, partagé par ceux qui ont voté en faveur du Brexit et renforcé par la menace sanitaire du Coronavirus. Les frontières s'érigent en rempart face à ce qui est désigné comme l'ennemi. En cela, la période actuelle est un cas d'école concernant l'étude des frontières. D'une part, on constate le déploiement instantané de multiples frontières à l'intérieur de l'Union Européenne dans le cadre de la pandémie, d'autre part les frontières extérieures de l'Union Européenne doivent être redéfinies en raison du Brexit. L'articulation de ces deux événements offre une lecture inédite du fait frontalier contemporain. De manière plus significative encore, les nouvelles frontières dessinent de nouveaux enjeux et de nouvelles réalités géopolitiques, d'échelle locale et internationale qu'il convient de regarder. Si de nouvelles dynamiques se créer aux frontières de la pandémie et du Brexit, d'autres se défont. Il s'agira dans cette partie de consacrer le premier chapitre aux frontières de la pandémie dans l'Union Européenne, avant de voir comment celles-ci sont articulées aux négociations sur le Brexit. Nous verrons dans un dernier point comment les enjeux frontaliers du Brexit révèlent des enjeux nouveaux, à la fois pour l'Union Européenne et pour le Brexit… dont les impacts sont passés au second plan de la crise sanitaire.

***

133 AMILHAT-SZARYAnne-Laure &HAMEZ Grégory (dir.), « *Frontières* », Éditions Armand Colin, 355p. p351

CHAPITRE 1

Quand la pandémie bouleverse le monde et ferme les frontières

***

La pandémie de Covid-19 aurait débuté à Wuhan, en Chine, où les premiers cas sont répertoriés en décembre 2019. Aujourd'hui, en mai 2021, plus de trois millions de personnes sont décédées du Coronavirus dans le monde. En France, ce sont plus de cent mille décès qui sont comptabilisés à cette date, selon les données de Santé Publique France. L'affirmation de l'épidémiologiste Antoine Flahaut : « *Fermer les frontières n'est pas efficace, les virus n'ont pas de passeport*[134] », semble dès lors faire écho aux capacités de circulation d'un virus qui a pourtant considérablement ralentit la mobilité et questionné l'interdépendance mondiale. Il s'agira ici d'observer la diffusion du virus depuis Wuhan jusqu'en Europe et dans le reste du monde ; et la manière dont les frontières se sont imposées comme une réponse face à la pandémie. Comment la Covid-19 a-t-elle redessiné les frontières contemporaines et restructuré les mobilités ?

Fermeture des frontières et mesures de restrictions contre la propagation de la Covid-19

Source : données compilées par l'Organisation mondiale du tourisme, situation au 27 avril 2020

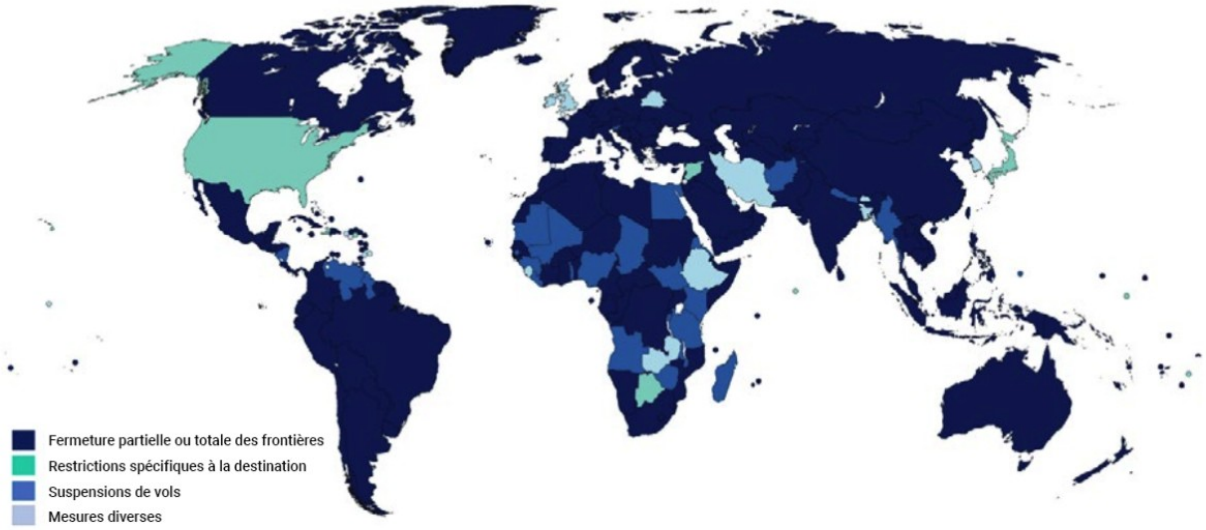

Source: UNWTO (OMT) : Type of travel restriction by destination in "Covid – 19. Related Travel Restrictions. A global Review for Tourism", Third Report, 8 may 2020.

Carte 1 : Restrictions et fermetures des frontières contre la propagation de la Covid-19

134 France Culture, Chaverou Erik & Vasak Stanisalas : « Coronavirus : « fermer les frontières n'est pas efficace, les virus n'ont pas de passeport ». 25/02/2020

II – 1.a) Stratégie politique et sanitaire : la fermeture des frontières

La diffusion du Coronavirus à l'échelle mondiale en seulement quelques mois (voire quelques semaines) et la fermeture successive des frontières internationales qui s'en est suivie, montrent que les pandémies sont imprégnées des politiques frontalières.

Plus largement, c'est l'histoire des maladies épidémiques qui rappelle que la circulation des virus est corrélée aux mobilités humaines. On peut penser, par exemple, à la grande peste du XIVe siècle ou à la propagation du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) sur le contient africain. Mais, la caractéristique spécifique à la Covid-19, dépend de la rapidité de la diffusion dans le monde, ce qui semble être en lien avec la multiplication des mobilités dans le contexte de mondialisation[135]. Dans ce cadre, nous pouvons observer la trajectoire du virus au départ de « *Wuhan, ville origine de la pandémie de Coronavirus. [...] Son aéroport dénombrait 25 millions de passagers en 2018, ce qui représente en proportion environ 3 millions de personnes*[136] *qui ont transité par l'aéroport de Wuhan entre le début de l'épidémie et le confinement de la ville commencé le 23 janvier 2020. De plus la ville possède une grande gare de plus de vingt voies destinées aux trains à grande vitesse qui permettent la liaison avec les plus grandes villes du pays. Or, si l'on s'intéresse aux dates connues, le premier cas de Coronavirus officiellement recensé à Wuhan a été annoncé le 08 décembre 2019 et sa contamination daterait très probablement de fin novembre. Le confinement proclamé le 23 janvier 2020 dans la province chinoise de Wuhan laisse à penser que le virus a bénéficié de plusieurs semaines durant lesquelles il a pu se propager sur le sol chinois, asiatique et enfin à l'international par les grandes voies de circulation et par les différents modes de transport. En effet, le 20 janvier 2020, la Corée du Sud, État voisin de la Chine, annonce un premier cas de Coronavirus détecté sur une personne chinoise ; le 21 janvier 2020, Taïwan dépiste une jeune femme positive au Coronavirus alors qu'elle effectue des trajets réguliers entre Wuhan et Taïwan. Puis au même moment sont touchés d'autres pays voisins qui figurent parmi les premières destinations au départ de Wuhan. Ainsi, le virus semble être transporté d'une région à l'autre par les personnes mobiles. L'Organisation Mondiale de la Santé déclare un état de pandémie le 11 mars 2020. Ainsi durant la période s'étalant du début du confinement de Wuhan jusqu'au 11 mars 2020, les mobilités internationales ont continué à s'opérer de manière presque normale dans une majeure partie du monde. Le Covid-19, a de ce fait voyagé avec les porteurs du virus (qui peuvent être porteurs-sains) dans les divers endroits du monde. Il touche l'Europe en février avec une situation critique en Italie du nord premièrement - l'Italie du sud, plus éloignée de la mondialisation, restant plus épargnée par la diffusion du virus. Quelques semaines plus tard, la France compte ses premiers cas, notamment à Mulhouse, où un rassemblement religieux international avait lieu du 17 au 24 février 2020. Puis il gagne l'Île-de-France, où les mobilités aériennes avec Wuhan sont les plus nombreuses en raison notamment du fait que des entreprises françaises y sont installées, comme Renault ou PSA. En effet, il y avait jusqu'à janvier 2020 des vols quotidiens entre Wuhan et Paris-Roissy-Charles de Gaulle. Dans un effet domino à intervalle temporel de quelques semaines, le virus s'est propagé dans les autres continents environ un mois plus tard*[137] ».

135 DUMONT Gérard-François. « *La covid-19, facteur de recompositions géopolitiques. Pourquoi ? Avec quelles conséquences ?* », Les Analyses de Population & Avenir (vol.31, n°1). 2021. pp. 1-13.

136 DUMONT Gérard-François. Ibidem

137 RIBBE Elina, « *Face aux géants urbains, la ville moyenne comme alternative à la mondialisation ? L'exemple de Paimpol* », Mémoire de master 1 Dysater, Université Rennes 2

Au mois de mars 2020, plus de 150 pays en dehors de l'Union Européenne ont pris des mesures draconiennes dans le but d'endiguer la pandémie. Ces dispositions suivent une superposition d'échelles, avec des mesures locales fortes et la fermeture des grands centres de mobilités comme les aéroports, les ports ou les gares : 186 pays au total auraient appliqué des restrictions au niveau de leur frontière extérieure, notamment en ciblant les grands hubs pour empêcher la mobilité. Une autre réponse a été apportée par 127 pays, qui ont misé sur la distanciation sociale. Mais, la fermeture des frontières terrestres a également été un élément central dans la réponse adoptée par les gouvernements face à la pandémie de Covid-19. Au début de l'épidémie, en mars 2020, 92 pays auraient totalement fermé leurs frontières terrestres[138]. Au niveau de l'Union Européenne, 30 pays (hormis l'Irlande) ont agi collectivement pour restreindre l'accès aux frontières extérieures de l'Union et de l'espace Schengen. Des règles spécifiques ont été mises en place pour les travailleurs transfrontaliers ainsi que pour les saisonniers, notamment dans le domaine agricole. De manière simultanée, les frontières internes à l'Union Européenne, et spécifiques à chaque pays, sont réapparues de manière temporaire. En tout, ce sont 37 dyades qui se sont reformées à l'intérieur de l'espace Schengen durant la pandémie[139].

Depuis le début de la pandémie de Covid-19, Emmanuel Brunet-Jailly[140] recense quatre stratégies de gouvernance pour contenir la pandémie : attendre l'immunité de la population, atténuer la diffusion du virus, supprimer la propagation ou éradiquer totalement le virus. Toutes ces stratégies (ou presque) s'accompagneraient, à un moment ou à un autre de la bataille contre le virus, d'une fermeture des frontières. La politique visant l'*immunité de la population*, s'accompagne d'un laissé-faire et a été adopté principalement par les pays scandinaves, à l'image de la Suède. Dans ce cas, le but est de laisser le virus se propager, voire même d'encourager cette propagation, afin d'atteindre une immunité collective. De fait, les frontières ne sont pas fermées et les flux commerciaux demeurent inchangés. Néanmoins, il faut noter que la Suède a finalement fermé ses frontières (notamment avec le Danemark) en décembre 2020. L'*atténuation de la diffusion* du virus, a pour but de tasser la courbe de transmissions et d'infections, et ainsi de prévenir l'effet-masse et la surcharge des services hospitaliers. C'est une stratégie d'espacement dans le temps des infections de la Covid-19, mais la finalité d'une immunité collective reste la même. En plus de la distanciation sociale et autres mesures plus restrictives, les frontières sont fermées. Cependant, elle ne sont pas totalement étanches et restent ouvertes aux flux commerciaux et autres trafics nécessaires au fonctionnement de la vie interne ou de la vie locale aux frontières. C'est la stratégie que la France a adopté au cours de la pandémie. Une autre vision sanitaire et politique de la gestion de la pandémie, consiste à vouloir *supprimer les chaînes de reproduction* du virus. Pour cela, l'isolement et la mise en place d'une quarantaine stricte et obligatoire de toutes les personnes contaminées ou cas-contacts asymptomatiques, sont nécessaires. Cette option vise in fine à protéger une communauté d'un individu potentiellement vecteur de la maladie et répond du triptyque : tester-tracer-isoler. La dimension logistique de cette stratégie repose sur le partage de données permettant de remonter la chaîne de transmission et nécessite parfois la création d'applications spécifiques (ce qui pose la

138 SIMMONS Beth A. & KENWICK Michael R. « *Pandemic Response as Border Politics* », International Organization, 74(S1). 2020

139 Il convient ici de préciser que nous ne détaillons pas le calendrier, et que les frontières ont été fermées de manière temporaire, se sont rouvertes et refermées pour certaines, selon les périodes et les courbes de la pandémie dans chacun des pays concernés.

140 BRUNET-JAILLY Emmanuel & CARPENTER Michael J. « *Introduction: Borderlands in the Era of COVID-19 Borders* », *Globalization Review,* (Vol.2 ; n°1). 2020.

question de la protection des données). De plus, la distanciation sociale et autres mesures strictes sont adoptées dans le cadre de cette stratégie, qui a été mise en place notamment à Hong-Kong, Singapour, Taïwan ainsi qu'en Nouvelle-Zélande. Dans ce cas, les frontières sont fermées. Enfin, la quatrième option est celle de l'*éradication totale du virus*. Celle-ci est réellement imprégnée d'une politique frontalière, en cela qu'elle utilise le franchissement de la frontière pour identifier les individus présentant un risque. À titre d'exemple, à Taïwan en février 2020, tous les hôpitaux, pharmacies et cliniques étaient équipés des historiques de déplacements des taïwanais et les voyageurs étrangers étaient contraints d'effectuer une quarantaine d'une durée de deux semaines. Ainsi, le Ministère de la Santé confirme la nécessité d'un contrôle aux frontières. Celles-ci sont dès lors physique (au niveau du franchissement de la frontière internationale), électronique et biométrique (les applications contenant les données nécessaires au contrôle de la population et du virus) et biologique (par l'isolement stricte pendant les quinze jours de quarantaine).

Ces quatre stratégies ne sont pas nécessairement hermétiques l'une par rapport à l'autre, comme nous avons pu remarqué que Taïwan conjuguait une gestion de crise sur la base de la suppression et de l'éradication totale du virus. La France utilise à la fois une option d'atténuation et de suppression de la transmission de la Covid-19 ; en Europe les situations sont hétérogènes. Il convient de comprendre que la gestion de la crise évolue dans le temps et dans l'espace, au même titre que les frontières elles-mêmes. Les stratégies sont complémentaires, et les gouvernements les adaptent selon les périodes et selon les taux de transmissions / contaminations, ainsi que selon les avancées des connaissances scientifiques. En outre, le contexte des pays voisins influence fortement la prise de décision locale et impacte même la gestion nationale. Par exemple, la fermeture d'une frontière de manière unilatérale, induit inévitablement la même fermeture pour le pays voisin – dans un sens au moins.

Les stratégies d'endiguement de la pandémie susmentionnées, qui dépendent de l'arrêt des mobilités et de la fermeture des frontières de manière plus ou moins hermétique, sont cependant controversées d'un point de vue scientifique. En effet, en plus d'impacter la vie quotidienne, un certain nombre de chercheurs et d'études auraient montré que la fermeture des frontières internationales n'aurait que peu d'impact, voire pas du tout, sur la propagation du virus. Des études scientifiques antérieures à la pandémie de Covid-19 auraient, en effet, démontré que le contrôle des frontières est plutôt inefficace dans la gestion des pandémies[141]. La plupart d'entre elles auraient avancé que la seule efficacité de la fermeture des frontières pour endiguer une pandémie se fait en stade précoce de la propagation – bien souvent, avant même que les preuves et données scientifiques ne soient disponibles. Autrement dit, une fois que le virus a commencé à circuler, la fermeture des frontières ne serait plus efficace pour contrôler la propagation de la maladie. La distanciation sociale serait finalement plus efficace que l'arrêt total des mobilités dans le cas où l'on serait déjà passé d'une épidémie à une pandémie, comme dans le cas du Coronavirus. Quelques rares cas d'îles isolées permettraient de servir de contre-exemple à ces études (comme Taïwan par exemple), mais de manière générale, la fermeture des frontières n'aurait pas montré d'efficacité à plus grande échelle. Par ailleurs, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) déconseillerait la fermeture des frontières. Certains considèrent que la fermeture des frontières est une stratégie « moyenâgeuse » ou « ancestrale », tant les murs ou les frontières linéaires ne seraient pas parvenues à stopper les pandémies. Par exemple, la Peste ne s'est pas arrêtée au mur de Toulon au XIVe siècle, et le Coronavirus continue de circuler malgré la fermeture des frontières. « *En effet, les*

141 SIMMONS Beth A. & KENWICK Michael R. Op.cit

virus franchissent les barrières biologiques de plusieurs individus. Le Coronavirus correspond à 1/10.000 millimètres, et il lui suffit de s'attacher à une cellule humaine pour la pénétrer comme un cheval de Troie et se multiplier pour envahir l'individu. Il se répand ensuite, quand la personnes infectée tousse ou parle (par exemple) ; les frontières internationales ne sont pas équipées pour mettre en œuvre une barrière biologique à la Covid-19[142] ». Pourtant, ce sont « *les politiques de sécurité frontalière qui ont été appliquées à la gestion de la Covid-19 dans de nombreux pays. En ce sens, les pandémies – autant que les vagues migratoires ou les attaques terroristes – impliquent une politique frontalière*[143]».

Pour aller plus loin, Beth Simmons et Michael Kenwick soulignent le fait que les frontières s'imposent comme un élément heuristique incontournable dans la prise de décision face à un phénomène qui implique beaucoup de données inconnues. Selon eux, les frontières sont centrales dans ce cas, en ce qu'elles permettent d'asseoir l'autorité nationale dans un contexte incertain. Nous verrons que l'échelle d'application de ces limites spatiales de la mobilité varie considérablement du local au national, au sein des multiples mesures prises pour endiguer la pandémie de Coronavirus.

II – 1.b) Les frontières locales de la pandémie

La pandémie de Covid-19 permet une lecture géographique du monde, qui révèle une superposition d'échelles et une diversité dans les réponses apportées par les gouvernements pour la lutte contre le virus. Les frontières nationales sont utilisées pour réaffirmer la limite spatiale et la politique nationale d'un espace déterminé. Néanmoins, l'appropriation de ces frontières par les gouvernements est différente selon les considérations culturelles et les réalités locales de la pandémie. Les actions menées contre la propagation du Coronavirus ont été différentes selon les États et en fonction des différents domaines d'application (mobilité, fermeture d'activités économiques, accès aux espaces publics, confinement / déconfinement, etc). En cela la gestion de la pandémie, intrinsèquement liée à la politique étatique et nationale, montre la diversité du monde et des frontières, dont les législations varient selon les régimes politiques et les façons de vivre. Mais, il est nécessaire dans ce contexte de s'éloigner de la limite spatiale nationale. En effet, la pandémie a aussi été l'illustration du principe de subsidiarité, qui consiste à réserver à l'échelon supérieur de la gouvernance, les tâches que l'échelon inférieur serait en incapacité de réaliser. Or, dans le cadre de la pandémie de Covid-19, les niveaux de gouvernance ayant été retenus pour gérer la crise ne sont ni mondiaux ni régionaux, mais nationaux ou infranationaux comme dans les États Fédéraux allemand ou américain et parfois au niveau le plus local dans certaines démocraties. Ce transfert de compétence a pu évoluer au cours de l'épidémie et n'est pas figé dans le temps.

L'une des solutions envisagées par les gouvernements pour lutter contre la propagation du virus, fut de fermer les frontières extérieures et internationales. Bien que l'efficacité de ces mesures reste discutée, l'actualité des frontières et de la pandémie continuent d'animer le débat public, notamment concernant le secteur de l'économie touristique et des mobilités. En Europe, le « pass sanitaire » permettant l'ouverture des frontières et des déplacements internationaux, est toujours en discussion (mai 2021). L'application d'un pass sanitaire, confirmerait la fonction de filtre qui est

142 BRUNET-JAILLY Emmanuel, « *Beyond COVID-19: Five commentaries on reimagining governance for future crises and resilience* ». Can. Public Admin., 63: 369-408 (traduction personnelle)

143 SIMMONS Beth A. & KENWICK Michael R. Op.cit (traduction personnelle)

octroyée à la frontière, et la dimension de contrôle dont elle bénéficie, en temps normal, comme en temps de crise sanitaire. Le « pass sanitaire » dont il est question, viserait à sauver la saison touristique et l'économie locale des pays ou des régions dépendants du tourisme. Cela confirmerait le rôle protecteur et éminemment politique de la frontière, dont « *[l]a preuve par neuf de l'utilité des frontières internationales a été apportée ; la pandémie n'aurait peut-être été qu'une épidémie, si la Chine n'avait pas laissé plusieurs semaines la circulation internationale sans contrôle sanitaire dans ses aéroports, ports et frontières terrestres. L'épidémie aurait été pire à Taïwan, si ce pays n'avait pas, dès fin décembre 2019, pris des mesures à ses frontières. Il aurait fallu compter des millions de morts dans le monde si les États n'avaient pas de frontière où mettre en place des contrôles sanitaires ou des restrictions de circulation. Les frontières sont donc un outil de protection sanitaire lorsque cela se révèle nécessaire. Leur inexistence serait dommageable à l'humanité*[144] ». Mais, la limite frontalière et spatiale se déploie de manière multiple et en-deçà de la frontière extérieure et internationale, dans le sens politique et sanitaire d'un contrôle de la mobilité dans un contexte pandémique. En effet, « *[p]lus que jamais, l'épidémie d'infection à coronavirus rend visible par l'espace les faits sociaux que la géographie interroge et ce à toutes les échelles : mondiale, européenne, nationale, locale et jusqu'à la plus fine*[145] ».

En France, les limites imposées par le gouvernements ont oscillé dans le temps et dans l'espace. Elles ont d'abord été appliquées de manière uniforme à l'ensemble du territoire métropolitain. Finalement des mesures localisées, en fonction des taux d'incidences ont été mises en place au fur et à mesure de la progression de l'épidémie dans les divers territoires et régions. Mais le paradoxe de la stratégie française tient dans l'articulation entre les frontières nationales et les frontières locales mises en place avec le premier confinement, au début de la pandémie. En effet, « *[d]'une part, [la France] a maintenu la possibilité de passer les frontières internationales, sans introduire de restriction par exemple au passage des frontières italienne ou allemande. Toutefois, ces frontières étaient fermées, puisque les pays voisins avaient décidé, de leur côté, de restreindre considérablement le passage à leurs frontières, ne l'autorisant que de façon limitée et sous de fortes contraintes, par exemple pour les travailleurs frontaliers. D'autre part, la France a mis en place de nombreuses frontières internes, comme la limite à 1 km de son domicile des déplacements à pied et l'interdiction de tout déplacement automobile de plus de 100 km, sauf nécessité impérative, pendant huit semaines. Ces déplacements limités devaient en outre être effectués avec une attestation dont l'absence était verbalisée* [146]». Les mesures inédites adoptées par le gouvernement ont effectivement agit comme un 'transfert' de la frontière à l'échelle locale. Notons néanmoins que le rayon de déplacement des 1km a pu varier et était de 10km lors des confinements suivants. Mais il convient d'observer ici que ces nombreux cloisonnements sont à l'origine de l'émergence de nouveaux périmètres de la vie quotidienne, dont les territoires sont délimités spatialement et régulés par une attestation qui désigne le dedans et le dehors, l'espace autorisé aux déplacements et celui de l'illégalité. En outre, l'attestation semble se substituer au passeport dont la nationalité autorise ou non le franchissement de la frontière. Dans le cadre du confinement et des restrictions de déplacements, la nature de l'attestation peut justifier ou non un déplacement au-delà du kilomètre autorisé. À titre d'exemple, les personnes vivant à plus de 1km d'un super-marché

144 DUMONT Gérard-François. « *La géopolitique des frontières réaffirmée* », Outre-Terre (vol.57 ; n°2) 2019, pp.75-88.
145 Géoconfluences : « *La pandémie de Covid-19, regards croisés de géographes* »

146 DUMONT Gérard-François. Op.cit

avaient le droit de dépasser la limite spatiale du kilomètre pour effectuer des « achats de première nécessité », et ainsi de franchir la frontière locale imposée pendant la pandémie.
Ces frontières et autres mesures adoptées pour endiguer la progression de la pandémie ont été différenciées selon les territoires à l'heure du premier déconfinement en mai 2020. « *La France a assigné au virus, en quelque sorte, des plaques numérologiques. Selon les départements, les habitants n'ont pas disposé des mêmes droits et devoirs dans leurs possibilités de déplacements, d'accès aux parcs et jardins, d'accès aux plages…*[147] ». Les niveaux spatiaux d'application des mesures sont variables en France comme à l'étranger, et il n'existe pas de réponse totalement uniforme en ce qui concerne la gestion de la crise sanitaire. L'organisation des niveaux politiques et territoriaux est différente selon les États. Finalement, ces « *[r]estrictions de déplacements, confinement des populations et fermetures des frontières [...] sont à géométrie, intensité et temporalité variables, selon les espaces et les niveaux d'échelles considérés. Ils débouchent tous cependant sur un effondrement spectaculaire historiquement inédit des mobilités humaines et matérielles. Des milliards d'individus font une expérience sans précédent : la rétraction de l'activité sociale et économique sur une échelle microspatiale de l'ordre du kilomètre ou de la dizaine de kilomètres. L'humanité se fragmente en centaines de millions de micro-cellules de base mises en relation par une explosion des flux d'information immatériels, portés par les réseaux numériques, le télétravail et de nouveaux types de comportements sociaux et de consommation culturelle*[148] ».

Au-delà des recompositions géographiques des territoires par la mise en place de ces restrictions, l'efficacité des limites spatiales et des mesures adoptées reste discutée dans le milieu scientifique. Les frontières du virus sont considérées par certains comme biologiques et celles qui sont adoptées s'organisent autour de communautés délimitées spatialement par des mesures politiques. Toutefois, celles-ci ne casseraient pas nécessairement la chaîne de transmission de virus et la seule frontière efficiente au virus serait celle de la distanciation sociale ou de la prise en charge thérapeutique[149]. Autrement dit, le fait de confiner les individus ensemble et de restreindre la mobilité des personnes n'est pas suffisant, et de manière contre-intuitive inciterait même à la transmission virale[150]. Cependant, il ne s'agit pas tant ici de discuter de l'efficacité ou non des mesures, mais d'observer que le rôle de l'État s'est affirmé par la fermeture des frontières internationales (accompagnée de mesures complémentaires comme les confinements). La réapparition des frontières « *n'est-elle qu'une parenthèse qui se refermera lorsque la pandémie sera terminée pour revenir à un amollissement dans le sens des « no border » ? [...] La pandémie Covid-19 a rendu obsolète l'idée de l'inutilité des frontières, la croyance que cette réalité géographique n'allait plus avoir d'importance géopolitique. Elle a confirmé que les États avaient le monopole du droit au déplacement à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Elle a révélé une aspiration au retour des États dans la vie économique et dans la vie sociale des populations*[151] ». Plus encore, elle a révélé un intérêt collectif pour les frontières, dans sa dimension de filtre qui agit comme barrière protectrice à la menace extérieure et au virus.

147 DUMONT Gérard-François. « *La géopolitique des frontières réaffirmée* », Outre-Terre (vol.57 ; n°2) 2019, pp.75-88.

148 Géoconfluences

149 BRUNET-JAILLY Emmanuel « *Beyond Covid, five commentaries* ». Op.cit

150 PECH DE LACLAUSE Gilles, DELENDA Arnaud, AUGUSTINCIC Lana, « *Confinement strict, surcharge hospitalière et surmortalité : Analyse statistique et étude mathématique de l'épidémie de « Covid 19 »* ». 2020

151 DUMONT Gérard-François. Op.cit

II – 1.c) Les frontières du continent « en Pandémie »

La fonction prophylactique et protectrice qui est attribuée aux frontières dans le cadre de la pandémie de Covid-19 ouvre le débat scientifique, toutes disciplines confondues, et interroge les recompositions territoriales et géopolitiques d'un monde qui semble fragmenté. En effet, la redistribution des spatialités dont les limites sont pensées par la menace du virus, mène à repenser le fonctionnement spatial des individus et de nos sociétés. Mais, plus profondément cela questionne la dimension politique des limites territoriales et des frontières. La fixation de nouveaux périmètres de vie, le 'transfert' des frontières à une échelle locale et l'arrêt quasi total des mobilités individuelles sont autant d'éléments intrinsèquement géographiques, qui questionnent la nature des décisions politiques menées au nom de la « science »[152]. Il s'agira, dans cette partie, de comprendre ou d'observer la manière dont la crise sanitaire et le risque qu'elle représente ont justifié des pratiques spatiales inédites dont l'imaginaire collectif s'approprie et s'accommode des nouvelles « frontiérités ». La multiplicité des régimes frontaliers, dans une logique microgéographique du confinement, révèle effectivement l'inégalité des individus face aux frontières, dont le caractère est de moins en moins universalisant, à l'échelle locale comme à l'échelle internationale. Plus précisément, l'émergence d'une microgéopolitique ou d'une « recomposition géopolitique[153] » du monde avec la crise sanitaire de Coronavirus, mobilise et interroge profondément la frontière, en tant qu'objet géopolitique par excellence.

La fermeture des frontières internationales s'est accompagnée, dans la majorité des cas, de mesures complémentaires internes et variées selon les pays. Nous l'avons vu (cf II- 1.b), en France, comme dans de nombreux pays européens (Allemagne, Italie, Espagne… Royaume-Uni), la mise en place d'un confinement strict en mars 2020, fut la première injonction de la part du gouvernement pour lutter contre le virus. Ces stratégies de confinement ou « lockdown » en anglais, visent à protéger la communauté de la menace virale. Plusieurs éléments conviennent d'être listés dans leur intérêt pour l'étude géographique des frontières. D'une part, la dimension mouvante de la temporalité et de la spatialité des frontières, d'autre part la dimension d'asile et de refuge face à la mort qui a été construite (politiquement) au sein de l'habitat et dont la caractéristique protectrice de la frontière ne peut être ignorée[154]. En effet, « *[e]n ces circonstances inédites, la ville ne fait plus société. L'espace public se désertifie ; […] les espaces de vie se limitent à celles imposées par les frontières du logement présentées comme remparts à la maladie ; à la mort. […] Être confiné renvoie donc les individus, privés de tout contact social, renfermés sur eux-mêmes, à imaginer les contours d'une habitation au sein de laquelle ils parviennent [...] à embrasser le Monde*[155] ». Dans ce Monde, les frontières sont ici et là-bas, partout, comme la menace invisible d'un virus, dont le danger est représenté par l'Autre. Finalement, la maladie et la mort, et plus encore la peur de l'interaction sociale et des déplacements justifient les mesures politiques restrictives. D'après le Président de la République française, Emmanuel Macron, « *nous sommes en guerre*[156] ». Le champ

152 Lames_CNRS, par Sylvie Chiousse : « Maxime Langevin_ « Au nom de la science. La science peut-elle guider notre société ? » », 2021

153 DUMONT Gérard-François. Op.Cit

154 FALAIX Ludovic. « *Habiter en temps de crise : utopies et dystopies du confinement* », Annales de géographie (vol. 738, n°2). 2021. pp. 5-21.

155 FALAIX Ludovic. Ibidem

156 Allocution d'Emmanuel Macron, 16 mars 2020

lexical associé à la crise sanitaire rappelle le « front » et le caractère militaire et défensif de la frontière. La stratégie de défense nationale est basée sur des frontières multiples et locales qui permettent de « *de s'inscrire dans une microgéopolitique*[157] ». Le fonctionnement de la frontière locale sur le modèle national, linéaire, en tant que base de la souveraineté de l'État et de la nation, dans son caractère militaire et défensif, rappelle que « *la géographie ça sert d'abord à faire la guerre*[158] » ; mais, surtout, que les concepts développés par les *Border Studies* concernant le déploiement de la frontière sous diverses formes et à diverses échelles, sont actuellement palpables par la crise sanitaire du Coronavirus, « *une façon de vérifier la robustesse de tout ce que les chercheurs racontaient sur les frontières jusque là !*[159] ». En effet, la frontière est à la fois partout, linéaire, réticulaire, pixelisée et biologique – c'est-à-dire portée par l'individu lui-même (cf I – 2.a). On le voit notamment par le « pass sanitaire » en discussion dans la sphère politique française et européenne (mai 2021) : les personnes vaccinées ou avec un test PCR négatif pourront franchir les frontières internationales et voyager à l'étranger tandis que les autres ne le pourront pas. Mais d'un point de vue local, le caractère mouvant de la frontière dépend des décisions gouvernementales, tant d'un point de vue spatial que temporel : elles sont instaurées durant les périodes de confinement dans un périmètre variant de 1 à 10km, puis elles s'estompent lors des déconfinements. Cependant, l'individu n'a pas les mêmes droits face à ces frontières en fonction de sa situation biologique (quarantaine pour les personnes positives, symptomatiques ou asymptomatiques), de son département d'origine (selon les taux d'incidence, car le déconfinement et les reconfinements ont été territorialisés). Ainsi, en mai 2020, les habitants de la région Île-de-France restaient partiellement confinés, lorsque les Bretons par exemple – la région Bretagne ayant été relativement peu touchée par le virus – ont été déconfinés totalement. Ainsi, l'origine géographique ou la situation sanitaire des individus leur confère ou non le droit de circuler sur le territoire. De plus, certaines régions étaient accessibles pour les voyageurs et pour les déplacements personnels, d'autres non. C'est précisément le processus du contrôle frontalier que l'on peut observer à une échelle locale. Par là, le pouvoir central acquière une assise territoriale qui vise à combattre l'occupation de l'ennemi invisible. Cette bataille est menée, notamment, par les personnes que l'« *on requalifie aujourd'hui de héros de la République, de soldats engagés sur le front du développement économique, de valeureux fonctionnaires garants de la continuité des services publics dans le champ hospitalier ou éducatif, aujourd'hui en première ligne pour endiguer la propagation du virus […] et dont une grande majorité occupait, un an plus tôt, les ronds-points pour dénoncer les violences symboliques du monde contemporain auxquelles ils sont confrontés*[160] ». Effectivement, le lexique guerrier de la crise sanitaire, a mis en exergue les frontières à la fois externes et internes à la société et à la nation. Dans leur fonction à la fois protectrice et discriminante, les frontières érigées pour la lutte contre le virus ont fait émerger et ont creusé les fractures sociales et géographiques de la société « *[d]e telle sorte que cette discipline ne serve plus, même si l'expression est facile, « d'abord à faire la guerre ». Sauf à ce que, ainsi confinée, bas les masques, la Géographie devienne une discipline de combat (Duterme, 2020) dont l'objectif premier consisterait à dénoncer les injustices spatiales dont les ressorts sont d'ordre sociopolitique et que les injonctions des pouvoirs publics à rester chez soi ont exacerbées à un*

157 FALAIX Ludovic. Op.cit

158 LACOSTE, Yves

159 AMILHAT-SZARY Anne-Laure & HAMEZ Grégory (dir.), « *Frontières* », Éditions Armand Colin, 355p. p351

160 FALAIX Ludovic. Op.cit

niveau de violence obscène[161] ». En effet, les frontières locales autour de l'habitat n'ont pas systématiquement une fonction de protection, comme en témoigne les chiffres en hausse de la maltraitance infantile et envers les femmes[162]. En plus de l'aspect dramatique de la violence intra-familiale, les inégalités sociales et les situations de précarité ont été creusées par la crise sanitaire. Ainsi, la dimension de rétention, de captivité et de piège reste aussi liée à la frontière dans cette période pandémique. Barbara Stiegler rapporte que, selon Richard Horton « *le rédacteur en chef de l'une des plus prestigieuses revues internationales de médecine : « Covid-19 is not a pandemic. » Il s'agit plutôt d'une « syndémie », d'une maladie causée par les inégalités sociales et par la crise écologique entendue au sens large. […] Si nous continuons à traiter le virus comme un événement biologique dont il faudrait se borner à « bloquer la circulation », les accidents sanitaires ne vont pas cesser de se multiplier. […] La critique du Lancet ne cible pas seulement l'ultra-libéralisme de Trump, qui a fait le choix de laisser faire le virus. Elle invalide aussi la stratégie inverse de « blocage » qui a prévalu dans de nombreux pays, visant la population par une politique répressive inédite*[163] ». Mais ce qui nous intéresse le plus dans l'analyse de Barbara Stiegler concernant les frontières pendant la crise sanitaire, c'est l'apparition, selon elle, d'un continent qu'elle appelle Pandémie. Il désigne « *un nouveau continent [...], parti de l'Asie pour recouvrir l'Europe, puis s'imposer finalement en Amérique. Un continent aux contours flous et évolutifs, mais qui risque de durer des années et pourquoi pas des siècles et des siècles. Un contient dans lequel nos dirigeants nous disent que nous allons devoir changer toutes nos habitudes de vie […] Un contient, enfin, dans lequel « la pandémie » n'est plus un objet de discussion dans nos démocraties, mais où la démocratie est elle-même, en Pandémie, devenue un objet discutable. […] En Pandémie, le président de la Ligue contre le cancer peut déclarer tout à fait à l'aise, un matin sur la radio publique, qu'elle est désormais le problème et non la solution : « en contexte de pandémie, la démocratie est un inconvénient », surtout si elle s'avise de devenir « contestataire »*[164] » Sur ce continent en Pandémie, les frontières servent aussi à délimiter les « *idiomes nationaux […] qui traduisent des dispositifs inventés par la Chine : « confinement », « déconfinement » et « reconfinement », « traçage », « application » et « cas contacts ». C'est une esthétique nouvelle qui se dessine : « Un monde cybersécurisé où chaque individu est suspect (d'être malade), fiché, tracé, code-barrisé [...]. » […] C'est l'extraordinaire pouvoir de la dictature chinoise qui est […] cité en exemple pour sa gestion de la crise et de la santé publique […] Ce monde de Pandémie, où le pouvoir élimine la démocratie en soumettant la science à son propre agenda, est-ce là « le monde d'après » ?*[165] »

Gérard-François Dumont écrit que « *certains changements [sont] déjà à l'œuvre comme la montée de la Chine et l'affirmation d'une grande compétition stratégique entre ce pays et les États-Unis. Mais les cartes géopolitiques se redistribuent tant dans le monde qu'à l'échelle des régions ou des organisations régionales comme l'Union européenne. En outre, la pandémie Covid-19 traduit l'importance des pays, voire leur retour, comme espace géopolitique dont les populations attendent des résultats, un retour accentué par le questionnement sur un éventuel « resurgissement*

161 FALAIX Ludovic. Op.cit

162 Le Monde, Cordier Solène : « Maltraitance des enfants : une étude démontre l'effet du confinement sur les violences physiques », 23/12/2020

163 STIEGLER Barbara, « *De la démocratie en Pandémie. Santé, Recherche, Éducation* », Tracts Gallimard n°23. 2021

164 STIEGLER Barbara. Ibidem

165 STIEGLER Barbara. Ibid

durable » des frontières[166] ». En effet, dans la géopolitique mondiale actuelle, le désir de frontière semble se concrétiser, à l'image du Brexit, dont l'argument principal était de « take back control ». La justification d'un retrait de l'Union Européenne, passait par le contrôle des frontières, dont la dimension prophylactique (utopique?) face aux menaces extérieures, économiques, politiques et migratoires, repose sur un sentiment de puissance et une nostalgique du rayonnement international de l'empire britannique du XIXe siècle. Mais les réalités géopolitiques du XXIe siècle ont changé et semblent se centrer sur les puissances des États-Unis d'Amérique et de la Chine, qui s'affirment davantage face à une Europe en crise. Les négociations concernant le Brexit, menées par Michel Barnier côté européen, ont été conduites dans le but de maintenir une Europe forte et une coopération avec le Royaume-Uni, pour que « *l'avenir de nos enfants ne soit pas dicté par les États-Unis et la Chine*[167] ».

Nous verrons, dans le chapitre suivant, la manière dont le Royaume-Uni et l'Union-Européenne interagissent depuis le Brexit et pendant la pandémie, afin de comprendre l'impact de ces crises sur les relations qu'ils entretiennent.

166 DUMONT Gérard-François. Op.Cit

167 France Inter, le 7/9 : Christophe Castaner / Michel Barnier _ 03/05/2021

CHAPITRE 2

Le Brexit en période pandémique

***

II – 2.a) Les négociations du Brexit et la pandémie, révélateurs de tensions ?

Gérard-François Dumont estime que la crise sanitaire de la Covid-19 fait émerger de nouvelles tensions et qu'elle est à l'origine d'une recomposition de la cartographie des rapports de forces géopolitiques internationaux[168]. Il s'agit ici de zoomer sur le divorce de l'Union Européenne et du Royaume-Uni, dont les tensions semblent se cristalliser autour de la pandémie. La gestion internationale de l'épidémie, entre fragmentation et solidarité, se traduit au niveau des relations européennes et britanniques comme de la concurrence plutôt que de la coopération. En effet, la gestion de la crise et plus précisément la production et la distribution des vaccins aux populations sert d'argument justificatif au Brexit et ravive les concurrences et les tensions, malgré les accords de coopérations fixés au même moment[169].

Le 18 mai 2020, le directeur général de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Tedros Adhanom Ghebreyesus disait que « *Le COVID-19 menace de déchirer le tissu de la coopération internationale*.[170] ». En effet, malgré le Règlement Sanitaire International (RSI) dans le cadre de l'OMS et d'une coopération internationale effective concernant la prise en charge de la pandémie à l'échelle internationale, les tensions entre les pays se sont développées et les rapports de force aussi. Il y a une certaine ambiguïté et un paradoxe évident entre une nécessaire solidarité internationale concernant la lutte contre le virus et les intérêts géopolitiques respectifs qui en découlent. À titre d'exemple, peu après la confirmation de la part de l'OMS que le Coronavirus était à l'origine d'une pandémie mondiale, le président américain Donald Trump, qui avait jusqu'alors minimiser les effets du virus, s'est emparé de la question sanitaire pour des fins géopolitiques. Il parlait alors du « virus chinois », dont l'expression visait le gouvernement chinois de Xi Jingpin. Mais la réduction des financements attribués à l'OMS par les États-Unis ainsi que le retrait de ceux-ci de l'organisation, ont créés un repli identitaire vu d'un mauvais œil par les autres dirigeants internationaux, à un moment où la lutte contre le virus devait être une priorité internationale de solidarité entre tous. Mais, la question sanitaire est aussi devenue une question économique : premièrement d'un point de vue des productions mondialisées et des échanges habituels pour lesquels la fermeture des frontières successive est devenue un obstacle réel ; deuxièmement, d'un point de vue de l'accès aux ressources pour la gestion de la maladie. Ainsi, la pandémie est progressivement devenue une affaire de stratégie, de rapports de force et de géopolitique. Ces inégalités face à la concurrence sanitaire ont été exacerbées par le développement des vaccins, qui sont aujourd'hui considérés par les gouvernements occidentaux, comme la seule solution face à la pandémie de Coronavirus. En

168 DUMONT Gérard-François. « *La géopolitique des frontières réaffirmée* », Outre-Terre (vol.57 ; n°2) 2019, pp.75-88.

169 Cette dynamique étant inédite et ancrée dans le temps présent, il convient de formuler toute analyse de la situation avec prudence et de rappeler qu'elle est soumise à évolution.

170 HOUSSIN, Didier. « *La coopération sanitaire internationale à l'épreuve du COVID-19* », Politique étrangère, (vol. automne, n°3). 2020. pp. 33-45.

effet, malgré un débat scientifique intense concernant la prise en charge thérapeutique de la maladie, la stratégie des gouvernements est celle de miser sur les vaccins. De fait, ils deviennent un enjeu crucial, tant d'un point de vue de la production que de l'accès à ceux-ci, dans une double stratégie, à la fois économique et de soft power, en terme de rayonnement international. Pourtant, « *[a]vant même leur arrivée, des dirigeants politiques et des experts expliquaient dans les médias que, du fait de son importance vitale, le vaccin contre la Covid-19 ne saurait être soumis à des logiques de commerce ou de puissance ; il allait donc être considéré comme un bien commun partagé, éventuellement gratuitement, entre les habitants de la terre. En effet, si le virus ou ses variants continuent à circuler dans un seul pays, les autres pays resteraient sous sa menace. Le vaccin ne pouvait donc pas être une question géopolitique* [171]». Mais, au lieu d'être un objet universaliste, les vaccins et plus largement la Covid-19 sont devenus de réels objets discursifs et géopolitiques, reposant à la fois sur les souverainetés nationales et les recompositions géographiques des interactions économiques sur la base sanitaire.

En Europe, le mot de « souveraineté » appartenait à une dialectique de la politique menée par l'extrême droite et se conjuguait difficilement aux intérêts de la communauté européenne et de l'Europe supranationale. Mais, dans la lutte contre la pandémie, le mot « souveraineté » refait surface tant les populations et les dirigeants de certains pays prennent conscience d'un talon d'Achille concernant leurs capacités réelles à faire face aux épidémies (ce qui a été illustré au travers de la pénurie de masques notamment). Ce fût le cas de la France, lorsque Emmanuel Macron affirmait à Saint-Barthélémy-d'Anjou le 31 mars 2020 que le pays devait « *reconstruire une souveraineté nationale et européenne* » et une *« indépendance pleine et entière »*, concernant la production de biens sanitaires essentiels[172]. Toutefois, l'Union Européenne a fait preuve de solidarité d'un point de vue économique au moment où la communauté a mis en place un plan de relance à 750 milliards d'euros le 10 novembre 2020. C'est la première fois que l'Union Européenne mise sur une dette commune de long terme, dont elle répartit les ressources entre les États membres. Cela montre évidemment une solidarité européenne renforcée et inédite dans un contexte de réémergence des souverainetés nationales. D'un point de vue des ressources vaccinales, la gestion est confiée à la Commission Européenne qui est chargée de l'achat et de la distribution de ceux-ci aux États membres, en fonction de la population et de la circulation du virus. La Commission est donc l'organe central de négociation avec les industries pharmaceutiques et le pilier de l'organisation et de la distribution des vaccins. Néanmoins, les tensions ne sont pas inexistantes concernant cette organisation, étant donné que les livraisons de vaccins sont considérées comme insuffisantes et, selon certains, mal réparties. *« Ainsi, le 11 mars 2021, le chancelier autrichien, faisant comprendre qu'il s'exprimait au nom de plusieurs pays avec lesquels il avait eu des entretiens, a dénoncé des méthodes opaques qui conduiraient à une répartition inégale des vaccins anti-covid selon les pays et, plus généralement, le manque de transparence de la Commission*[173] ». En outre, la solidarité européenne semble se fragmenter lorsque certains États européens contournent l'Union Européenne en appuyant leurs systèmes politiques respectifs. En effet, certains pays se sont orientés vers l'acquisition des vaccins chinois et russe malgré le fait qu'ils ne soient pas autorisés par l'Union Européenne. Ces pays – le Danemark, la Slovaquie, la Pologne, l'Autriche, la République Tchèque et la Hongrie – sont passés via l'Agence Européenne de

171 DUMONT Gérard-François. Op.cit

172 Vie-publique.fr : Déclaration de Mr.Emmanuel Macron, publié le 31/03/2020

173 DUMONT Gérard-François. Op.cit

la Santé en déplorant l'efficacité de l'Union Européenne et en vantant le succès de leurs politiques respectives. De son côté, la chancelière allemande Angela Merkel, a vanté les mérites de BioNTech, une start-up allemande dont le vaccin a été le premier homologué par l'OMS et qui a su faire évoluer sa stratégie au sein d'un partenariat industriel avec Pfizer, dont le vaccin est très utilisé. Ainsi, la gestion de la crise sanitaire de l'Union Européenne, entre fragmentation et solidarité, est utilisée par le gouvernement britannique, pour faire valoir le bénéfice du Brexit dans une situation d'urgence internationale telle que celle qui est soulevée par la pandémie de Covid-19.

Le discours entretenu à Londres concernant la pandémie vise à rabaisser l'Union Européenne pour justifier que le Brexit est une bonne chose. Le Royaume-Uni se sert de cette « opportunité » pour cacher les effets négatifs du Brexit et appuyer le bénéfice de celui-ci dans une autonomie nationale qui aurait permit une meilleure gestion de la pandémie. Boris Johnson se vante en effet de l'efficacité de la vaccination avec le vaccin AstraZeneca-Oxford dont une large proportion de la population britannique a bénéficié[174]. En avril 2021, près de 50 % de la population britannique a reçu une première dose du vaccin. Cependant, il s'agirait ici de souligner une nouvelle fois que le vaccin est devenu une figure discursive et un objet en matière de géopolitique et de soft power sanitaire. En effet, d'après Ursula Von der Leyen, présidente de la Commission Européenne, la success story vantée par Londres, dépendrait de l'aide de l'Union Européenne. Celle-ci aurait exporté environ 50 % de sa production de vaccins à destination de trente-trois pays, quand le Royaume-Uni se serait refusé à toute exportation avant vaccination de la totalité de sa population adulte. En outre, le gouvernement britannique aurait importé vingt-et-un millions de doses de vaccins depuis l'Union Européenne, dont vingt de Pfizer BioNTech et un d'AstraZeneca, ainsi que cinq millions de doses issues des usines de production AstraZeneca en Inde. Ainsi, le Royaume-Uni aurait été fortement dépendant des exportations indienne et européenne. À l'inverse, les vaccins AstraZeneca produits sur les deux sites britanniques n'auraient pas été exportés, et la coopération en matière de distribution des vaccins serait unilatérale. On ne sait pas exactement combien de doses ont été produites sur le sol britannique, mais la presse locale indique qu'un tiers seulement des doses prévues auraient été délivrées. Ainsi, cela signifierait que la production britannique n'aurait pas été suffisante pour atteindre l'objectif fixé par Boris Johnson d'une vaccination totale de la population adulte du Royaume-Uni à l'horizon de l'été 2021. La souveraineté vaccinale du Royaume-Uni vantée par le Premier Ministre britannique semble ici pouvoir être remise en question, d'autant plus qu'il est désormais dans une (nouvelle) phase de négociation avec l'Union Européenne concernant l'exportation des vaccins[175]. En effet, le déploiement des vaccins AstraZeneca n'étant pas conforme à ce qui était prévu et l'Inde faisant face à une flambée de cas de Coronavirus, le ralentissement de l'importation des vaccins ne permet pas d'honorer les ambitions fixées par le gouvernement britannique pour l'été 2021. Le Royaume-Uni et l'Union Européenne se retrouvent à cette occasion dans un nouveau bras-de-fer, entre nationalisme et coopération. On peut lire dans la presse britannique que « *'Le nationalisme vaccinal ne profitera à personne, la priorité est que les pays travaillent ensemble afin d'augmenter la production à l'échelle internationale' [...] Pour désamorcer la polémique, Londres serait d'ailleurs prêt à négocier un partage de la*

174 France Inter _ Marie-Pierre Vérot, Angélique Bouin, Richard Place : « Covid : sans l'UE, la vaccination au Royaume-Uni n'aurait pas été si rapide ». 31/03/2021

175 Courrier International-Paris : « Royaume Uni. S'il vous plait, amis européens, ne bloquez pas les vaccins AstraZeneca ! ». 22/03/2021

production du site d'Halix avec l'UE [176]»En effet, la question sanitaire, si elle révèle une fragmentation sur la base de la souveraineté nationale, est aussi de toute évidence une question collective et transnationale si l'on envisage que la lutte contre le virus ne s'arrête pas aux frontières politiques. Ainsi, entre Brexit et Coronavirus, le Royaume-Uni et l'Union Européenne sont tenus de coopérer, au moins de négocier leurs intérêts respectifs et communs.

II – 2.b) Le Brexit du point de vue des européens

À la suite du vote en faveur du Brexit le 23 juin 2016, le gouvernement britannique a déposé une notification formelle de cette décision devant les autorités de l'Union Européenne le 29 mars 2017, qui officialise au niveau européen le vote britannique en faveur d'une sorite de l'Union Européenne. Cette date signe le commencement d'une longue période de négociations entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne concernant les accords de sortie (Withdrawal Agreement) et leur relation future. Cette période a officiellement duré jusqu'en janvier 2020. Puis, s'en est suivie une période de transition jusqu'au 1er janvier 2021. Il ne s'agira pas, dans le cadre de ce mémoire, de détailler les négociations qui ont eues lieu, ni celles qui sont toujours en cours ; mais d'apporter un regard complémentaire sur certaines d'entre-elles.

Le Brexit marque un tournant dans l'histoire européenne, par l'activation de l'article 50 du Traité sur l'Union Européenne pour la première fois. Cela met un terme à quarante-cinq ans de vie commune pour le Royaume-Uni et l'Union Européenne. Une appartenance mouvementée et controversée tant du côté britannique qu'européen. L'article 50 TUE, n'est pas un accord permettant à l'Union Européenne d'approuver ou non l'accord de sortie d'un État membre, la décision appartenant à la souveraineté de l'État qui l'active. Cependant un accord de sortie doit être trouvé jusqu'à une certaine date limite, et si cela n'est pas le cas, il est possible de prolonger les négociations sur une période de deux ans – prolongeable en accord avec les deux parties[177]. Arrivant au terme des négociations du Brexit, les perceptions le concernant par les négociants eux-mêmes diffèrent. En effet, Boris Johnson, le premier ministre britannique, se félicite que les accords trouvés permettent au Royaume-Uni de retrouver sa pleine souveraineté, tandis que du côté européen, Michel Barnier négociateur en chef de l'Union Européenne pour le Brexit trouve que celui-ci « *n'a aucune valeur ajoutée* [178]». En Europe, malgré la crainte d'un effet domino et d'un retour des nations à la suite du Brexit, les européens ont fait preuve d'unité dans les négociations et, la fin de la période de transition permet à l'Union Européenne d'adopter le budget et le plan de relance de la période 2021-2027, sans la participation du Royaume-Uni.

Malgré le retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne, la complexité des accords préexistants maintient tout de même un lien entre ces deux ensembles. Seulement, dans les négociations concernant la sortie du Brexit, les intérêts des deux partis sont divergents : l'Union Européenne veut garder au maximum un accord qui permette une sortie en douceur, tandis que le Royaume-Uni a vocation de « reprendre le contrôle » et donc de rompre le plus radicalement

176 Courrier International-Paris : « Royaume Uni. S'il vous plait, amis européens, ne bloquez pas les vaccins AstraZeneca ! ». 22/03/2021

177 BRADLEY Kieran, « *Agreeing to Disagree: The European Union and the United Kingdom after Brexit.* », European Constitutional Law Review, *16*(3). (2020). pp 379-416.

178 France Inter, l'invité du grand entretien : « *Michel Barnier : « Il n'y a pas de valeur ajoutée au Brexit, c'est une négociation négative »* », 19/10/2018

possible avec la « domination » européenne. Le 14 novembre 2018, un premier accord a été rédigé concernant le futur cadre des relations entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne. Celui-ci a été rejeté à trois reprise par la House of Commons, côté britannique. En 2019, Boris Johnson gagne les élections avec le slogan « Get the Brexit done ». Une proposition concernant les points de désaccord, dont notamment l'enjeu frontalier de l'Irlande du Nord, est faite en octobre 2019 et officiellement signée par les deux partis en janvier 2020. *« Avec le Brexit, l'enjeu était sans doute plus important, plus radical. L'alternative était la suivante : soit se séparer sans aucune espèce d'entente, quel qu'en soit le domaine (échanges commerciaux, aides d'État, fiscalité, pêche, Irlande du Nord…) ; soit trouver un compromis honorable pour les deux parties. Il a donc fallu quatre ans pour aboutir, in extremis (une veille de Noël !), et présenter un texte : l'Accord de commerce et de coopération, épais certes (plus de 1 200 pages), qui assurément ne règle par tous les différends, mais qui a induit un certain soulagement du côté de Bruxelles*[179]». C'est donc un complément du premier accord. Celui-ci permet de délimiter les droits des citoyens de part et d'autre de la frontière, de faire respecter les engagements pris antérieurement, et de régler la question de la frontière nord irlandaise de manière théorique. De plus, il stipule un accord concernant les échanges de marchandises, selon un principe de « zero quota, zéro tarif ». Toutefois, il y a instauration d'un contrôle aux frontières. Cela allonge le passage aux frontières afin de permettre une protection des marchés intérieurs respectifs et pour veiller à ce qu'aucun produit ne soit exporté vers l'autre parti, s'il a été lui même importé : *« Par exemple, si un produit alimentaire contient plus d'un certain pourcentage de produits importés, il est soumis à la règle d'origine et sera taxé comme s'il venait d'un pays tiers*[180]». La coopération avec le Royaume-Uni en matière de sécurité est, elle aussi maintenue. Et, en matière de sécurité internationale, les coopérations entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne demeurent. Bien que les accords aient été multiples et recouvrent des domaines très larges (la recherche, les échanges étudiants, la politique étrangère, le marché unique, ...), les difficultés dans les négociations reposent sur les questions des régulations de la concurrence, notamment en matière des normes définies dans un certains nombre de domaines comme l'environnement, la santé ou le social. Le Royaume-Uni ne souhaite pas continuer avec les normes européennes, et à l'inverse, l'Union Européenne refuse la coopération et le voisinage avec un État qui mettrait en place une concurrence sur la base du dumping social. En outre, la principale difficulté résidait dans la question de la frontière irlandaise et des frontières maritimes qui encadrent les zones de pêches, convoitées par les travailleurs de part et d'autre de la frontière (cf II – 3.b ; II – 3.c.).

Les longues négociations du Brexit semblent maintenir l'effet domino craint par l'Union Européenne, à laquelle les européens semblent paradoxalement plus attachés après le Brexit (cf III – 2.a). Ce que l'on peut dire à l'heure actuelle, est qu'*« il est prématuré de dresser un quelconque bilan du Brexit, [...]. La crise sanitaire est venue brouiller la perception que l'on peut avoir de l'application du contenu de l'Accord*[181] *»*. La seule certitude est que *« sans le Royaume-Uni, l'UE perd 13 % de sa population (66 millions d'habitants), 15 % de son PIB et 5 % de sa superficie »*. Bien que les impacts du Brexit représentent une crainte pour l'Union Européenne, le départ des britanniques dont la politique européenne « à la carte » avait notamment permis la non appartenance à la zone euro et à l'espace Schengen, n'est pas uniquement vue d'un mauvais œil du côté européen.

179 POUCH Thierry, « *Royaume-Uni et UE : le divorce est prononcé* », Paysans & société (vol.386, n°2) 2021, pp.23-28

180 POUCH Thierry. Ibidem

181 POUCH Thierry. Ibid

Cela rappelle également la phrase « *I want my money back* » de Margaret Thatcher, qui avait abouti à un affaissement des dépenses britanniques en faveur de l'Union Européenne.

II – 2.c) « Être ou ne pas être » européens, telle est la question

Il convient ici d'expliquer l'origine du Brexit et d'apporter un regard sur la dynamique des partis politiques du Royaume-Uni, qui oscillent entre europhilie et euroscepticisme. Cela permettra de comprendre les racines du référendum sur le Brexit d'un point de vue politique, et de souligner les enjeux qu'il soulève aujourd'hui dans un État multi-nations, dont l'unité reposait en partie sur la dévolution européenne entamée sous le premier mandat de Tony Blair.

Les partis politiques britanniques et l'Europe : europhilie et eurphobie

Dès l'origine de la construction européenne, le Royaume-Uni a une relation ambivalente avec l'Union Européenne : en effet, « *depuis trois siècles, [...] l'Angleterre, puis le Royaume-Uni, tergiverse, virevolte et ne cesse de se demander s'il faut être in ou out, s'il faut être impliqué ou non dans les affaires européennes* [182]». Nous reviendrons ici sur les grands moments des relations britanniques avec l'Union Européenne depuis le gouvernement Thatcher.

À la fin des années 1980, le Parti travailliste « Labour Party » est eurosceptique, contrairement au Parti conservateur sous la tutelle de Margaret Thatcher, qui soutenait la mise en place d'un marché unique et l'abolition des formalités aux frontières. Au milieu d'autres stratégies électorales, le discours de Jacques Delors au Trades Union Congress britannique[183] (TUC) en 1988 change la perception du Labour Party, qui tend de plus en plus vers une position pro-européenne. En effet, le discours « *suggérait que l'Europe n'était peut-être pas le complot capitaliste auquel la réduisait traditionnellement la gauche britannique. Le marché unique devait avoir « une dimension sociale » : était nécessaire « une plateforme de droits sociaux garantis, contenant des principes généraux tels que le droit de tout travailleur à être couvert par un accord collectif* [184]». À l'inverse, le Parti conservateur était de plus en plus hostile à l'Union Européenne, ce dont témoigne le célèbre discours de Margaret Thatcher au Collège de l'Europe en 1988 : « *Nous n'avons pas fait reculer avec succès les frontières de l'État en Grande-Bretagne pour nous les voir réimposer au niveau européen par un super-État européen exerçant une nouvelle domination depuis Bruxelles*[185] ». Ce discours est important dans la formation de l'euroscepticisme conservateur qui se concrétise dans la création du Groupe de Bruges, qui compte plus de cent cinquante députés conservateurs. En effet, ce groupe devient le pivot central de l'euroscepticisme britannique dans les années 1990. La

182 ROBERT Frank, « *Être ou ne pas être européen ? Les britanniques et l'Europe du XVIIè siècle au Brexit* », Edition Belin, 305p

183 Congrès des Syndicats

184 O'ROURKE Kevin, « Une brève histoire du Brexit », Odile Jacob. 2018. 301p

185 « *We have not successfully rolled back the frontiers of the state in Britain, only to see them re-imposed at a European level with a European super-state exercising a new dominance from Brussels* » https://www.margaretthatcher.org/document/107332

position des deux grands partis britanniques vis-à-vis de l'Union Européenne pourrait être celle d'une opposition stratégique pour des fins électorales. Cependant, la position (anti-)européenne adoptée par Margaret Thacther créer des divisions au sein du Parti Conservateur et elle est progressivement poussée à laisser sa place à John Major, qui devient Premier Ministre du Royaume-Uni en 1990. À cette occasion, Margaret Thatcher devient présidente du Groupe de Bruges. En 1992, est signé le traité de Maastricht qui fixe la création de « l'Union Européenne » et détermine une intégration plus approfondie, basée sur trois piliers : la Communauté Européenne, la politique étrangère et de sécurité et celle de la justice et des affaires étrangères. C'est donc une construction européenne sur une base politique – ce qui déplaît aux eurosceptiques qui craignent un affaissement de la souveraineté nationale. Le Parti Conservateur continue de se diviser, ce qui offre une perspective victorieuse aux travaillistes pour les prochaines élections. Effectivement, John Major perd les élections de 1997 face à Tony Blair. C'est un jeune Prime Minister qui a transformé le Parti Travailliste de manière plus libérale, et qui est abondamment nommé « New Labour » à cette époque. Il allie socialisme et libéralisme, concilie la politique qu'il mène avec un programme en faveur d'un marché unique et un positionnement ouvertement europhile. En parallèle les conservateurs sont de plus en plus europhobes – ce qui créer une inversion dans les positions originelles des deux partis vis-à-vis de l'Europe. Tony Blair impulse une politique britannique européenne jusqu'à sa démission en 2007. Les élections suivantes de 2010, sont remportées par les conservateurs avec David Cameron. Durant les années de son exercice, il est confronté à la montée de l'euroscepticisme et du United Kingdom Independance Party (UKIP) mené par Nigel Farage. Pour les élections suivantes, lors de la campagne électorale de 2015, David Cameron promet une renégociation avec l'Union Européenne des termes de la participation britannique, et promet un référendum sur le maintien ou non du Royaume-Uni au sein de l'Union Européenne. Il annonce soutenir le maintien dans l'Union Européenne et organise le vote du référendum le 23 juin 2016. Les résultats sont en faveur du « Leave » à 51,9 %. Theresa May, du camp conservateur, succède à David Cameron et les négociations des termes du Brexit commencent avec l'Union Européenne, après activation d'une « clause de retrait » prévue par le Traité de Lisbonne de 2007. La procédure des négociations débute officiellement le 13 mars 2017 et dure jusqu'au 31 janvier 2020. Du 1er février 2020 au 31 décembre 2020 s'est déroulé une période de transition pour mettre en application les accords trouvés lors des négociations qui ont été impactées par la crise sanitaire. Depuis le 1er janvier 2021, le Royaume-Uni n'est donc plus tenu par la législation de l'Union Européenne et ne fait plus partie de l'Union douanière. Toutefois, il reste des questions et des enjeux concernant les liens entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne, notamment concernant certaines frontières comme celle de l'Irlande du Nord. Mais avant tout, « *« Être ou ne pas être européens ? » est bien pour [les britanniques] une interrogation existentielle d'inspiration shakespearienne, difficile à résoudre depuis des siècles sur laquelle se greffe une autre, toute nouvelle et inattendue, tant on croyait le problème résolu : « Être ou ne pas être britanniques ? »*[186] »

186 ROBERT Frank, Op.cit

Les nations et l'Europe : une fragmentation sur le sentiment européen

Le Royaume-Uni fait son entrée au sein de l'Union Européenne en 1972 et Tony Blair entame un processus de dévolution à partir de 1998. La décentralisation vers les différents gouvernements se fait donc dans une logique d'appartenance à l'Union Européenne, qui la conditionne et l'influence inévitablement. En effet, les gouvernements politiques décentralisés des régions écossaise, galloise et irlandaise sont soumis à la loi européenne ainsi qu'à la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Mais, le vote en faveur du Brexit le 23 juin 2016 change la dimension européenne des pouvoirs et des gouvernements locaux ; et révèle les enjeux d'une société multi-nations. Le Brexit rend le Royaume-Uni ainsi que l'ensemble des nations qui le composent indépendants de l'Union Européenne. Mais, il faut comprendre que la dévolution britannique s'est mise en place dans un contexte européen de régionalisation des pouvoirs et des États. La trame politique de l'Union Européenne œuvre, en effet, en faveur d'une décentralisation et d'un maillage territorial à l'échelle des régions européennes, dont le soutien financier répond du souci européen de cohésion territoriale. En ce sens, l'Union Européenne maintient l'autonomie des régions (et donc des nations du Royaume-Uni), au sein d'un cadre qui favorise la cohésion interne des États et de l'Union. Finalement, l'Union Européenne a la faculté de ne pas abolir totalement les frontières internes : elle reconnaît leur existence mais favorise leur ouverture par la vision collective et communautaire et par celle d'un marché unique[187]. Ce système a permis de suspendre la question de la souveraineté des nations du Royaume-Uni, mais ne pas l'a pas résolu car elle refait surface avec le Brexit.

En effet, l'État-multinational du Royaume-Uni s'avère divisé sur la question européenne, et cela soulève de nouveaux enjeux concernant la souveraineté parlementaire et l'indépendance des nations. Le Pays de Galles et l'Angleterre ont majoritairement voté pour sortir (leave) de l'Union Européenne avec 53 % des voix. L'Écosse et l'Irlande du Nord ont voté à 62 % pour rester dans l'Union (remain). En Irlande du Nord, « Remain » l'a emporté à 55 % au total, mais à 85 % dans le camp des Catholiques, alors que les Protestants ont voté « Leave » à 60 %. Le Democratic Union Party a voté « Leave » en raison d'une défiance traditionnelle vis-à-vis de l'Union Européenne. À l'inverse, le Sinn Féin, le parti nationaliste le plus important d'Irlande du Nord, a voté « Remain » en raison de la crainte d'une réinstauration d'une frontière dure entre les deux Irlandes.

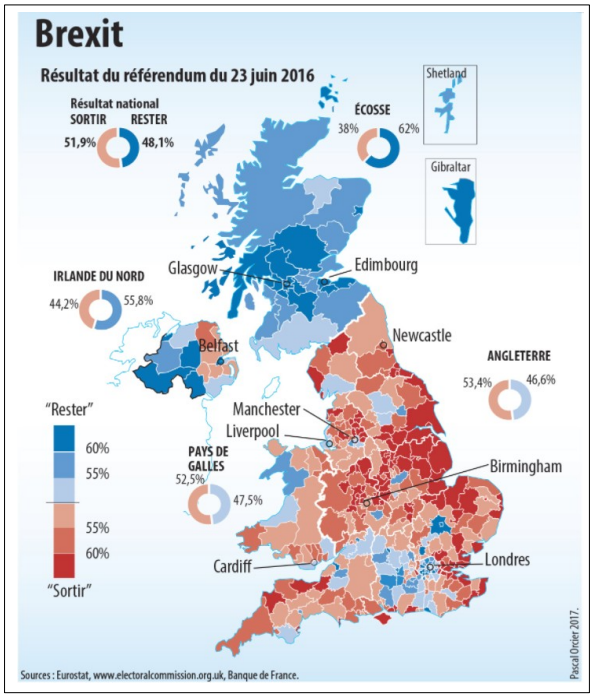

Carte 2 : Résultats du référendum sur le Brexit

La fragmentation éventuelle du Royaume-Uni, d'un point de vue identitaire et politique (cf III–3.a ; III– 3.b) s'accompagne d'enjeux frontaliers ciblés, qui posent question tant du côté britannique qu'européen.

187 KEATING Michael. « *Brexit and the Territorial Constitution of the United Kingdom* », Droit et société (vol.98, n°1). 2018. pp. 53-69.

CHAPITRE 3

Les enjeux frontaliers du Brexit

***

Outre les enjeux liés aux accords de sortie de l'Union Européenne ainsi que les coopérations nouvelles à mettre en place, le Brexit soulève des questions géographiques et frontalières. Fort d'un passé impérial, le Royaume-Uni possède des frontières multiples dont l'ouverture favorisait des dynamiques transfrontalières. Mais, le vote du Brexit et le retour des frontières britanniques interrogent quant à l'avenir fonctionnel de ces régions, fortement dépendantes de l'accord trouvé en décembre 2020, dont la mise en pratique n'est pas encore totale à l'heure actuelle. L'incertitude dans les espaces transfrontaliers concernés était et demeure parmi les enjeux principaux d'un Brexit dont on ne mesure pas aujourd'hui totalement les effets et dont les impacts futurs restent incertains. Nous choisissons ici d'aborder trois de ces enjeux (trans)frontaliers, en commençant par la frontière franco-britannique, puis les frontières maritimes et la question de la pêche dans les eaux britanniques et enfin, nous détaillerons l'une des préoccupations centrales des enjeux frontaliers du Brexit : la frontière nord-irlandaise.

II – 3.a) La frontière franco-britannique dans la ville de Calais

Les enjeux frontaliers et le dessin de nouvelles frontières sont centraux dans le processus du Brexit, dont l'argument était de reprendre le contrôle sur la souveraineté nationale.
Si les motivations des Brexiters dépendaient d'une multitude de critères (cf III – 2.b), l'argument anti-migratoire figurait parmi les plus importants dans la campagne en faveur du « Leave », menée par Nigel Farage du parti indépendantiste UKIP et par Boris Johnson, l'actuel Premier Ministre Conservateur du Royaume-Uni. Les divisions internes au Parti Conservateur, notamment entre David Cameron (Premier Ministre au temps du Brexit) et Boris Johnson ont nourri la campagne médiatique du Brexit et laissé une place importante au discours de Nigel Farage de UKIP. En effet, la couverture médiatique de la campagne s'est moins attardée sur *« les divisions, pourtant bien réelles aussi, au sein du camp favorable au Brexit entre les partisans d'une réduction drastique de l'immigration, soutiens du UKIP généralement, et les partisans du libre échange intégral en dehors de l'UE, souvent conservateurs, pour qui la question migratoire était secondaire*[188] *»*. Du côté travailliste, Jeremy Corbin « *a fait campagne du bout des lèvres en faveur du maintien dans l'UE, mais à aucun moment il n'a accepté de faire campagne avec David Cameron, ni d'ailleurs avec son prédécesseur à la tête du parti, Tony Blair*[189] ». Bref, l'argument migratoire est resté central dans la campagne du Brexit en faveur du « Leave », notamment par une opposition assez faiblement mobilisée dans le discours général et médiatique. Cette question ainsi que le slogan « take back control » sont indéniablement reliés aux frontières du pays. En effet, dans la mesure où les frontières renvoient dans l'imaginaire collectif à la limite géographique de l'État et de sa souveraineté, elles font alors partie du territoire national et de la nation elle-même. Dans le cadre du

188 SCHNAPPER Pauline , « *David Cameron et la campagne du « Remain » »*, Revue Française de Civilisation Britannique (XXII-2). 2017
189 SCHNAPPER Pauline. Ibidem

Royaume-Uni, la question des frontières est d'autant plus complexe qu'il n'est pas composé d'une seule, mais de plusieurs nations qui cohabitent. L'Union Européenne a permis cette cohabitation et l'autorité supranationale européenne a d'une certaine manière garanti le marché unique interne au Royaume-Uni. Le Brexit questionne dès lors l'unité du Royaume et le maintien d'une seule frontière extérieure commune aux quatre nations britanniques. Mais il s'agit ici de revenir sur la manière dont l'Union Européenne a influencé les frontières et l'immigration britanniques, qui ont été fortement mobilisées pour la campagne du Brexit. Le but étant de comprendre comment l'Union Européenne a pu être, de manière justifiée ou non, à l'origine des discours du Brexit basés sur la migration. La frontière franco-britannique illustre l'asymétrie du discours emprunté par les Brexiters, sur lequel il convient de revenir en observant plus précisément la question migratoire au niveau de la frontière franco-britannique, ainsi que d'identifier les enjeux actuels qui y sont rattachés.

Les pro-Brexit ont désigné l'adhésion à l'Union Européenne comme l'origine ou l'accentuation des flux migratoires à destination du Royaume-Uni. Or la répercussion réelle de l'Union Européenne sur la circulation des personnes est moins importante qu'ils ne l'affirment. Tout d'abord, le Royaume-Uni ne fait pas partie de l'espace Schengen mis en place en 1995. Au sein de cet espace, il n'y a plus de contrôles internes aux niveau des frontières des États signataires, mais la protection des frontières extérieures est maintenue. « *Le refus du Royaume-Uni de participer à l'espace Schengen répondait à la volonté du gouvernement Major de contrôler la circulation des personnes pour faire face aux menaces terroristes, mais aussi de faire prendre en compte la nature insulaire spécifique du Royaume-Uni. Qui plus est, le Royaume-Uni disposait déjà de son propre espace de circulation : la zone de voyage commune (Common Travel Area – CTA) qui avait été mise en place, en 1922, après la partition de l'Irlande, afin de garantir la libre circulation des ressortissants du Royaume-Uni et de l'Etat libre d'Irlande en abolissant les contrôles d'identité entre les deux pays, et de faciliter la collaboration en matière de politiques douanières et migratoires entre les pays membres de la CTA. Parmi ceux-ci figurent aujourd'hui le Royaume-Uni, la République d'Irlande, les Iles anglo-normandes et l'Ile de Man*[190] ». L'adhésion du Royaume-Uni à l'Union Européenne a donc surtout permis aux ressortissants européens de s'installer librement (sans visa, carte de séjour ou permis de travail) sur le territoire britannique conformément à la libre circulation au sein du Marché Unique de l'Union Européenne. Cette règle valait aussi dans le sens inverse : les Britanniques ont pu bénéficier de cette liberté d'installation dans les pays européens. Néanmoins, cela ne signifie pas que les frontières étaient ouvertes, comme l'a fait croire le discours en faveur du Brexit. Les ressortissants étrangers, hors Union Européenne, étaient soumis à une autorisation d'entrée sur le territoire britannique. De plus, les dispositions de l'Union Européenne ont en réalité rendu la frontière britannique moins poreuse, avec notamment le « règlement de Dublin III ». Celui-ci stipule que « *pour faire face au flux de migrants et de demandeurs d'asile, [...] le pays dans lequel a été formulée la demande d'asile est celui qui est chargé de son instruction et de la décision finale. Cela signifie que la responsabilité de la très grande majorité des demandes d'asile relève d'un petit nombre d'États membres, comme la Grèce ou l'Italie, alors que bon nombre des réfugiés et migrants souhaitent plutôt aller en Allemagne ou au Royaume-Uni. Les réfugiés ou migrants n'ont pas le droit de voyager là où ils le souhaitent et ne peuvent pas se rendre ensuite dans l'État dans lequel ils désirent s'installer et obtenir l'asile. S'ils*

190 BERBERI Carine, « *Theresa May face au Brexit : quel impact sur les frontières britanniques ?* », Observatoire de la société britannique, 21 | -1, 75-102.

le font, ils seront reconduits dans le pays dans lequel ils ont formulé la première demande d'asile[191] *»*. Or, la France compterait cinq fois plus de Demandes d'Asile que le Royaume-Uni[192]. Les coopérations bilatérales (juridiquement indépendantes de l'Union Européenne) telles que les accords du Touquet signés en 2003 entre la France et le Royaume-Uni, donnent la possibilité à chacun de ces pays de procéder à un contrôle frontalier dans l'autre pays. Les contrôles sont effectués dans les deux sens dans les ports de la Manche et de la Mer du Nord pour faire face à la crise migratoire. Mais, les flux migratoires ciblés suivent plus souvent une trajectoire Sud – Nord, et comme susmentionné, sont à destination du Royaume-Uni. Autrement dit, la frontière britannique est externalisée sur le territoire français avec les accords du Touquet ; et les contrôles britanniques bloquent les migrants sur le territoire français, notamment à Calais. Lors du colloque « Brexit, divorce ou nouveau départ » organisé à Touquet-Paris-Plage le 16 avril 2021, Pierre-Henri Dumont, député Les Républicains de la 7ème circonscription du Pas-de-Calais, explique que les camps de migrants que l'on trouve sur le territoire (à l'image de ceux de la ville de Calais) résultent du fait que les migrants préfèrent vivre clandestinement au Royaume-Uni plutôt que faire une Demande d'Asile en France. D'après lui, la motivation pour rejoindre le territoire britannique repose sur plusieurs facteurs : linguistique car les migrants viennent parfois des anciennes colonies britanniques (comme les soudanais par exemple), communautaire car les populations migrantes sont regroupées en communauté sur le sol britannique (ce qui est beaucoup moins le cas en France) et enfin pour des raisons de contrôles, qui sont moins réguliers et moins effectifs au Royaume-Uni (les britanniques n'ont pas de carte d'identité et ne peuvent pas être contrôlés de manière spontanée sur la base de leur identité ; le travail y est plus facilement accessible pour les migrants car moins contrôlé). Or, les Demandes d'Asile au Royaume-Uni ne peuvent se faire que sur le territoire britannique, il faut donc être physiquement présent et avoir traversé l'obstacle frontalier et les contrôles à Calais. Il conviendrait donc, selon Pierre-Henri Dumont, d'ouvrir les Demandes d'Asile le long des chemins migratoires dans les ambassades notamment. En effet, braver les contrôles à Calais et traverser la Manche de manière illégale est dangereux et de plus en plus de cadavres sont retrouvés dans ce bras de mer. Calais serait en fait *« « un piège politique, un goulot d'étranglement » (Wihtol de Wenden, 2016) pour les quelques 2 000 à 5 000 personnes qui y vivraient en permanence dans des conditions d'hygiène déplorables, attendant le moment propice pour traverser la Manche*[193] *»*. Mais pour Camille Guenebeaud, il s'agit à Calais plus d'un processus de sélection que d'une réelle frontières bien que « *[s]ur le port, un mur de quatre mètres de haut a été construit sur la partie Nord et un grillage de deux mètres et demi de hauteur, équipé en partie haute d'un bavolet qui bascule lorsqu'il est soumis à une masse de plus de quinze kilogrammes, a été installé sur la partie Sud (Berson, 2011). Sur le site d'Eurotunnel, beaucoup plus vaste, des clôtures de barbelés ont également été installées dès les années 2000. Le barbelé utilisé est un barbelé dit « concertina » ou « rasoir » composé de petites lames serties sur le fil central avec plusieurs déclinaisons possibles : lame à cran pour faire effet hameçon ou lames giratoires pointues pour éviter l'escalade. Le barbelé atteint ainsi « directement le corps. […] il s'adresse à la sensibilité animale partagée par tous, à la réceptivité, à la souffrance et à*

191 BERBERI Carine. Ibidem

192 COLLOQUE « BREXIT, DIVORCE OU NOUVEAU DÉPART ? », à Le Touqet-Paris-Plage le 16 avril 2021 _ Pierre-Henri Dumont (député Pas-de-Calais)

193 PUZZO Catherine. « *Frontières multiples et nouveaux agents du contrôle migratoire au Royaume Uni* », Sciences & Actions Sociales (vol.9, n°1). 2018. pp. 18-38.

l'inclinaison à l'éviter » (Razac, 2000 : 108). À Calais, de nombreuses personnes se blessent depuis quinze ans en tentant d'escalader ou de traverser ces enceintes grillagées.[194] ». Selon lui, ce sont des point-frontières qui agissent sur les personnes selon un processus de tri et un filtre à la mobilité, car seules les personnes sans papiers seront bloquées et retenues sur le territoire français dans le camp de Calais. Cela rappelle la « *notion de « corps-frontière » développée par Nacira Guénif Souilamas [qui] se base principalement sur l'expérience de migrants sans-papiers où le corps « incarne la frontière que le migrant transporte avec lui et fait de celui-ci une frontière en soi, une cible mouvante, qui, quelques soient ses pérégrinations, sert à localiser la limite entre intériorité et extériorité, entre légitimité et illégitimité, entre légalité et illégalité » (Guénif-Souliamas, 2010 : 222)*[195] ». Or, si la sécurisation des frontières dépend des corps qui définissent le droit de passage, la subjectivité et la distinction symbolique interrogent le fait frontalier dans ses techniques et dans ses contournements.

Le Brexit n'a pas remis en cause les accords du Touquet ce qui suscite de vives discussions dans le champ politique et académique ; et, surtout, cela pose des questions pour lesquelles il n'y à l'heure actuelle pas de réponse. En effet, au moment du colloque « Brexit, divorce ou nouveau départ ? » organisé à Touquet-Paris-Plage le 16 avril 2021, les négociations du Brexit ne semblent pas tout à fait terminées, et semblent poser une fois de plus la question des souverainetés. Elspeth Guild[196], professeure de Droit à la Queen Mary University of London, rappelle lors de ce colloque, que l'objectif du Brexit était de retrouver et de rapatrier la souveraineté britannique et le contrôle des frontières en Angleterre pour ne plus les partager. C'était effectivement l'une des considérations les plus importantes des personnes ayant voté « Leave » lors du référendum du Brexit. Or, sans renégociation des accords du Touquet, les britanniques exercent leur souveraineté sur le sol français et selon Elsepth Guild cela revient à un partage des souverainetés et des contrôles. Mais, elle souligne le fait qu'il y a une absence de camps comme celui de Calais entre la France et l'Allemagne par exemple, et elle considère que le problème tient du fait de la non participation des britanniques à l'espace Schengen ainsi que du contrôle à la frontière franco-britannique. Côté français, Jean-Marc Puissesseau, président des ports de Calais-Boulogne, se dit victime de ces accords et rappelle que huit millions d'euros sont dépensés chaque année pour contrôler l'absence de migrants dans les camions au départ de Calais ; selon lui, les Britanniques ont voulu récupérer leur souveraineté et doivent maintenant assumer le contrôle de celle-ci au niveau de la frontière franco-britannique et de Calais. Plus précisément, il demande une contribution financière de la part du gouvernement britannique et menace de stopper les contrôles s'il n'y a aucune réaction de la part de Paris ou de Londres. François-Xavier Bellamy, député au parlement européen, de conclure que le Brexit n'a finalement rien résolu à cette question migratoire ; la négociation des accords du Touquet lui semble essentielle, tant la 'crise migratoire' ne serait que le début d'un processus qui tend à s'accroître dans les prochaines décennies. Plus largement, il souligne que le défi migratoire ne repose pas uniquement sur les accords du Touquet et il rappelle la responsabilité de l'Union Européenne dans la régulation des migrations dont il lui semble urgent de trouver une solution pour un avenir viable. D'un point de vue des chiffres, selon le dernier rapport de l'agence Frontex, plus de trois cent millions de personnes migrantes traversent chaque année les frontières européennes et

194 GUENEBEAUD Camille. « *Le corps face à la frontière. Étude de la répression des migrants sans-papiers à la frontière franco-britannique* », Corps (vol. 14, n°1). 2016. pp. 31-39.

195 GUENEBEAUD Camille. Op.cit

196 COLLOQUE « BREXIT, DIVORCE OU NOUVEAU DÉPART ? », à Le Touqet-Paris-Plage le 16 avril 2021

deux cent mille personnes arriveraient de manière irrégulière sur le territoire européen. Dès lors la proportion d'arrivées illégales sur le territoire européen semble dérisoire. Les traversées de la Manche ont été multipliées par quatre entre 2019 et 2020, ce qui montre que le Brexit n'a pas eu pour effet d'endiguer la migration à destination de son territoire. Et plus précisément, le Colloque sur le Brexit « Divorce ou nouveau départ » du 16 avril 2021, montre que le défi concernant la migration reste une préoccupation des dirigeants et que la problématique de la frontière franco-britannique n'est pas réglée. Mais si l'on en croit Pierre-Henri Dumont, l'intérêt du contrôle à la frontière calaisienne est bilatéral, tant les accords du Touquet ont été signés avant tout dans un but économique de fluidification des trafics et non dans le but de solutionner la question migratoire. Seulement, ces accords ont été signés dans le cadre d'une Union Européenne dont le Royaume-Uni faisait partie. En effet, n'oublions pas que la frontière franco-britannique n'est qu'une partie de la frontière extérieure de l'Union Européenne et que les contrôles sont déplacés en amont de celle-ci, sur d'autres points-frontières, au niveau des portes d'entrée de l'Union Européenne que sont les îles grecques ou italiennes. *« Cet objectif du gouvernement français de prévenir les arrivées de personnes sans-papiers en amont de son territoire rend la situation sur la frontière franco-britannique singulière. Il s'agit à la fois, sous la pression britannique, d'empêcher les migrants de traverser tout en refusant dans un même temps qu'ils restent sur le territoire français*[197]*».*

La question de la frontière franco-britannique, n'est pas uniquement celle de l'immigration à destination du Royaume-Uni. En effet, les frontières maritimes entre le Royaume-Uni et la France ont changé de statut avec le Brexit, ce qui impacte directement les activités de pêches qui s'y trouve. Nous verrons dans la partie suivante que les frontières maritimes sont un enjeu crucial des négociations du Brexit.

II – 3.b) Les frontières maritimes et la pêche dans les eaux britanniques

La campagne des Brexiters « to take back control » reposait aussi sur un slogan relatif à la pêche : « Fishing for Leave » imaginé par et pour les quatre-vingt seize pour cent de pêcheurs britanniques qui ont voté en faveur du Brexit. Ce slogan, dont l'initiative est celle des pêcheurs britanniques, a donné du poids au discours pro-Brexit dans l'opinion publique britannique. En effet, la Politique Commune des Pêches (PCP), faisait partie des cibles idéales pour les Brexiters, tant elle rassemble les critiques faites à l'encontre des politiques communes de l'Union Européenne et questionne la souveraineté britannique en matière du contrôle de ses ressources et de ses frontières. Dans le cadre de la PCP, l'ensemble des États-membres sont soumis à une règle supranationale communautaire, qui se base *« sur des principes d'égalité de droit et de libertés économiques*[198] *»*. C'est précisément sur ces principes que sont fondés les arguments en faveur du « Leave » dans le référendum britannique sur le Brexit. Dans le cadre des frontières maritimes, l'idée étant pour les Brexiters, de « reprendre le contrôle » sur les eaux qui sont placées sous la juridiction britannique et de pouvoir développer une politique nationale autonome et indépendante des règles fixées par la Commission Européenne. En outre, le discours souverainiste et nationaliste des Brexiters, est

197 GUENEBEAUD Camille. Op.cit

198 LAFONJérôme & PETETIN Ludivine, « *Brexit : quelles conséquences agricoles et halieutiques ?* », Sébastien Abis éd., *Le Déméter 2020.* IRIS éditions, 2020, pp. 119-137

empreint d'une nostalgie vis-à-vis d'une période prospère pour le secteur de la pêche britannique, avant 1973 – c'est-à-dire précédent l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté Économique Européenne. Le résultat du Brexit en faveur du « Leave » en juin 2016, pousse le secteur de la pêche à un changement structurel pour les acteurs économiques et politiques du domaine de la pêche et de la production halieutique.

La pêche est un secteur relativement marginal au Royaume-Uni, où il représente 0,12 % du Produit Intérieur Brut et où les six mille navires et les douze mille pêcheurs sont principalement répartis entre l'Angleterre et l'Écosse. Cet effectif ne permet pas aux Britanniques d'exploiter toute la ressource disponible dans leurs ZEE. En effet, celles-ci sont exploitées à hauteur de 50 % par les flottes des divers États européens. Les Britanniques importent la majorité des produits halieutiques qu'ils consomment et exportent près de 80 % des ressources pêchées. La ZEE britannique étant très poissonneuse, elle est depuis plusieurs décennies un enjeu et une zone de convoitise pour la pêche au niveau européen. Ainsi, la volonté des pêcheurs et autres partisans du Brexit de récupérer le contrôle des ZEE britanniques, afin d'exporter les produits pêchés vers l'Union Européenne, semble se confronter à la question du bénéfice des eaux nationales pour le Royaume-Uni.

Historiquement, plusieurs éléments se superposent pour expliquer l'hostilité des Britanniques vis-à-vis de l'Union Européenne dans le secteur de la pêche. Premièrement, les années 1950 - 1976 sont celles d'une période de tensions avec l'Islande, où les navires britanniques avaient l'habitude de pêcher la morue. Durant cette période, la ZEE islandaise est étendue jusqu'aux 200m légaux et, au même moment, le Royaume-Uni adhère à la CEE en 1973. Le déclin de la pêche britannique est mis en relation, dans le discours des Brexiters, avec l'adhésion à la CEE. Deuxièmement, dans une dynamique semblable de défiance face à l'Europe, les décisions prises par le gouvernement britannique de centraliser les quotas alloués par l'Union Européenne et de concentrer les droits de pêche aux mains de quelques opérateurs[199], ont été mobilisées contre l'Union Européenne par le discours en faveur du Brexit. Cependant, l'attribution des quotas relève de la responsabilité nationale. En effet, rappelons ici que dans le cadre de l'Union Européenne, les ZEE des États membres sont fusionnées en une seule ZEE européenne dont les ressources disponibles sont profitables à tous. Mais, la PCP étant très réglementée afin de lutter contre la surpêche, l'Union Européenne impose des quotas en fonction des espèces et des États, dont la répartition entre les professionnels se fait dans un second temps par les États eux-mêmes. Troisièmement, les arguments en défaveur du maintien dans l'Union Européenne se sont appuyés sur le litige opposant l'Espagne et le Royaume-Uni concernant les ZEE. En effet, avant son adhésion à l'Union Européenne, l'Espagne exploitait les ZEE britanniques ; dans les années 1980, au moment de l'élargissement des ZEE et de la Communauté Européenne dont l'Espagne ne faisait pas encore partie, l'accès aux ZEE était limité aux pays membres de la CEE. Mais face à la perte des ressources halieutiques de ces zones, les Espagnols se sont servis de la législation de la Marine Marchande britannique de 1894, le Merchant Shipping Act, pour pouvoir continuer à exploiter les ressources halieutiques des eaux anglaises. En 1988, les britanniques empêchent cela au travers d'une nouvelle loi au moment où l'Espagne adhère à la Communauté Européenne. L'Espagne saisit alors la Cour de Justice des Communautés Européennes pour dénoncer les pratiques britanniques. Dans le cadre européen, le

199 En 1999, le gouvernement britannique met en place le Fixed Quota Allocations (FQA), qui autorise la concentration des droits de pêches par quelques opérateurs. Cette marchandisation a entraîné les petits opérateurs à renoncer à leur droit d'accès à la ressource. Ceci a été changé récemment.

droit communautaire prime et rend de fait caduque l'interdiction de l'exploitation des ZEE britanniques par les pêcheurs espagnols.
L'ensemble de ces épisodes est utilisé par les Brexiters comme argument en faveur du Brexit. Ils l'utilisent au détriment de l'Union Européenne pour appuyer le slogan du « take back control » et pour pouvoir imposer les quotas sans être soumis à la juridiction européenne dans les eaux nationales. En effet, pour le secteur de la pêche, le Brexit est une question de souveraineté et de territoire. La géographie des frontières maritimes dans ce secteur est un peu complexe : les ZEE britanniques sont bordées de celles de huit autres territoires dont six sont membres de l'Union Européenne. La situation centrale des eaux britanniques par rapport aux flottilles européennes et leur localisation très poissonneux en font un enjeu crucial pour le secteur de la pêche du côté britannique comme du côté européen.

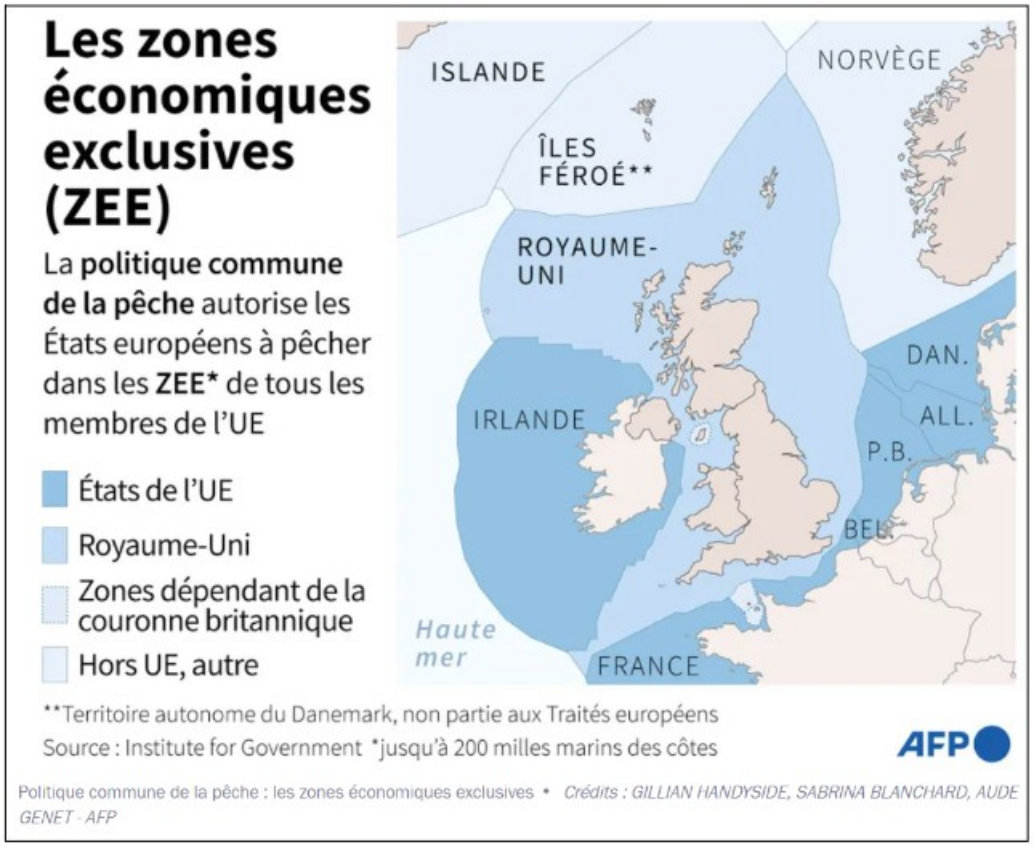

Carte 3 : Les ZEE autour du Royaume-Uni

Les flottes de pêche européennes sont en partie dépendantes des eaux britanniques : à hauteur de 50 % pour la Belgique, les Pays Bas, le Danemark ou l'Irlande et à 20 % pour la France. Du côté français, ce sont « *580 navires [qui] fréquentent ainsi les eaux britanniques, et 210 présentent un taux de dépendance supérieur à 20 % de leur chiffre d'affaires, certains se rapprochant même des 100 %. Cette spatialisation de l'activité s'explique évidemment par la localisation des stocks exploités, dont les déplacements ne peuvent être maîtrisés, et par les droits de pêche et quotas détenus, qui sont le plus souvent attribués par stock et pour une zone précise. En cas de perte d'accès à ces eaux, le report de cette activité vers les eaux demeurées communautaires se heurte donc à des difficultés d'accès à de nouveaux quotas, de disponibilité même de la*

ressource et de cohabitation avec les pêcheurs et les autres usagers de la mer fréquentant déjà les zones[200] *»*. Cette question se pose également pour les territoires ultra-marins et les dépendances de la Couronne qui, même s'ils ne font pas partie de l'Union Européenne, entretiennent des relations fortes avec des opérateurs étrangers dans le secteur de la pêche. C'est le cas des îles Anglo-normandes par exemple, où les pêcheurs jersiais, normands et bretons coopèrent régulièrement. De plus, au-delà des accords européens concernant la pêche et les ZEE, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer stipule que les ressources qui chevauchent plusieurs ZEE sont soumises à un arrangement entre les États concernés. Si les capacités d'exploitation d'un État côtier sont inférieures à la quantité de ressources disponibles sur sa ZEE, alors il est tenu de partager ces ressources en fixant lui-même les quotas.

Mais, *« avec le Brexit, le Royaume-Uni retrouve sa pleine souveraineté sur sa zone économique exclusive. […] L'intérêt de l'Union européenne est au contraire de maintenir autant que faire se peut la situation existante et d'apaiser les tensions entre les communautés de pêcheurs : gestion concertée des stocks, maintien des niveaux actuels des quotas nationaux par stock et des flux actuels de commerce entre États*[201] *»*. De plus, la question de la pêche ne se limite pas au secteur de production mais implique aussi l'aval de la chaîne. En effet, une perte d'accès aux eaux britanniques impliquerait également un effet rebond sur les criées, distributeurs et autres mareyeurs.

Les négociations sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne ont buté sur la problématique de la pêche, qui ne semble pas entièrement résolue aujourd'hui. L'enjeu était double : d'une part, les européens craignaient un abaissement considérable des quotas et une rétrocession entre 80 % et 60 % selon les annonces britanniques ; d'autre part, en cas de fermeture des frontières, le Royaume-Uni serait vulnérable dans la mesure où les exportations de leurs produits halieutiques seraient soit ralenties, soit stoppées. Finalement, l'accord qui a été signé en décembre 2020, formule que les européens devront effectuer une rétrocession de 25 % de leurs prises sous cinq ans et qu'ils pourront en même temps continuer de pêcher dans les eaux britanniques non loin des côtes. Mais, il tarde à se mettre en place de manière pratique. Les premières tensions apparaissent à l'image de la mobilisation des pêcheurs de Boulogne-sur-Mer depuis le 22 avril 2021. Ils dénoncent un retard de la part des autorités britanniques dans l'attribution des licences permettant aux pêcheurs européens de se rendre au large des côtes britanniques, dans la zone des 6-12 miles marins. Seulement vingt-deux bateaux sur cent-vingt auraient reçu cette licence. Clément Beaune, secrétaire d'État français aux Affaires Européennes, menace : *« C'est donnant donnant. Il faut que chacun respecte ses engagements sinon nous serons aussi brutaux et difficiles que nécessaire comme partenaires*[202] *»*. Cela montre que les accords du

Brexit ne sont pas encore définitifs et que le bras de fer entamé par les négociations concernant la sortie de l'Union Européenne par les Britanniques n'est toujours pas complètement terminé. Les premières tensions qui apparaissent autour de la frontière et des enjeux maritimes qui sont soulevés par le Brexit, se cristallisent également autour de l'enjeu frontalier en Irlande du Nord, où elles sont d'autant plus inquiétantes qu'elles rappellent un passé sanglant.

---

200 LAFONJérôme & PETETIN Ludivine. Op.cit

201 LE THEULE François-Gilles. « *Le devenir de l'agriculture et de la pêche britanniques après le Brexit, la tentation d'un retour aux sources ?* », Annales des Mines - Réalités industrielles, (vol.février, n°1). 2021. pp. 56-59.

202 Franceinfo avec AFP: « *Brexit : Paris menace Londres de « mesures de rétorsion » si l'accord sur la pêche n'est pas mis en œuvre* ». 04/2021

II – 3.c) La frontière nord-irlandaise, une « cicatrice de l'histoire » britannique

Le Royaume-Uni n'a qu'une seule frontière terrestre : celle avec la République d'Irlande. Celle-ci scinde l'île d'Irlande en deux parties, la République d'Irlande au Sud et l'Irlande du Nord, rattachée au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord – comme son nom l'indique. L'appartenance de ces deux États (République d'Irlande et Royaume-Uni) à l'Union Européenne et au marché unique européen, rend la frontière qui les sépare uniquement symbolique et virtuelle. Mais, le Brexit la redessine en tant que limite géographique et politique ainsi que religieuse. La réapparition d'une frontière au nord de l'Irlande, dont l'historicité conflictuelle en sommeil a presque été impensée avant le référendum de sortie de l'Union Européenne, figure parmi les trois principales préoccupations des gouvernements britannique et européen lors des négociations du Brexit. En effet, le réveil d'un conflit passé en rapport avec la frontière en Irlande du Nord fut la crainte principale et un enjeu central des négociations entre le gouvernement britannique et l'Union Européenne. D'un côté, il n'est pas possible de maintenir une frontière entièrement ouverte sans effectuer les contrôles nécessaires pour affirmer la souveraineté britannique et la frontière externe de l'Union Européenne. De l'autre, matérialiser cette frontière implique une série de conséquences qui pourraient être dramatiques pour les unités britannique et irlandaise. L'histoire de la frontière nord-irlandaise et les enjeux qui lui sont liés dans le contexte du Brexit marque un attachement identitaire profond au territoire. Il s'agit ici de mesurer que l'effacement partiel de la frontière par les accords du Vendredi-Saint est parfaitement contraire à la vision du Brexit dont la vision et le repli identitaire et souverainiste repose sur le marquage et le contrôle des frontières britanniques.

Les résultats du référendum concernant le Brexit le 23 juin 2016 bousculent l'unité britannique et montrent un Royaume-Uni fortement polarisé d'un point de vue géographique, démographique, économique et social. En sus, il révèle des fractures passées comme en témoigne la cartographie du vote en Irlande du Nord. En effet, en Irlande du Nord la majorité des votants a exprimé le souhait de rester dans l'Union Européenne, avec 55,8 % des votes en faveur de « Remain » (et un taux de participation de 62,7%). Cependant, ce résultat est hétérogène dans les circonscriptions nord-irlandaises, dont sept ont voté « Leave ». La lecture cartographique du vote permet de mettre en évidence que les frontaliers ont majoritairement voté en faveur du maintien dans l'Union Européenne, tandis que les circonscriptions ayant une majorité de « Leave » sont plus éloignées de la frontière de l'Irlande du Nord.

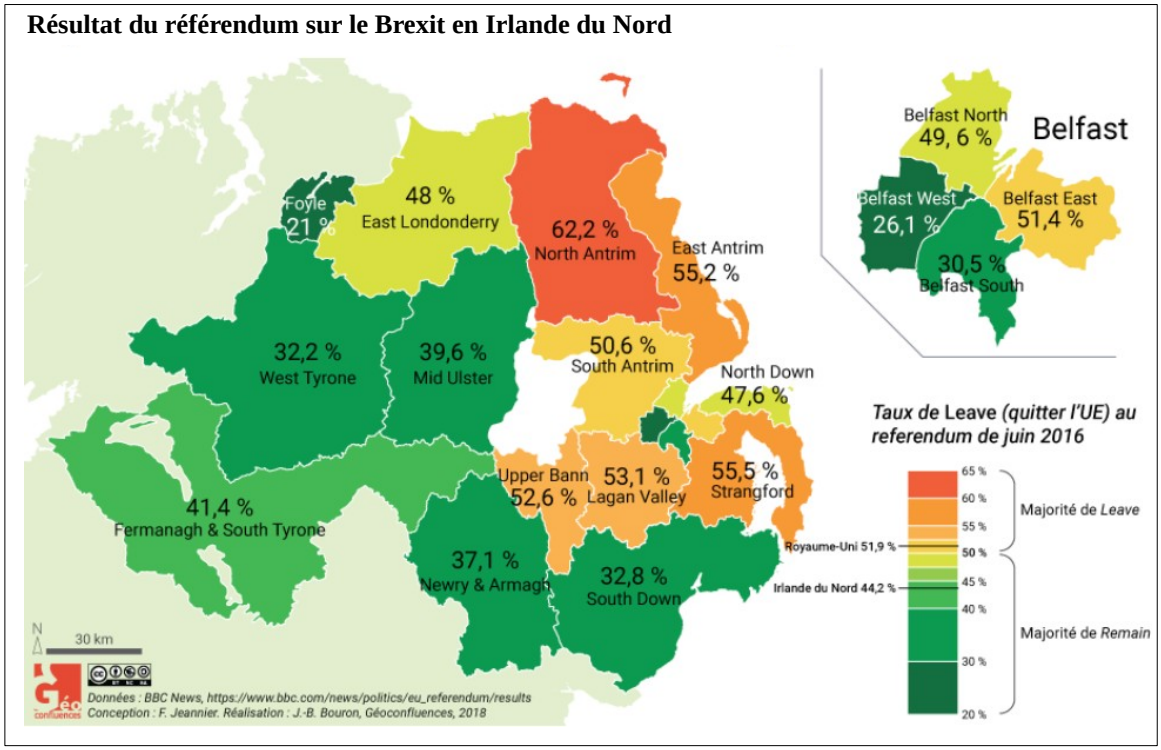

Carte 4 : Résultats du référendum sur le Brexit en Irlande du Nord

Rappelons ici que l'actuelle frontière nord-irlandaise fut créée en 1920 par la loi sur le Gouvernement d'Irlande, qui fonde deux administrations indépendantes et autonomes. Au sud de la frontière, vingt-six comtés constituent l'État libre d'Irlande représenté par le Sinn Féin et la communauté nationaliste et républicaine. Au nord de celle-ci, six comtés de la province d'Ulster forment l'Irlande du Nord, rattachée au Royaume-Uni et principalement peuplée d'une communauté unioniste. Les loyalistes unionistes sont généralement protestants et en faveur d'un maintien d'une union politique entre le gouvernement britannique et l'Irlande ; à l'inverse, les républicains nationalistes sont principalement catholiques et veulent à terme aboutir à l'indépendance politique de l'île. Dans les années 1920, les unionistes se sont résignés à la partition de l'île et ont accepté la frontière. De leur côté, les nationalistes n'ont jamais pu l'accepter entièrement en raison de leur projet politique irrédentiste. La frontière entre le Royaume-Uni et l'État libre d'Irlande n'est, à cette date, plus seulement une limite interne au Royaume-Uni - comme ce fut le cas au sortir de la première guerre civile à la fin du XIXe siècle. Le statut d'autonomie accordé à l'Irlande à cette époque ressemblait davantage à celui de l'Écosse actuelle par exemple. Mais la séparation politique des années 1920 fixe une frontière internationale entre le Royaume-Uni et l'État libre d'Irlande. Néanmoins, le rattachement de l'Irlande du Nord avec la Grande-Bretagne est à l'origine d'une division profonde entre, d'un côté ceux pour qui le traité et le lien avec le Royaume-Uni est acceptable ; de l'autre, ceux pour qui l'indépendance politique n'est pas suffisante dans le cadre d'une île divisée politiquement et territorialement. Autrement dit, la partition de l'Irlande dans les années 1920, met fin à la guerre d'indépendance dans l'État libre d'Irlande, mais « *[s]i un calme relatif fut maintenu dans l'enclave britannique pendant près d'un demi-siècle, la ségrégation confessionnelle et les inégalités économiques et sociales provoquèrent à la fin des années 1960 l'émergence d'un conflit entre nationalistes catholiques, opposés à la partition, et unionistes*

protestants, résolument attachés à l'union avec la Couronne[203] ». En effet, les cinq cent kilomètres de frontière qui séparent les deux Irlandes deviennent la zone la plus militarisée à l'ouest du Mur de Berlin durant trois décennies (de 1969 à 1998). À cette période, la frontière nord irlandaise est le théâtre d'affrontements violents entre unionistes et nationalistes, protestants et catholiques, qui font près de quatre mille morts. En 1998, Tony Blair arrive au pouvoir du Royaume-Uni et accélère le processus de paix qui débouche sur les accords du Vendredi Saint le 10 avril 1998 – ratifiés par un référendum au nord et au sud de la frontière. « *Le premier volet de cet accord a instauré sur le modèle consociationnel un partage du pouvoir entre unionistes et nationalistes, avec la mise en place d'institutions démocratiques : un exécutif bi-confessionnel et une assemblée d'élus à la proportionnelle. Le second volet, destiné à renforcer les liens entre les deux juridictions, fondait un axe institutionnel Nord-Sud avec la création d'un Conseil ministériel transfrontalier, ayant pour vocation de coordonner des actions économiques et sociales conjointes sur des questions d'intérêt mutuel. Enfin, le troisième volet mettait en place un axe Est-Ouest avec le Conseil des Îles, dans une perspective plus vaste de changement constitutionnel par la décentralisation (devolution) des pouvoirs de Londres au profit de toutes les nations périphériques, Irlande du Nord, Écosse et pays de Galles*[204] » Mais le changement le plus visible de cet accord est celui de l'effacement de la frontière, dont ne peut savoir qu'elle est franchie uniquement lorsque s'affichent les kilomètres au sud et les miles au nord. À partir de 2005, la fluidité du trafic est totale, notamment dans le cadre du marché unique européen. Le rapprochement des deux juridictions et l'interdépendance des économies par l'appartenance à l'Union Européenne entraîne un rapprochement des populations au-delà des fractures confessionnelles. « *Pour la première fois depuis la partition de 1920, l'architecture institutionnelle mise en place sur l'île n'est plus contestée. Et, […] la très grande majorité de la population et des acteurs politiques accepte [...] les cadres politiques établis par cet accord. Ceci étant dit, la thèse de l'avènement d'une Irlande postnationale est discutable, non seulement sur le plan théorique mais aussi parce que, dans le cas irlandais, elle tend à minimiser ou à ignorer les risques de voir resurgir la question frontalière*[205] ».

Or, parmi les conséquences et incertitudes du référendum, l'historique conflictuel et sanglant de la frontière nord-irlandaise menace de refaire surface avec le Brexit. Dès lors, la question frontalière de l'Irlande du Nord figure parmi les principaux points d'achoppement dans les négociations du Brexit, qui s'organisent principalement autour de trois points : le processus de paix, la mobilité frontalière et la coopération économique entre les deux parties de l'île.

Le processus de paix

Les accords du Vendredi Saint de 1998 marquent un tournant dans l'histoire de l'indépendance de l'Irlande. Ils forment une société irlandaise post-conflit, au sein de laquelle la question des relations intercommunautaires reste centrale. En effet, bien que la période de guerre civile et d'affrontement soit apaisée depuis 1998, les tensions entre nationalistes et unionistes, et plus précisément entre catholiques et protestants, restent visible dans le paysage urbain nord-irlandais, comme à Belfast par

203 CONSIDÈRE-CHARON Marie-Claire, « *La question irlandaise, enjeu majeur du Brexit* », Politique étrangère (vol.hiver, n°4). 2018. pp. 35-48

204 CONSIDÈRE-CHARON Marie-Claire. Ibidem

205 CAUVET Philippe. Op.cit

exemple. Les murs qui séparent les quartiers en fonction des confessions religieuses sont pour certains ouverts en journée et fermés la nuit dans le but d'éviter des émeutes entre bandes rivales. De ce fait, « *[l]e retour d'une frontière physique s'opposerait aux termes de l'accord du Vendredi Saint et réactiverait le souvenir des Troubles et de la partition de l'Irlande de 1921. D'un point de vue nationaliste, le retour d'une frontière est inacceptable car cela rendrait la réunification de l'Irlande encore plus hypothétique qu'elle ne l'est déjà. Par ailleurs, toute proposition de statut spécial pour l'Irlande du Nord est inacceptable pour les unionistes, qui considèrent cela comme une brèche dans l'unité du Royaume-Uni* [206] ».

Les mobilités frontalières

En plus des oppositions idéologiques concernant la frontière nord-irlandaise, la région est basée sur un fonctionnement transfrontalier. Ainsi, la question des mobilités se pose dans le cadre du Brexit et d'un retour de la frontière. Le franchissement de la frontière est un acte quotidien pour de nombreux habitants de la région. Les passages de personnes sont estimés à cent-dix millions par an et les passages de véhicules à soixante-douze mille par an. Mais, « *[r]eprendre le contrôle de la migration européenne au Royaume-Uni était l'une des principales promesses des Brexiters et reste l'une des priorités du gouvernement britannique. Mais le gouvernement britannique est pris entre deux feux : d'un côté, il est politiquement inacceptable de laisser les personnes traverser librement la frontière irlandaise, comme c'est actuellement le cas. Cela signifierait qu'il n'honore pas ses engagements vis-à-vis de son électorat eurosceptique de contrôler l'immigration européenne [...] D'un autre côté, il est tout aussi politiquement inacceptable de rétablir une frontière avec gardes et barrières. Unionistes et nationalistes s'y opposent fermement, car cela contreviendrait aux dispositions de l'Accord du Vendredi Saint et constituerait un sérieux obstacle à la vie quotidienne de la population locale*[207] ».

La coopération économique

L'absence de frontière a facilité le développement d'une coopération et d'échanges économiques entre les deux États. Dans un sens, le principal partenaire économique de l'Irlande du Nord est la Grande-Bretagne. Dans un autre, le Royaume-Uni exporte massivement vers la République d'Irlande, qui est son cinquième plus gros client ; et inversement, le Royaume-Uni bénéficie grandement des exportations irlandaises dont il est le deuxième bénéficiaire. Par exemple, en 2016, 758 000 livraisons transfrontalières ont eu lieu de l'Irlande du Nord vers l'Irlande, pour une valeur de 3,4 milliards de livres. En plus des échanges bilatéraux, l'influence européenne est non négligeable dans la coopération économique ainsi que dans l'effacement (temporaire) de la frontière. En effet, la dimension transfrontalière de la région autour de la frontière nord-irlandaise dépend aussi des « *différents fonds européens pour la construction d'infrastructures et le*

206 JEANNIER Fabien, « *Le Brexit et la frontière irlandaise* », Géoconfluences, janvier 2019

207 CAUVET Philippe. « « *La question frontalière et les relations Irlande-Irlande du Nord : de la partition à une Irlande postnationale ?* », Hérodote, (vol. 137, no. 2), 2010, pp. 18-34.

développement économique, en particulier dans le secteur agroalimentaire en Irlande du Nord. Le programme INTERREG a notamment une importante dimension transfrontalière[208] ».

Nous l'avons vu, la fin des négociations du Brexit entre les Britanniques et les Européens a eu lieu en décembre 2020. Une situation particulière a été décidée pour l'Irlande du Nord, afin d'éviter à tout prix la réapparition d'une frontière physique entre les deux Irlandes. La dynamique transfrontalière peut perdurer dans la région, qui reste dans l'union douanière et dans le marché unique européen. La frontière est « déplacée » dans l'espace maritime de la mer d'Irlande et les contrôles des flux de marchandises ou des flux humains sont effectués dans les ports de la côte nord, en amont du territoire insulaire irlandais. Bien que l'enjeu crucial de la frontière terrestre soit écarté, la nouvelle frontière suscite le mécontentement des unionistes, qui voient une frontière se dresser entre l'Irlande du Nord et le Royaume-Uni. Jonathan Powell, ancien chef de cabinet de Tony Blair, écrit dans le Irish Times : « *La frontière en mer d'Irlande est un vrai problème pour eux [les unionistes]. Et cette question ne cessera de prendre de l'ampleur à mesure que le Royaume-Uni s'éloignera des régulations européennes et instaurera de nouveaux droits de douane. […] Cette frontière menacera leur identité britannique*[209] ». De plus, « *le Loyalist Communities Council (LCC), qui regroupe des organisations paramilitaires loyalistes, s'est retiré de l'accord du Vendredi saint, tout en affirmant que toute opposition au protocole nord-irlandais devait être "pacifique et démocratique". Mais de violentes émeutes dans les quartiers unionistes ont pourtant éclaté début avril. Le LCC a affirmé ne pas en être responsable, appelant au calme, mais a tout de même souligné qu'il y avait eu "un échec collectif spectaculaire pour bien prendre la mesure du niveau et de la nature de la colère des unionistes et des loyalistes" vis-à-vis du protocole. [...] "Ça ne peut qu'engendrer des tensions sans fin, voir même un chaos imminent", juge Tim Bale, professeur en sciences politiques à l'Université Queen Mary de Londres*[210] ». Outre la problématique interne, on ne mesure pas aujourd'hui toutes les conséquences de l'accord qui a été trouvé. De plus, le Premier Ministre britannique, Boris Johnson, refuse finalement de voir une barrière commerciale intégrale entre le Royaume-Uni et l'Irlande-du-Nord, ce qui représente une violation de l'accord du 24 décembre 2020. Cette décision unilatérale de non-application du texte de la part de Londres, attise la colère des dirigeants européens.

208 JEANNIER Fabien, « *Le Brexit et la frontière irlandaise* », Géoconfluences, janvier 2019

209 POWELL Jonathan, « *Jonathan Powell : DUP justifiably aggrieved over Bbrexit deal* », The Irish Times, 09/2019. « *The hard border in the Irish Sea is a real problem for them. It will grow wider over time as the UK diverges in terms of regulation and as we introduce new tariffs. More and more items will have to be on the list drawn up by the new joint committee. And that widening border will threaten their British identity.* »

210 WHEELDON Tom, « *Comment le Brexit a créé des « tensions sans fin » et une impasse en Irlande du Nord* », France24, 05/2021

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

***

« *On ne le dit pas assez : l'Europe est une mutualisation territoriale ; le projet européen organise entre autres choses la mobilité, la fluidité et le changement de statut des frontières. L'Europe est une construction géographique : l'Union européenne (UE) construit de toutes pièces un nouveau territoire, un territoire qui n'existait pas, un territoire radicalement nouveau. Précisément car il s'agit d'associer des territoires nationaux*[211] ». Cependant, cette Europe est aujourd'hui traversée par deux crises simultanées, celle du Brexit et celle de la crise sanitaire du Coronavirus, qui elles-mêmes influencent la trajectoire des politiques frontalières de l'Union Européenne. Il convient ici de voir que si le projet politique à visée pacifiste de l'Union Européenne a su effacer des frontières pour en créer de nouvelles, les menaces extérieures telles que la Covid-19 peuvent (temporairement ?) impacter le fondement de l'Union Européenne. En effet, la construction d'une union territoriale sur la base de l'abolissement des contrôles frontaliers à l'intérieur de celle-ci, est placé au second plan lorsqu'il s'agit de combattre un ennemi extérieur comme le virus ou le terrorisme. Les États-nations sont alors en mesure de déployer un contrôle au niveau de leur frontière pour « faire front ». La crise sanitaire est inédite par la fermeture simultanée des frontières à l'échelle planétaire, à l'échelle européenne, à l'échelle nationale, mais aussi à l'échelle locale, où un système de contrôle frontalier s'est mis en place pour empêcher la circulation du virus… et des individus. Ainsi, sous la menace sanitaire, l'Union Européenne a changé de stratégie frontalière, pour passer d'une Europe aux frontières internes ouvertes à une Europe entièrement (en)fermée. Si ces décisions peuvent être discutées sur plusieurs points (scientifiques, démocratiques, sociaux), il faut observer que, d'une part les États ont souhaité bénéficier de leur souveraineté nationale dans la gestion de crise, et d'autre part, que c'est une décision qui ne peut fonctionner que de manière collective. En effet, la circulation du virus ne peut être stoppée aux frontières de manière unilatérale, cela nécessite un partage des données et un contrôle commun des frontières. Pour le dire autrement, la crise sanitaire concerne l'ensemble des États, tous les individus, et c'est collectivement que le bénéfice du déploiement de nouvelles frontières internes, nationales et locales, pourra être vérifié.

Mais les menaces qui pèsent sur l'Europe ne sont pas uniquement externes. Le référendum sur le Brexit de juin 2016 traduit d'un sentiment européen morcelé et d'un essoufflement de la construction de l'Union Européenne aux yeux des populations. Plus encore, cela traduit d'une montée des nationalismes et des revendications indépendantistes menées par les partis d'extrême droite au sein des États-nations européens. L'euroscepticisme semble être une menace interne non sans conséquences sur la politique et les frontières européennes, comme l'ont montré les enjeux frontaliers entraînés par le Brexit. Cette situation s'explique dans le temps long de l'histoire européenne et britannique, et il est judicieux de faire une lecture cartographique, à la fois sociale et politique du Royaume-Uni pour comprendre les enjeux passés du vote et ceux à venir.

***

211 KAHN Sylvain. « *Les enjeux de la crise européenne* », Hérodote, vol. 164, no. 1, 2017, pp. 79-100

PARTIE III – L'Europe et le Royaume désunis par le Brexit

« Sachez-le ! Chaque fois qu'il nous faudra choisir entre l'Europe et le grand large, nous serons toujours pour le grand large[212] *» (Winston Chruchill).*

Les frontières sont essentielles et pourtant problématiques. Dans le cas européen, elles interrogent profondément l'unité européenne, dont le Brexit montre qu'elle n'est pas une certitude. Dans le cas du Brexit lui-même, les frontières qui se (re)dessinent sont la synthèse d'enjeux passés et à venir, qui révèlent une société fragmentée et une unité britannique qui tremble. Nous reviendrons dans cette partie, sur la construction des États-nations et sur la construction européenne, afin de comprendre que l'identité nationale et les revendications identitaires dépendent de la frontière autant qu'elles la forment. En effet, si les frontières sont le processus et le produit des relations internationales à plusieurs échelles, elles sont également constituées et constitutives des peuples qu'elles délimitent. Il s'agira de comprendre comment les individus et les sociétés, britannique et européenne, construisent et se construisent avec la frontière. Dans une autre mesure, cette partie a vocation à expliquer le vote du référendum sur le Brexit, qui témoingne d'une défiance vis-à-vis de l'institution supranationale de l'Union Européenne. Cela est à mettre en relation avec la formation de l'identité européenne et de l'identité nationale britannique. Plus précisément, c'est la souveraineté de l'État-nation du Royaume-Uni que le Brexit questionne et défend. En effet, l'aspect communautaire de l'Europe est considéré par certains comme la déperdition de la souveraineté britannique. D'une manière plus large encore, l'Union Européenne est dépeinte comme « *une organisation asymétrique entre États souverains sous la houlette des États-Unis*» dont le concept a été forgé par « *Walt Disney [...] : Blanche Neige et les Sept Nains — une belle et jeune princesse régnant sur une maisonnée de petits vieux contrefaits*[213]». Entre le Nouveau et le Vieux continent, où se place l'île britannique ? Le Brexit témoigne d'une volonté d'indépendance qui s'ancre dans la nostalgie d'un passé impérial inscrit profondément dans l'histoire nationale.
Il conviendra dans cette partie, de comprendre la géographique du politique et les mécanismes à l'œuvre dans le processus du Brexit, ainsi que les enjeux qu'il soulève à l'heure actuelle, avec les dynamique indépendantistes qui menace l'union britannique.

***

212 DESTREMAU Christian. « *25 - Mission accomplie* », *Churchill et la France.* sous la direction de Destremau Christian. Perrin, 2017, pp. 335-343.

213 BOURLANGES Jean-Louis. « *De l'identité de l'Europe aux frontières de l'Union* », *Études*, vol. tome 400, no. 6, 2004, pp. 729-741

CHAPITRE 1

L'union avec l'Europe et la construction de l'identité européenne

***

La dimension supranationale de l'Union Européenne s'articule à la souveraineté nationale des États dont les frontières politiques sont internes à l'Union Européenne. C'est en partie la raison pour laquelle l'unité de l'Union Européenne, à la fois politique et terrestre, tend à être discutée. Mais plus largement, cela pose la question de l'identité européenne et du sentiment européen, que nous aborderons dans un premier point.

III – 1.a) L'État-nation en Europe, la rencontre de l'altérité ?

Nous l'avons vu dans la première partie de ce mémoire : les frontières ont toujours existé mais l'assise du pouvoir politique sur un espace précisément délimité est une caractéristique de l'époque moderne (cf. I – 1.c). Selon Max Weber, *« la modernité politique s'accomplit précisément dans l'avènement d'une autorité politique territorialisée. Pour [lui], en effet : « L'État est cette communauté humaine, qui à l'intérieur d'un territoire déterminé (le territoire appartient à sa caractérisation), revendique pour elle-même et parvient à imposer le monopole de la violence physique légitime.* [214]». Ainsi, l'histoire de la construction de l'État, serait celle d'un lent processus de contrôle des individus et des mouvements contenus dans un espace géré par une autorité publique. Cela pourrait expliquer le fait que l'État reconnaisse ses sujets et ses citoyens par la quantification et le recensement. C'est notamment ce que l'historien Gérard Noiriel désigne comme « révolution identificatoire », lorsque apparaît le projet politique d'identifier (et de contrôler) les populations, selon qu'elles appartiennent à l'ensemble national ou qu'elles sont désignées comme étrangères à celui-ci. C'est donc avec l'État-nation que se développe la notion de l'étranger, du Soi et de l'Autre, du « eux » et du « nous » et encore plus précisément celle du «dedans » et du « dehors ». Ces distinctions sont intrinsèques à des processus d'identification à deux sens : tourné vers l'extérieur d'une part, avec la dimension de « faire frontière » ou de « faire front » contre une menace externe ; et tourné vers l'intérieur d'autre part, avec un sentiment d'appartenance subjectif des individus à un groupe social. C'est ce que Max Weber appelle la « communalisation » qui désigne *« une relation sociale lorsque, et tant que, la disposition de l'activité sociale se fonde […] sur le sentiment subjectif (traditionnel ou affectif) des participants d'appartenir à une même communauté*[215] *»*. Considérant que notre alphabet spatial et politique est basé sur celui de l'État-nation, cela pose *« une des questions spatiales les plus sensibles [concernant] la construction européenne : quelle est la place de l'État-nation dans la territorialité de l'Union européenne ?* [216]». Autrement dit, quelles sont les limites de l'exercice de l'autorité politique, de

214 WEBER Max, « *Le savant et le politique. Une nouvelle traduction »* [1919], Paris : La Découverte, 2003 dans : DUEZ D., SIMONNEAU D. (2018), *« Repenser la notion de frontière aujourd'hui. Du droit à la sociologie », Droit et société*, 98, p. 37-52

215 Ibidem.

216 KAHN Sylvain. « *L'État-nation comme mythe territorial de la construction européenne* », L'Espace géographique, (vol. tome 43, no. 3), 2014, pp. 240-250

l'organisation matérielle de la souveraineté nationale, et du processus d'identification à la communauté ? La construction européenne possède la faculté de consolider les limites étatiques en même temps qu'elle les déplace et les dépasse. C'est l'expression de son caractère supranational, qui permet l'application généralisée des décisions qui sont votées collectivement, et auxquelles certains États se sont éventuellement opposés lors des votes. De fait, la primauté de la souveraineté des États semble être placée au second plan à l'intérieur des frontières européennes.

Tout d'abord, il faut rappeler le fait que le sentiment national est une construction au même titre que le territoire. Cela signifie qu'il est mouvant dans le temps et dans l'espace, tout comme les entités politiques auxquelles il fait référence dans le cadre des États-nations. Dans le cadre européen, on peut penser à un réaménagement de la souveraineté nationale au sein d'un système qui réforme la souveraineté des États. La nation n'est plus au sommet de la hiérarchisation des valeurs et des États. La construction européenne est supranationale et donc verticale, et en même temps horizontale parce qu'elle ne repose pas sur une hiérarchie interne entre les États membres. C'est pourquoi on peut voir « *dans l'Union européenne « le premier exemple d'une démocratie par-delà l'État national ». Pourtant, dans le même mouvement, J. Habermas considère que « fondre les identités nationales des États membres en une "nation appelée Europe" n'est ni possible ni souhaitable »*[217] ». En effet, s'il y a un certain dépassement de l'État-nation, ce modèle reste tout de même le principal acteur dans la construction de l'Union Européenne ; et plutôt que disparaître, il semble se transformer au sein d'un ensemble que l'on pourrait qualifier de « postnational ». Toutefois, cela reste discuté car selon Alain Diekhoff, si « *[b]eaucoup voient dans la construction européenne une expérience politique qui, pour reprendre l'expression de Karl Deutsch, rendrait possible de « dépasser le nationalisme », on ne peut attribuer [cela] à l'émergence d'une conscience européenne supranationale; […] En somme, l'Europe n'est pas encore entrée dans une phase postnationaliste*[218] ». Lui, considère avant tout la construction européenne comme une alliance basée sur des bénéfices réciproques, sans que cela n'intervienne dans l'attachement profond aux identités nationales. Et, d'après Sylvain Kahn, « *un tel attachement peut s'articuler avec un attachement à son identité européenne*[219]». Autrement dit, l'un n'empêche pas l'autre : l'attachement aux identités nationales n'est pas un obstacle à la formation d'une identité européenne. L'Union Européenne serait donc une mutualisation de tout ou partie de la souveraineté des États, sans influence directe ou absolue sur la nation. Hannah Arendt écrivait qu'on « *« ne cesse pas d'être Indien ou Canadien lorsqu'on appartient à l'Empire britannique ». [...] « Le temps, écrit-elle, peut très prochainement venir où l'appartenance au territoire sera remplacée par l'appartenance à une fédération de nations dans laquelle seule la fédération en tant qu'ensemble fait la politique. Une politique européenne donc avec maintien simultané de toutes les nationalités. »*[220] ». En effet, l'Union Européenne fonctionne selon une sorte d'État plurinational dont la législation et les politiques publiques sont déterminées par les « États membres ». Chacun de ceux-ci agissant au nom de la souveraineté de son peuple. Le caractère supranational de l'Union Européenne n'abolit pas les États-nations, mais redimensionne la territorialité de leur champ d'action. En effet, l'Union Européenne est une nouvelle délimitation territoriale du politique,

217 HABERMAS J. (2000). Après l'État-nation, une nouvelle constellation politique. Paris : Fayard, 150 p. dans KAHN Sylvain, Ibid.

218 DIECKHOFF, Alain, et Christophe JAFFRELOT. « *La résilience du nationalisme face aux régionalismes et à la mondialisation* », Critique internationale, (vol. no 23, no. 2), 2004, pp. 125-139

219 KAHN Sylvain, Ibid.

220 ARENDT Hannah, citée dans KAHN Sylvain, Ibid.

assimilable à un puzzle sur lequel s'applique la juridiction et la législation communautaires. Cela représente un espace de partage des souverainetés nationales qui participe à l'invention d'une « *nouvelle territorialité de la souveraineté*[221] ». Celle-ci diffère des dynamiques de recompositions territoriales engendrées par la mondialisation. La pression exercée par la globalisation de l'économie, permet de contourner la souveraineté des États, sans institutionnalisation politique supranationale. C'est l'inverse au sein de l'Union Européenne : elle repose sur un acteur supra-étatique et transnational qui « régit » ces dynamiques de partage au sein d'un territoire, a priori délimité. Néanmoins, la délimitation du territoire européen est parfois considéré comme imprécise et modulable. L'Union Européenne possède en effet des contours géographiques changeants à mesure que de nouveaux États sont acceptés au sein de l'Union, ou qu'ils se retirent. En outre, les négociations font que le territoire n'est pas uniforme d'un point de vue politique : certains accords comme Schengen ou la zone Euro ne s'appliquent pas à l'ensemble du territoire de l'Union ou le dépasse. Le territoire de l'Union Européenne est donc éminemment multiscalaire et « *[q]ue l'on se perde là-dedans n'est pas surprenant. Si l'on ne s'y perdait pas, cela voudrait dire que l'on peut donner une définition valable partout de ce qu'est l'Europe. Or personne n'est capable de le faire actuellement*[222]».

III – 2.b) Les britanniques, *in* et *out* depuis les débuts de l'Union Européenne

L'architecture de l'Europe que l'on connaît en 2021, est celle d'une bâtisse récente dont les dimensions supra-nationale et intra-continentale sont héritées du XIXe siècle. Le vocabulaire qui perdure aujourd'hui est emprunté des conceptions antagonistes de cette période, qu'elles soient d'inspiration universaliste ou 'continentaliste'. La construction unitaire sur le fond d'une Europe des nations et des Empires forme l'actuelle « Union Européenne ». Le Royaume-Uni adhère à cette union après une longue période d'hésitations.

Longtemps faite de contours flous, bercée à la fois par les discours europhiles et eurosceptiques, l'Union Européenne s'est finalement imposée comme l'actuelle forme la plus poussée de continentalisme[223]. Mais le fait européen, ce qu'il regroupe et constitue, évolue au fil du temps et des discours ; ses frontières sont repoussées à mesure que l'Union s'élargit… ou rétrécit. L'Europe est donc avant tout l'enveloppe d'une entité culturelle qui repose sur une délimitation imprécise et mouvante du continent ou du territoire européen. Pour le dire autrement, il existe un *ensemble territorial européen* - le continent -, un *ensemble culturel* – un sentiment d'appartenance au continent – et un *projet politique européen* – une idée pour faire l'Europe.
La dimension géographique de ce que nous appelons « continent européen » se forme par distinction de l'Asie, et comprend la Russie. Cette précision est importante parce qu'elle est le fondement de la civilisation européenne, qui se forme en fonction de cette géographie. Cette culture est transmise par les élites intellectuelles du XIXe siècle : « *[o]n connaît le triptyque conçu et voulu par Paul Valéry : « Il y a Europe là où les influences de Rome sur l'Administration, de la Grèce sur la pensée, du christianisme sur la vie intérieure se font sentir toutes les trois ». […] On sait*

221 KAHN Sylvain, Ibid.
222 FRANCOIS Étienne et SERRIER Thomas, « Europa, notre histoire. Étienne François, Thomas Serrier : un échange avec Pierre Nora », *Le Débat*, vol. 198, no. 1, 2018, pp. 146-161

223 *« notion moins utilisée en français qu'en allemand ou en anglais, on entend une volonté et un sentiment identitaire à l'échelle du découpage continental »*. Glossaire Géoconfluences

aussi la classique litanie des lieux communs de cette culture commune : l'Europe des églises romanes et des cathédrales gothiques, l'Europe humaniste de la Renaissance, l'Europe baroque, l'Europe des Lumières et des révolutions politiques, l'Europe romantique, l'Europe des chemins de fer et de la première industrialisation, l'Europe dominatrice, coloniale et impérialiste, l'Europe des démocraties parlementaires, etc[224] ». Mais, cette civilisation ou cette culture européenne qui est conquérante et repose sur des valeurs qui se veulent universalistes, s'exporte hors d'Europe et participe d'une identification seulement partielle au territoire et avant tout à l'Occident. La question des frontières de l'Europe est donc posée selon leur géographie et selon une culture européenne identifiable qui toutefois ne se limite pas au continent. La formation de l'identité européenne, fondée sur la conscience d'être Européen, se fait par le projet politique d'une unité européenne. Ce vieux rêve est caressé dès le XVe siècle et se matérialise au XIXe siècle avec les écrits Romantiques. En effet, *« [l]'idée d'Europe est ancienne, mais elle ne concerne que quelques prophètes, poètes, philosophes ou princes. Elle ne s'enracine dans les sociétés européennes qu'au xxe siècle*[225] *»*. C'est notamment à la suite du premier conflit mondial qu'elle se formalise, avec l'idée d'une unité entre les nations pour garantir la paix et pour concurrencer l'émergence de la puissance des États-Unis. Mais il y a une *« nette distinction [...] à faire entre l'européanité (le sentiment d'appartenance culturelle) et l'européisme (le sentiment d'urgence à construire l'Europe*[226]*) »*. Les premiers projets d'intégration ont échoué et l'idée réémerge en mouvement amplifié après la Seconde Guerre mondiale. S'ajoute alors la volonté de préserver les valeurs démocratiques et la liberté au sein de l'Europe, ce qui dresse une frontière interne au continent entre les régimes politiques de l'ouest et ceux de l'est. Mais au-delà de cette division binaire, le processus de construction de l'Europe participe à la formation de frontières nouvelles et, surtout, à l'apparition de dynamiques d'inclusion ou d'exclusion. La division se fait alors entre les pays faisant partie du projet européen et ceux qui aspirent à l'être. La question des frontières et de l'élargissement de l'Europe est donc centrale à sa formation.

La première dynamique d'exclusion / inclusion à l'espace européen, en tant que projet politique de « communauté », est celle de la question britannique (qui refait surface avec le Brexit). En effet, l'intégration de l'Allemagne et le couple franco-allemand qui émerge après-guerre, dépend en fait de l'échec du couple franco-britannique[227]. Si la base de l'Europe est construite par la France et le Royaume-Uni, une succession de désaccords entre les deux pays entraîne un premier divorce entre les Britanniques et les pays de l'Europe en devenir. En effet, le Royaume-Uni et la France coconstruisent les premières organisations européennes, l'Organisation Européenne de Coopération Économique (OECE) en 1948 et le Conseil de l'Europe en 1949. Mais leurs visions respectives concernant la finalité de ces organisations ne leur permet pas d'avancer ensemble. L'OECE n'est pour les britanniques qu'un moyen d'accélérer et de pérenniser des relations de libre-échange, quand pour la France, l'organisation s'inscrit dans une réelle ambition d'intégration économique à l'échelle européenne. Concernant le Conseil de l'Europe, côté français, il constitue un horizon politique avec une idée d'Europe fédérale mais, côté anglais, il n'est qu'un organe consultatif et sans réel pouvoir. Le dialogue avec les Britanniques étant compliqué, les Français se tournent alors

224 ROBERT Frank, « Chapitre VIII. Les débats sur l'élargissement de l'Europe avant l'Élargissement », dans PECOUT Gilles, « *Penser les frontières de l'Europe du XIXe au XXIe siècle. »*, Presses Universitaires de France. 2004. pp. 179-196

225 ROBERT Frank, Ibid.

226 ROBERT Frank, Ibid

227 ROBERT Frank, Ibid

vers l'Allemagne avec l'idée que « *[l]'Europe ne peut pas se faire dans un premier temps avec la grande puissance européenne victorieuse, fière de sa victoire et, de ce fait, légitimement persuadée de sa grandeur. La construction européenne peut se faire seulement dans le cadre d'un club de vaincus, de six pays qui, traumatisés par une défaite, en 1940, en 1943 ou en 1945, sont persuadés qu'ils ne peuvent pas retrouver à eux seuls leur influence.*[228] ». C'est dans cette logique que se met en place le plan Schuman, à l'origine de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) en 1950, et plus tard, la Communauté Économique Européenne (CEE) en 1957. Cela représente une première forme d'exclusion du Royaume-Uni, qui est d'une certaine manière, contraint de rester à l'écart d'une dynamique européenne dont il ne partage pas la totalité de la philosophie. Toutefois, les allers-retours de projets européens incluant la puissance britannique ne s'arrêtent pas là. Après que la proposition des Britanniques de créer une large zone de libre échange en Europe Occidentale a été rejetée par les Six, le Royaume-Uni développe dans la foulée une Association européenne de libre-échange (AELE) en 1959, sans les pays de la CEE. Le continent européen voit émerger à cette époque un certain nombre d'organisations politiques transnationales et opposées, dont on ne pouvait pas prévoir laquelle serait la plus importante[229]. Mais, le Royaume-Uni soumet sa candidature à la CEE en 1961, ce qui désigne cette Communauté comme celle dont il faut faire partie. Le Général de Gaulle, qui préside la France à cette date, pose à deux reprises un veto en 1963 et en 1967 contre la demande d'adhésion des britanniques. Ils seront finalement admis en 1972, avec le Danemark et l'Irlande. Cette étape constitue la première de l'élargissement des frontières européennes et de la constitution d'une identité européenne, qui s'appuie à la fois sur la dimension géographique du Vieux continent et sur le sentiment d'appartenance à un groupe particulier. Cette « identité européenne » est officialisée à l'occasion de la conférence de Copenhague en 1973 et « *prend ainsi les allures d'un véritable projet de politique étrangère*[230] ». En outre, cela facilite la gouvernance européenne lors de l'intégration d'autres pays, qui s'étale dans le temps et reconfigure l'espace européen :

228 ROBERT Frank, Ibid

229 Toutes les organisations ne sont pas citées dans ce mémoire, voir : ESPOSITO Marie-Claude. « *Brève chronologie du Royaume-Uni dans l'Union européenne* », *Outre-Terre*, vol. 49, no. 4, 2016, pp. 21-30.

230 GAINAR, Maria. « *Aux origines de la diplomatie européenne : Les Neuf et la Coopération politique européenne de 1973 à 1980* ». Relations internationales. vol. 154 (n°2). 2013. pp 91-105

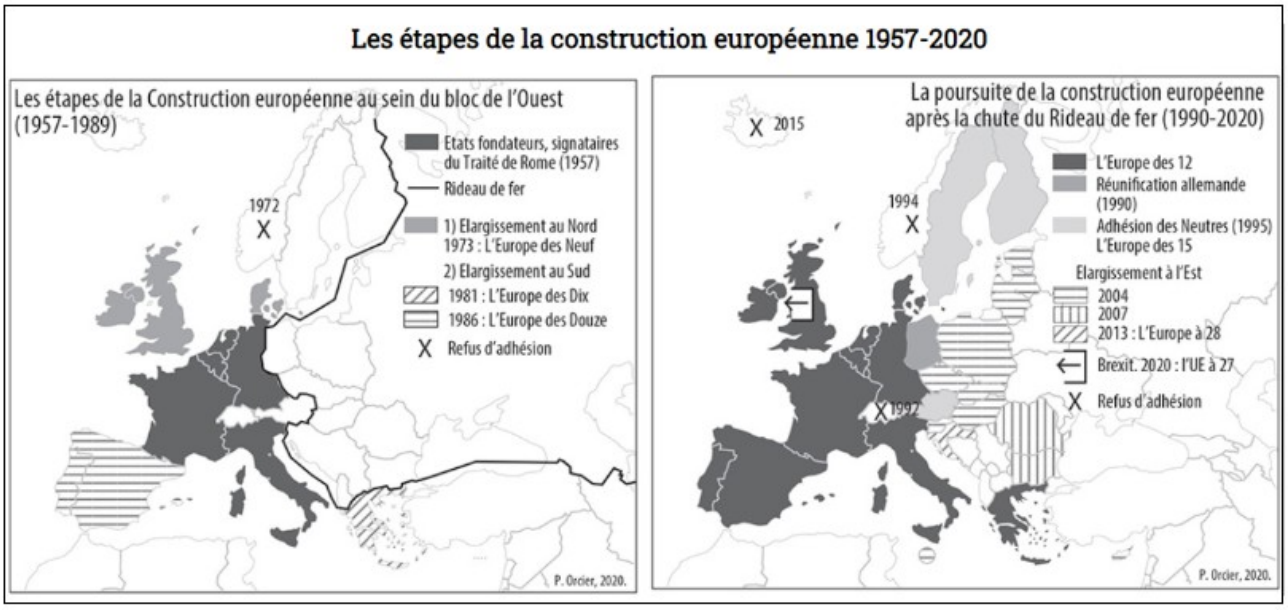

Source : Pascal Orcier, Géoconfluences, 2020

Carte 5 : La construction européenne par étapes

Cette reconfiguration européenne témoigne d'une géographie variable, où le repère des populations se perd à mesure que les frontières changent. Les contours de l'Europe restent incertains et « *[l]'Union européenne est avant tout une communauté ; une communauté politique, une communauté de droit, une communauté d'intérêts, mais aussi une communauté de valeurs et de la mémoire. […] On peut appliquer à l'Europe une phrase de Mazzini, l'un des grands protagonistes de l'unification italienne au xixe siècle qui avait dit : « Nous avons fait l'Italie, maintenant il faut faire des Italiens. » C'est une pensée politique profonde et pertinente pour notre sujet. Nous avons fait l'Europe. Maintenant il nous faut faire des Européens.* [231]». La multiplicité des frontières a ce double effet de renforcer la diversité interne au territoire et l'attachement des européens à la souveraineté et à leurs identités nationales respectives ; et en même temps, de créer une convergence entre les États membres, un aller-retour qui rappelle l'expression : les frontières européennes sont à la fois « coupures et coutures ». Mais, le référendum sur le Brexit révèle que l'identité européenne, si toutefois elle restait à faire, est aujourd'hui menacée par les sentiments de rejet vis-à-vis de cette institution nationale, au sein de laquelle émerge le nationalisme.

231 GEREMEK, Bronislaw. « Conclusion. De l'élargissement à la réunification. Qu'allons-nous apporter à l'Europe ? », Jacques Rupnik éd., *Les Européens face à l'élargissement. Perceptions, acteurs, enjeux.* Presses de Sciences Po, 2004, pp. 317-323

CHAPITRE 2

L'union de l'Europe menacée par les Nationalismes ?

***

« *La frontière appartient à ces concepts qui engendrent, presque toujours, des réactions émotives dont se nourrissent les passions nationales voire nationalistes.*[232] »

III – 2.a) Un espace ouvert dans lequel réapparaissent nationalismes et frontières

La trajectoire des frontières européennes depuis la fin des conflits mondiaux du XXe siècle - celle d'être sans cesse repoussées vers l'extérieur - semble s'inverser aujourd'hui. L'Europe passerait ainsi de l'élargissement de sa communauté et de ses frontières à un rétrécissement, dont l'argument repose essentiellement sur la question migratoire.

La crise économique et sociale de 2008-2009 semble être la faille dans la bonne image de l'Union Européenne et rouvre le champ aux discours et aux forces politiques eurosceptiques. Effectivement, on constate un changement de perception de l'opinion publique concernant l'Union Européenne entre 2002 et 2016 :

Perception de l'Union Européenne (en %)	« très ou plutôt positive »	« image neutre »	« n'émettant pas de jugement »	« très ou plutôt négative »
2002	50,00 %	37,00 %	5,00 %	14,00 %
2016	34,00 %	38,00 %	1,00 %	27,00 %

Réalisation personnelle à partir des données de l'Eurobaromètre Standard, n°85 (2016), cité dans PERRINEAU Pascal (2017)

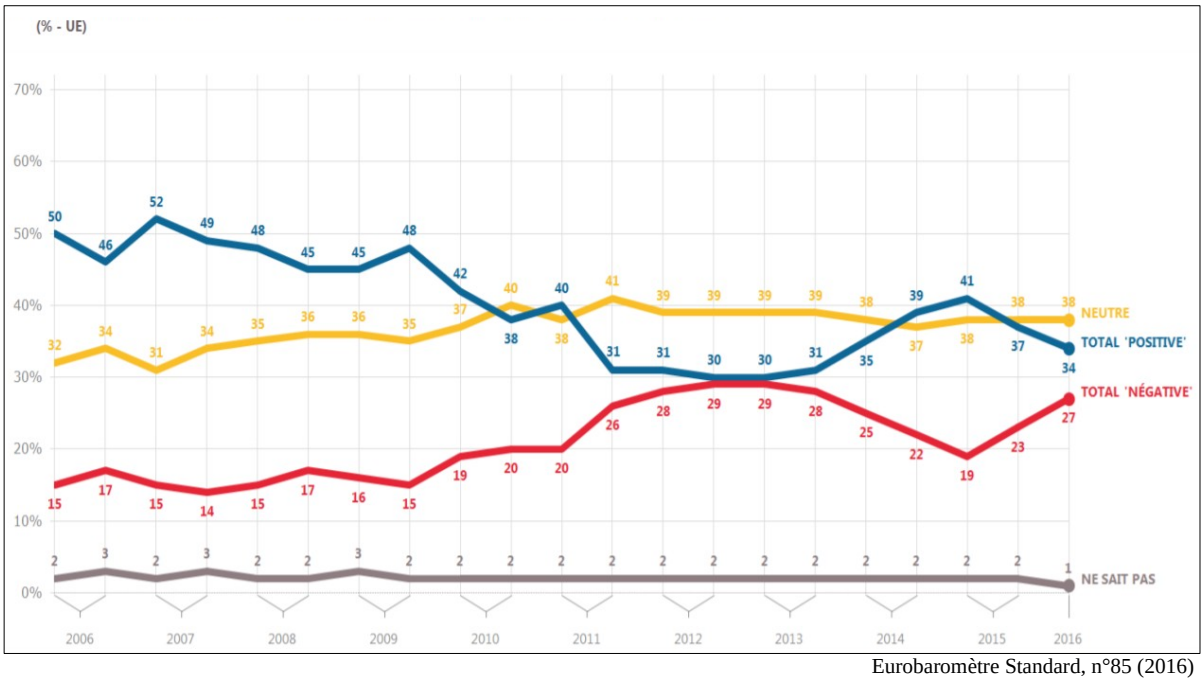

Eurobaromètre Standard, n°85 (2016)

Figure 5 : Perceptions de l'Union Européenne

232 GUICHONNET Paul & RAFFESTIN Claude, « *Géographie des frontières* », Presses universitaires de France, 1974. 223p

Dans ce contexte de dégradation de l'image de l'Union Européenne, les discours populistes et nationalistes sont de mieux en mieux accueillis. Certaines forces politiques utilisent l'euroscepticisme et l'europhobie comme argument de campagne et instrument de combat politique. L'illustration la plus parlante de cette dynamique est celle du Brexit de 2016, pour lequel 51,9 % des citoyens britanniques ont répondu contre le maintien du Royaume-Uni dans l'Union Européenne. Mais cette mauvaise image est commune a de nombreux pays européens, où l'on voit une avancée progressive des partis politiques populistes et nationalistes. Certains problèmes auxquels sont confrontés nos démocraties sont exacerbés par l'Union, à l'image notamment de la distance entre les citoyens et les instances politiques européennes, de la montée des revendications identitaires, des tensions entre société ouverte et souveraineté nationale, ainsi que du rapport entre liberté et sécurité aux frontières. En effet, si les questions économiques et communautaires jouent un rôle indéniable dans la montée des forces politiques populistes et nationalistes, la question frontalière et migratoire est primordiale dans la compréhension et dans l'analyse du succès progressif des discours anti-européens. Selon les statistiques, « *[s]oixante et onze pour cent [des Européens] attendent une intervention plus importante de l'UE en matière de protection des frontières extérieures de l'Union*[233] » et près de la majorité considère l'immigration comme l'enjeu ou le problème principal auquel l'Union Européenne est confronté :

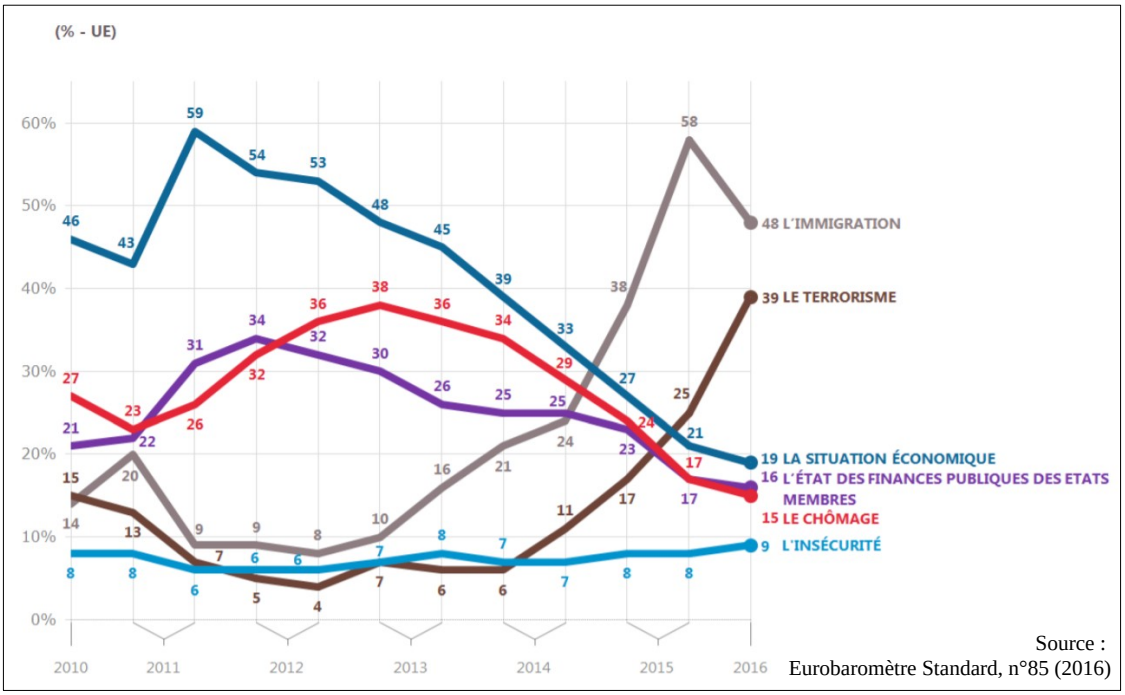

Figure 6 : Enjeu principal auquel l'Union Européenne fait face (perceptions)

Si la question sécuritaire et frontalière semble être la principale préoccupation des Européens, cela confirme que le sentiment d'appartenance au collectif multinational repose encore sur des limites imprécises qui peinent à constituer une identité propre à l'Union Européenne. La crise actuelle reposerait principalement, selon certains, sur l'incapacité à poser la question des frontières

233 CHOPIN Thierry, « *Populismes et demandes de frontières dans l'Union* », Constructif (vol.52, n°1). 2019. pp. 39-43.

européennes[234]. Cependant, cette crise à la fois politique et frontalière est multiple, tant l'aspect sécuritaire dépend aussi et surtout des frontières intérieures dans l'esprit des citoyens européens et des eurosceptiques. Les frontières intérieures jouent un rôle éminemment significatif dans la résurgence des sentiments nationalistes, qui émergent de nouveaux à la suite des attaques terroristes de 2015 et 2016 ayant principalement visé la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. En effet, la sécurité (re)devient un enjeu de protection nationale et un certain nombre d'États appartenant à l'espace Schengen introduisent des mesures de contrôles provisoires au niveau de leurs frontières nationales. C'est le cas de la France au moment de l'état d'urgence. Ces décisions sont prises conformément au « *code frontières Schengen dont l'article 25 dispose que des contrôles aux frontières peuvent être rétablis de manière temporaire (30 jours, renouvelables six mois) en cas de "menace grave pour l'ordre public ou la sécurité intérieure" d'un État* [235]». Mais, cela n'est pas sans conséquence d'un point de vue politique ni sur la coopération interne de l'Union Européenne. En effet, « *ces mesures unilatérales sont très importantes. Elles impactent négativement les relations entre les États membres, marquées par un déficit de solidarité et une défiance de plus en plus importante, mais aussi les opinions publiques nationales qui sont majoritairement favorables à la suppression des accords de Schengen.*[236] »

L'Union Européenne, si elle a créé un certain dépassement de l'État-nation, n'est pas parvenu à réellement définir une nouvelle entité politique à la fois supra et multi-nationale. Mais, nous l'avons vu, dans le contexte global d'ouverture et de mondialisation, le paradoxe est celui d'un retour aux frontières, aux entités nationales et à la montée des nationalismes. Ce repli sur soi est une tendance parallèle à la globalisation économique et s'accentue pendant les crises. Dès lors, la question qui se pose est celle de la manifestation de ce repli identitaire au sein d'un ensemble communautaire comme l'Union Européenne, et les conséquences qu'il peut avoir sur celle-ci. La stratégie adoptée par les États est différente et graduelle selon la menace ressentie. À titre d'exemple, les Pays Baltes et ceux de l'est européen se sentent menacés par la Russie (après l'épisode ukrainien). La réponse apportée face à cette menace peut être celle d'une augmentation des dépenses militaires nationales à l'image de la Pologne, ou d'un renforcement de l'intégration à l'Union Européenne en adoptant l'Euro, à l'image des Pays Baltes, qui suivent une stratégie de solidarité européenne. Mais, «*[s]i la Russie menait une politique agressive et expansionniste comme en Ukraine à l'encontre d'un État membre, que ferait l'Union européenne ? Ce serait un vrai test pour les frontières de l'Union et l'identité européenne. Est-on prêt à engager des moyens et à prendre le risque de pertes humaines pour protéger nos frontières collectives ? Il est notable que l'Otan, qui a servi de substitut de ce point de vue, n'est pas nécessairement la solution miracle. Par exemple, que se passerait-il si la Turquie, membre de l'Otan, se montrait de plus en plus agressive à l'égard de la Grèce, autre membre de l'Alliance atlantique ?*[237] »

Ces questions soulignent l'intérêt porté aux frontières, à la fois dans le champ d'étude académique, mais aussi et surtout d'un point de vue de la géopolitique et de l'identité européenne. Le sentiment d'appartenance à un groupe multi-national, à un ensemble géographique discontinu et à une autorité politique supra-nationale, semble constituer la distinction entre un dedans et un dehors, un « eux »

---

234 HASSNER Pierre, « *Ni sang ni sol ?Crise de l'Europe et dialectique de la territorialité* », Cultures & Conflits. *N*°21-22. 1996. Dans, CHOPIN Thierry, Ibidem.

235 https://www.touteleurope.eu/societe/schengen-et-la-lutte-contre-le-terrorisme/

236 CHOPIN Thierry, « *Populismes et demandes de frontières dans l'Union* », Constructif (vol.52, n°1). 2019. pp. 39-43.

237 CHOPIN Thierry. Ibidem

et un « nous », constitutif de l'expérience humaine. L'*Union* Européenne, dépendrait donc de l'identification du groupe à un espace délimité par des frontières précises qui dessinent la limite entre l'intérieur et l'extérieur. C'est-à-dire une cohésion qui permette aux États de s'unir face à la menace plutôt que tendre vers un repli national et une dislocation partielle de l'Union. Dans cette logique d'identification à un ensemble européen, le Brexit semble paradoxalement avoir réveillé un sentiment d'appartenance et révélé une opinion publique majoritairement favorable à l'Union Européenne :

	2007	2011	2018
« L'appartenance à l'UE Est une bonne chose » (en %)	58	47	62

Réalisation personnelle à partir des données de l'article de CHOPIN Thierry (2019)

Tableau 2 : Opinion publique vis-à-vis de l'Union Européenne

Il n'en reste pas moins que l'Union Européenne est traversée par la question existentielle de son origine, à savoir l'expansion illimitée d'un marché commun versus la construction d'une puissance territoriale et politique délimitée et capable d'une influence à l'extérieur. C'est précisément ce qui révèle l'imprécision de la définition européenne, de ses frontières et de sa politique commune. Ces visions antagonistes sont effectivement internes à l'UE, avec d'une part la vision traditionnelle et libérale qu'avait le Royaume-Uni et qui est portée par les pays d'Europe du Nord et d'Europe Centrale ; et d'autre part les velléités d'une Union politique portée de manière générale par les membres fondateurs. La crise européenne illustrée notamment par le Brexit « *débouche non pas tant sur une déconstruction européenne que sur la confrontation entre deux futurs politiques et territoriaux pour l'Union européenne*[238] ». Certains tranchent : « *les Européens ne sortiront de la crise qu'ils traversent que par plus d'Europe*[239] », celle qui justifie une « géopolitique kantienne[240] » et qui rappelle que l'Union Européenne est le chemin « vers la paix perpétuelle ». Finalement, « *[l]a préservation de l'ouverture des frontières et des valeurs fondatrices de la construction européenne appelle d'elle-même la constitution d'une [...] Europe régalienne, sans quoi le risque du repli national ne fera que s'amplifier et le projet européen sera menacé*[241] ».

III – 2.b) Le Brexit, un vote contre l'immigration ?

L'argument phare des pro-Brexit était celui de l'immigration montrée comme une menace pour l'État britannique et dont les causes résideraient dans l'appartenance à l'Union Européenne et au marché unique. Plus précisément dans l'ouverture des frontières européennes et d'une absence de contrôle des frontières nationales. Nous avons évoqué l'historique d'un Royaume à la fois *in* et *out* depuis la création de la Communauté Européenne. C'est dans cet héritage et dans celui d'un passé impérial avec le Commonwealth, que le sentiment d'une puissance indépendante de l'Union

238 KAHN Sylvain. « *Les enjeux de la crise européenne* », Hérodote, vol. 164, no. 1, 2017, pp. 79-100

239 KAHN Sylvain. Ibidem

240 KAHN Sylvain. Ibid

241 CHOPIN Thierry. Op.cit

Européenne prend source. Le slogan des Brexiters « *take back control* » répond de cette nostalgie de puissance mondiale indépendante, qui a été mobilisée lors de la campagne du Brexit. Mais, ce slogan était celui d'une stratégie de communication politique et électorale à destination d'une population ciblée et séduite par cette rhétorique. La cartographie du vote du référendum sur le Brexit de 2016, représente un pays hétérogène au sein duquel certaines personnes sont plus susceptibles de voter en faveur d'un parti nationaliste.

Selon Pippa NORRIS et Ronald INGLEHART, la question centrale concernant l'analyse du Brexit, est celle de savoir si le vote est fonction des inégalités sociales et/ou d'un argument culturel et d'une défiance vis-à-vis du pouvoir central et de l'immigration[242]. Au lendemain du vote, le résultat en faveur d'un retrait de l'Union Européenne fait choc. La motivation des personnes ayant voté « Leave » était vu comme celle d'une condition sociale lisible dans l'espace géographique. En effet, les médias et les discours dominants décryptaient ce résultat comme la mise en lumière des « left behind » ou des « economic have nots », c'est-à-dire des populations les plus défavorisées qui sont concentrées géographiquement dans les zones où le vote « Leave » a été majoritaire. Il était analysé que les classes moyenne et supérieure tiraient des bénéfices de l'adhésion à l'Union Européenne sur de nombreux points, quand les personnes ayant des emplois manuels et non qualifiés étaient mis « en compétition » sur le marché de l'emploi avec les travailleurs immigrés de l'est de l'Europe, notamment. Les décalages économiques engendrés par la mondialisation et l'impact sur les revenus d'un marché du travail qui emploie une main d'œuvre étrangère moins chère, aurait été l'un des principaux arguments à l'origine du vote des classes populaires lors du Brexit, mais aussi en faveur de UKIP dans les élections générales de 2015. Rappelons que UKIP est le parti politique nationaliste et indépendantiste du Royaume-Uni, mené par Nigel Farage qui a fait campagne pour le Brexit. De nombreuses études montreraient un lien entre vague migratoire et tendance à la hausse des votes pour les partis politiques d'extrême droite, nationalistes et populistes[243].
Dans le cas du Royaume-Uni, l'identité britannique qui se joue dans la question de la dévolution, repose aussi sur la problématique multiculturelle. En effet, les grandes villes de l'Angleterre ou du Pays de Galles ont longtemps été le berceau d'accueil des vagues migratoires, généralement en provenance des colonies du Commonwealth – d'Afrique du Sud ou des Caraïbes – mais aussi de pays africains comme le Nigeria ou l'Ouganda. Post-guerre mondiale, le Royaume-Uni a recours à la main d'œuvre étrangère et s'ouvre à une augmentation des flux migratoires. L'aspect multiculturaliste du Royaume-Uni se confirme progressivement, et d'un point de vue politique il se concrétise par le souci de faire cohabiter les communautés, notamment religieuses. *« Les politiques publiques favorisent par exemple l'accès à la citoyenneté (droit de vote aux élections locales), le développement des écoles religieuses, l'enseignement en langues étrangères (le bangladais par exemple), la lutte précoce contre les discriminations (avec les Race Relations Act de 1965, 1968 et 1976), les mesures dites de positive action, etc*[244] *».* Néanmoins, les populations migrantes font l'objet de discriminations concernant l'accès au logement ou à l'emploi notamment, mais aussi lors d'actes racistes plus violents. Par exemple, les émeutes de 1981 à Brixton (quartier sud de Londres,

242 NORRIS Pippa & INGLEHART Ronald, « *11. Brexit / Cultural Backlash: Trump, Brexit, and Authoritarian Populism*. » Cambridge: Cambridge University Press. (2019). Pp 348 - 406

243 NORRIS Pippa & INGLEHART Ronald. Ibidem.

244 BEAUJEU-GARNIER Jacqueline, LEFORT Catherine, RICHARD Frédéric, « *ROYAUME-UNI - Géographie* », Encyclopædia Universalis

autrefois majoritairement peuplé de personnes venues des Antilles et de Jamaïque notamment), opposent les populations noires aux forces de police – ce qui remet en question l'efficacité du modèle multiculturel britannique et stigmatise les quartiers d'immigrés. Même chose en 2001 avec les émeutes interethniques du nord de l'Angleterre à Bradford ou en 2003 à Birmingham. La défiance et le scepticisme vis-à-vis de ce multiculturalisme s'accentue lors des attentats de 2005, où quatre personnes d'origine pakistanaise et nées en Angleterre provoquent plusieurs explosions dans les transports publics londoniens. Cinquante-six personnes décèdent et sept-cent quatre vingt quatre personnes sont blessées lors de ces attaques. En 2017, trois attentats, deux à Manchester et un à Londres font au total trente-cinq morts. *« Les Britanniques se posent aujourd'hui la question de savoir si, dans une certaine mesure, le multiculturalisme et le respect des cultures qu'il sous-tend n'ont pas été dévoyés pour finalement maintenir des traditions culturelles qui justifieraient (pour certains) le repli communautaire, le monoculturalisme et l'intolérance.* [245]*».* Mais, l'histoire de l'immigration vers le Royaume-Uni n'est pas uniquement traversée d'une vision raciste ou islamophobe. Au sein de l'Union Européenne, le Royaume-Uni était le pays au plus fort taux d'immigration (excepté l'Allemagne) en accueillant près de neuf millions de migrants en 2017[246]. L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) considère aujourd'hui qu'environ un britannique sur sept n'est pas né sur le sol anglais (sans compter la seconde génération donc les parents sont des immigrés). La défiance grandissante vis-à-vis du multiculturalisme et de l'immigration explique en partie le vote du Brexit. Malgré le fait que celui-ci soit un vote populiste argumenté par les partis d'extrême droite sur la base d'une critique négative de l'immigration d'un point de vue à la fois économique ou culturel et à destination des populations les plus défavorisées, il convient d'analyser la population migrante plus précisément. Effectivement, la majorité des migrants sont des personnes hautement qualifiées, comme en témoigne le corps médical du National Health Service (NHS), ou les managers de la City, les populations cadres et administratives etc. En outre, les migrants viennent de nombreux pays européens : au moment du Brexit, on comptait environ un million de polonais qui travaillaient au Royaume-Uni et quatre-cent mille français dans la métropole de Londres par exemple. Les emplois non qualifiés qui sont la cible de l'argumentaire nationaliste porté par Nigel Farage et les Brexiters ne concernent pas la majorité de la population immigrée britannique. Par ailleurs, l'argument anti-migration n'est pas le seul ni le principal aspect du vote « Leave ». Les profils des personnes qui ont voté pro-brexit répondent à la fois à cet argument migratoire ainsi qu'à d'autres critères, que les statistiques et les sondages britanniques ont permis de mettre en évidence.

Premièrement, il apparaît que l'origine ethnique n'est pas représentative du vote « Leave » ou du vote « Remain ». Néanmoins, l'écart générationnel et celui de l'éducation intervient fortement dans la sensibilité à voter l'une ou l'autre des options. Or, les jeunes en âge de voter (notamment les étudiants) ainsi que les personnes exerçant un métier hautement qualifié, sont généralement concentrés dans les villes. C'est ce que révèle la cartographie des votes du Brexit. En effet, elle se calque sur la géographie sociale britannique, avec une majorité de vote en faveur de « Leave » dans les anciennes régions industrielles du pays, où les populations sont plus défavorisées que dans les grands centres urbains comme Londres, où le vote était en grande majorité en faveur de « Remain ». La différence dans la tendance du vote est donc liée majoritairement aux conditions sociales des

245 BEAUJEU-GARNIER Jacqueline, LEFORT Catherine, RICHARD Frédéric, « *ROYAUME-UNI - Géographie* », Encyclopædia Universalis

246 NORRIS Pippa & INGLEHART Ronald. Op.cit

votants. De plus, l'âge des personnes votantes entre également dans cette analyse. En effet, la jeune population éduquée ayant grandi avec les valeurs et les opportunités de l'Europe ont majoritairement voté « Remain » ; à l'inverse, les populations les plus âgées ont eu davantage tendance à voter « Leave ». Il y a donc une distinction grossière à faire dans la lecture du vote, entre une personne jeune et âgée et selon la catégorie sociale de la personne.

La corrélation entre les deux facteurs montre le profil de celles et ceux qui ont été le plus susceptibles de voter « Leave ». Finalement, le vote témoigne d'une division interne de la société britannique contemporaine, à la fois dans un sens social et géographique, qui est à comprendre dans un contexte global de la montée des nationalismes, à l'image de l'élection de Donald Trump en 2017. Les conséquences du Brexit sur le Royaume-Uni et sur l'Union Européenne devront être analysées dans le temps long. Mais, l'enjeu des frontières est évidemment primordial dans les négociations d'une sortie de l'Union Européenne, afin de limiter les dégâts ; les forces indépendantistes à l'œuvre au Royaume-Uni, le sont aussi à l'échelle des nations, dont l'enjeu d'une « sortie » du Royaume-Uni ne semble pas exclut. Nous verrons dans le chapitre suivant, que l'unité britannique tremble et qu'elle fait face à plusieurs scenarii.

CHAPITRE 3

La rupture avec l'Europe et la déconstruction de l'identité britannique ?

***

Nous avons vu certaines causes des symptômes du Brexit, dont les conséquences ne sont pas encore connues. La géographie politique du vote de 2016 ayant mené à la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne, révèle une société hétérogène d'un point de vue sociospatial. Mais il convient également d'apporter un regard sur les fragmentations et les frontières internes au Royaume-Uni sur la base des nations qui le composent, parce que les mouvements indépendantistes sont présents à leur échelle et menacent l'union britannique. En effet, la sortie de l'Union Européenne creuse les fragmentations d'un État dont les nations sont unies dans un royaume qui pourrait se disloquer. Il s'agira dans ce chapitre de faire un retour sur la composition du Royaume-Uni en plusieurs nations, avant de nous pencher sur les reconfigurations possibles post-brexit d'un Royaume renforcé ou disloqué.

III – 3.a) Géographie politique d'un état multi-nations

Le Royaume-Uni est un État multi-nations. Ces nations qui composent le territoire britannique forment en partie les enjeux territoriaux et politiques du Royaume-Uni. Il ne s'agit pas ici de faire un retour historique complet sur la construction de l'État britannique, mais d'observer que l'unification du pays est à l'origine des recompositions politiques et territoriales actuelles. En effet, dans le cadre du Brexit, les identités nationales refont surface et l'union britannique est remise en question. Il convient de comprendre en quoi les échelles spatiales de la géographie du politique ont influencé à la fois directement et indirectement l'union britannique ; et en quoi elles ont alimenté les rapports de force et les stratégies politiques et électorales à l'origine du référendum du Brexit.

L'union britannique est pluriséculaire. L'annexion du Pays de Galles par le roi Henry VIII au XVIe siècle marque la première étape de l'union entre l'Angleterre et une nation étrangère. Mais ce sont les textes constitutifs des « Actes d'Union » qui établissent formellement l'unification des différentes composantes territoriales et nationales au sein de l'État du « Royaume-Uni ». Le premier Acte d'Union date de 1707 et concerne l'intégration de l'Écosse au Royaume de Grande-Bretagne – qui comprend déjà le Pays de Galles ; le deuxième est celui avec l'Irlande, dont la totalité du territoire est intégré au Royaume en 1801 ; l'Irlande se divise en 1920 / 1921 et la partie nord reste au sein du Royaume-Uni selon le troisième acte d'union. Dès lors, on parle du « Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord ». Il convient ici de clarifier la confusion autour des appellations qui désignent le Royaume-Uni. C'est un pays composé de « l'Angleterre », de la « Grande-Bretagne » et de chacune des entités nationales de cet État unifié. L'«Angleterre » est la partie du Royaume-Uni qui ne comprend aucune des trois nations écossaise, galloise ou irlandaise. La « Grande Bretagne » rassemble l'Angleterre, le Pays de Galle et l'Écosse ainsi que la plupart des îles britanniques (hormis l'île de Man et les îles Anglo-Normandes). Ce qui est communément appelé le « Royaume-Uni » comprend toutes ces entités en son sein.

De l'Angleterre au Royaume-Uni

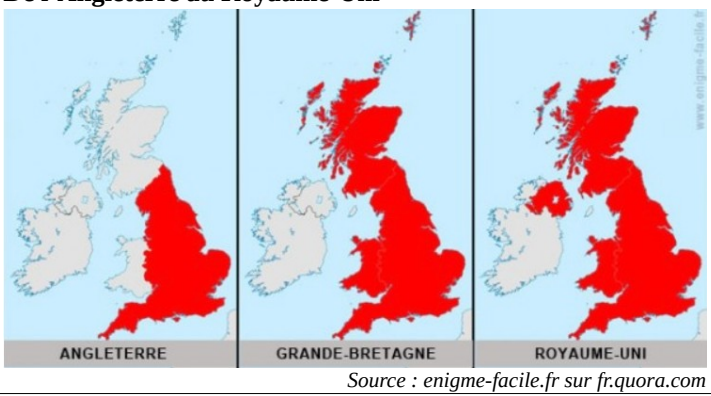

Source : enigme-facile.fr sur fr.quora.com

Carte 6 : Appellations géographiques du Royaume-Uni

Chacune des nations qui composent le Royaume-Uni possède une capitale régionale et un drapeau ainsi que des institutions constitutionnelles nationales. Londres est la capitale de l'Angleterre, Édimbourg celle de l'Écosse, Cardiff celle du Pays de Galles et Belfast celle d'Irlande du Nord. Le Royaume-Uni est l'État qui uni ces différentes régions d'un point de vue territorial et politique : sa capitale est Londres, et son drapeau est une synthèse de tous les drapeaux nationaux. Il est appelé « Union Jack » ou « Drapeau des Unions » car il est une superposition des drapeaux de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande du Nord (le drapeau gallois n'y est pas représenté car le Pays de Galles est englobé au Royaume d'Angleterre antérieurement à la création de la première version du drapeau en 1606). Les citoyens du Royaume-Uni possèdent une même nationalité, la nationalité britannique et un même passeport. Il n'existe pas de passeport gallois, écossais ou d'Irlande du Nord. Toutefois, les identités nationales sont reconnues de manière symbolique par le drapeau, les traditions locales, les religions ainsi que de manière institutionnelle et politique par la mise en place d'un système décentralisé à partir des années 1990 (cf II – 2.c).

Si le Royaume-Uni est considéré en tant qu'État-nation centralisé et basé sur la souveraineté parlementaire de Westminster – siège du parlement britannique, il semble se définir davantage comme un État-multinational. Malgré le déploiement de systèmes administratifs propres à chacune des nations, l'existence d'un marché unique et de législations économiques communes supervisés par Westminster, fait juridiquement du Royaume-Uni un État Unitaire et non fédéral. L'autorité politique parlementaire n'est pas partagée. C'est même le contraire qui se produit : la reconnaissance des nations par la politique centrale britannique, implique indirectement un durcissement de la politique parlementaire qui s'exerce sur l'ensemble du Royaume. Westminster agit ainsi en prévention des mouvements nationalistes d'indépendance en vue d'une autonomie politique et d'une souveraineté parlementaire indépendante du gouvernement central britannique. Le Royaume-Uni est donc un État Unitaire avec une souveraineté parlementaire dont Westminster représente le cœur politique et le centre de l'Union britannique. En 1999, à la suite de référendums tenus à ce sujet, le parti travailliste[247] (Labour Party) au pouvoir adopte une loi de décentralisation. Celle-ci accorde des branches législatives et exécutives aux nations écossaise, galloise et irlandaise. Bien que cela reste discuté et en suspens avec la question de l'avenir du Royaume-Uni post Brexit, le Royaume-Uni semble être de plus en plus un État Unitaire régionaliste, qui maintien une situation

247 Le Premier Ministre britannique est Tony Blair

hybride entre décentralisation et fédéralisme. Cependant, le degré d'autonomie des nations s'applique de manière inégale et asymétrique dans chacun des territoires, et évolue sur la période 1999 – 2017.

L'Écosse

L'Écosse a pu former un parlement dont le Premier ministre « *a le pouvoir de légiférer sur tout ce qui n'appartient pas aux domaines réservés de Westminster, dont les plus importants sont la constitution, la défense et la sécurité, les affaires étrangères, l'immigration et l'obtention de la nationalité britannique, la politique monétaire et économique, la sécurité sociale, l'emploi, l'énergie et les transports ainsi que la réglementation de certaines professions libérales. Les politiques économiques et sociales spécifiques à l'Écosse, soit la santé, l'éducation, l'environnement, la justice, le logement, certains transports, la ville, la pêche, l'agriculture, etc., sont donc dévolues au Parlement écossais*[248] ».
Ce parlement est l'aboutissement d'un mouvement nationaliste ayant perduré depuis le XIXe siècle. Au lendemain des Actes d'Union de 1707, l'Écosse avait maintenu son propre système juridique et ses institutions religieuses mais le parlement fût dissout. C'est au milieu du XIXe siècle qu'un premier mouvement nationaliste émerge. En 1913, un projet de loi concernant l'autonomie de l'Écosse est soumis au Parlement de Westminster, mais celui-ci est avorté en raison du contexte belliqueux de la Première Guerre mondiale. Il faut attendre 1970 pour que le débat refasse surface et la fin des années 1990 pour que le transfert de compétences soit concrétisé. En effet, le processus de décentralisation amorcé par le parti travailliste et Tony Blair en 1997 se finalise dans le cas écossais par le Scotland Act de 1998 et la création du parlement écossais. Mais, les ambitions indépendantistes perdurent et mènent à la victoire du Scottish National Party (le parti nationaliste écossais) en 2011. En 2014 est organisé un référendum sur l'indépendance de l'Écosse. Avec un taux de participation de 85 % dont le résultat est en faveur d'un maintien au sein du Royaume-Uni, avec 55,3 % des voix. Mais, lors du référendum du Brexit, l'Écosse a majoritairement voté pour rester dans l'Europe. Cette nouvelle donnée semble ouvrir le chemin vers un nouveau référendum dans les années à venir.

Le Pays de Galles

L'intégration du Pays de Galles à l'Angleterre date du XVIe siècle. Aucun mouvement indépendantiste n'a réellement eu d'influence, mais une décentralisation s'est progressivement mise en place. Le ministère des Affaires galloises est créé en 1951 et le Welsh Office en 1964. L'organisation d'un référendum après la victoire des travaillistes en 1997, aboutit au Government of Wales Act, en 1998. Le projet d'une assemblée galloise est adopté de justesse avec 50,3 % des voix et un taux de participation de 50 %. La situation au Pays de Galles devient alors similaire à celle de l'Écosse et en 2014 elle aboutit à la formation d'un Gouvernement gallois. Le Parti du Pays de Galles créé en 1925, qui défend l'usage de la langue galloise dans les régions où l'anglais est prédominant, gagne en importance au début du XXIe siècle. En 2003, il prône la création d'un État

248 JEANNIER Fabien. « *2. Les incertitudes écossaises, entre autonomie et indépendance* ». Dans, DUBET François éd., *Politiques des frontières.* La Découverte, 2018, pp. 50-70.

indépendant au sein de l'Union Européenne. Mais l'indépendantisme gallois reste moins important que celui des mouvements écossais ou irlandais.

L'Irlande

La situation en Irlande du Nord est plus complexe que les précédentes. La première union entre l'Irlande et le Royaume-Uni a lieu en 1801. C'est alors l'ensemble de l'Irlande qui est intégrée au Royaume et la majeure partie du système politique et religieux irlandais est abandonnée. Le pouvoir législatif est entièrement dissout et géré par Westminster mais les institutions exécutives et religieuses sont conservées en Irlande. Cette Union s'avère défaillante en raison des questions religieuses qui opposent les Catholiques – soit, la majorité de la population - et les Anglicans qui représentent une élite politique du nord de l'île. En raison de ces conflits notamment, l'Irlande était considérée comme une dépendance, alors que l'Écosse et le Pays de Galles faisaient partie intégrante du Royaume. La grande famine irlandaise du milieu du XIXe siècle accentue la faiblesse de l'union britannique. L'indifférence de Westminster et l'obligation pour les irlandais d'exporter leur récolte agricole dans un contexte national de pénurie de pommes de terre, fait émerger à cette époque un mouvement nationaliste et indépendantiste. Il aboutit, à la suite de conflits sanglants, à la création du « Home Rule » à la fin du XIXe sècle, qui vise à donner une autonomie interne à l'Irlande, bien que celle-ci reste placée sous la tutelle de la couronne. Le Home Rule Bill forme les prémices de la décentralisation britannique.
En 1921, la fin de la Guerre d'Indépendance partitionne l'Irlande, avec une partie sud qui compte vingt-six comtés qui forme la République d'Irlande et une partie nord qui en compte six et forme l'Irlande du Nord. La République d'Irlande est rendue indépendante et l'Irlande du Nord est une région appartenant au Royaume-Uni. Mais, cela débouche sur un conflit sanglant majeur en Irlande du Nord à la fin des années 1960, opposant les nationalistes (majoritairement catholiques) et les unionistes (principalement protestants). « *Vingt-cinq ans plus tard, alors qu'aucune solution viable n'avait pu être trouvée afin de mettre fin aux vagues de violence et de régler le conflit entre les deux communautés, l'accord du vendredi saint (« Good Friday Agreement ») de 1998 instaura une Assemblée et un Comité Exécutif (termes encore employés aujourd'hui), disposant de compétences dévolues similaires à celles de l'Écosse et du pays de Galles.* [249]» L'Assemblée reconnaît et représente les deux partis : ceux qui veulent s'unir au reste de l'Irlande, et ceux qui veulent rester dans le Royaume-Uni, mais « *le conflit continue de persister, avec des affrontements sporadiques entre nationalistes et unionistes*[250] ». Le vote du Brexit fait ressortir les désaccords et les tensions dans cette région (cf II- 3.c).

Si nous avons déjà évoqué les enjeux frontaliers impulsés par le Brexit dans certaines de ces régions (cf II – 3.), il convient d'en mesurer l'impact sur l'ensemble du Royaume-Uni. En effet, en raison des identités nationales susmentionnées et d'un vote clivant, les mouvements indépendantistes s'affirment, notamment en Écosse. La dynamique était déjà entamée mais elle restait minoritaire. La sortie de l'Union Européenne semble changer les forces indépendantistes, qui en sortent consolidées dans certaines régions. De plus, la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 a fait ressortir des tensions et une asymétrie entre les gouvernements. L'indépendance de l'Union

249 LERUTH Benjamin & STARTIN Nicholas . « *Chapitre 26. Le Royaume-Uni* ». Dans, BRACK Nathalie éd., *Les démocraties européennes. Institutions, élections et partis politiques.* Armand Colin, 2015, pp. 413-426

250 LERUTH Benjamin & STARTIN Nicholas. Ibidem

Européenne impulsée par Westminster va-t-elle, à terme, aboutir à l'indépendance des nations du Royaume ? Il s'agira dans le point suivant, d'exposer les différentes possibilités de recomposition(s) territoriale et / ou politique.

III – 3.b) Recomposition territoriale et nationale sous l'impulsion du Brexit ?

Le Brexit fait-il trembler l'union britannique ? La sortie de l'Union Européenne sera-t-elle à l'origine d'une recomposition du Royaume-Uni ? La fin de la période de transition du Brexit et les accords signés par l'Union Européenne et le Royaume-Uni, établissent leurs relations futures et devraient, à terme, permettre de définir le fonctionnement interne du Royaume-Uni. En effet, le Brexit redimensionne aussi la carte politique du Royaume-Uni en interne, en raison du lien de certains gouvernements avec l'Union Européenne. La tension entre mouvements indépendantistes et souveraineté parlementaire britannique laisse place à la question d'une (re)centralisation ou d'une désintégration du Royaume. De l'ordre de la prospective, nous faisons le choix d'exposer ici trois éventuels schémas de recomposition : la centralisation politique, la désintégration du Royaume et la reconfiguration de la cartographie politique actuelle.

Centralisation

Nous l'avons vu, la promesse de campagne du « Leave », en faveur de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne, était de « take back control », en écho à la reconstitution d'une souveraineté nationale totale. C'était, pour certains, la manifestation d'un désir profond de centralisation des pouvoirs au sein du Parlement britannique de Westminster et plus précisément d'une seule nation. Cela était particulièrement présent au sein des groupes nationalistes et populistes anglais. En effet, il y a une corrélation entre le fait de se sentir anglais (en opposition à britannique) et de soutenir le vote « Leave »[251]. La situation des nationalistes écossais ou irlandais est différente, voire opposée, ils réclament leur propre vote qui est « Remain ». Au Pays de Galles, le vote « Leave » l'a emporté comme en Angleterre, mais il y a une opposition face à la centralisation envisagée et demandée par certains. La question du Brexit divise donc les nations qui composent le Royaume-Uni (cf carte 2).
La question de la centralisation est posée parce que les pouvoirs attribués aux nations écossaise, galloise et irlandaise sont soumis à l'autorité britannique et à l'autorité européenne. Mais, le Brexit implique que les compétences politiques attribuées par la législation européenne aux gouvernements décentralisés - dans le cadre de la dévolution et de son pouvoir supranational – reviennent au niveau national, de Westminster. En effet, il est possible que ces compétences soient transférées au gouvernement central pour une coordination interne au Royaume-Uni, notamment dans certains domaines comme l'agriculture afin de préserver le marché unique et une législation commune en matière de protection de l'environnement. En effet, le gouvernement central a voulu mettre en place des « *« cadres communs » pour un certain nombre de domaines délégués, pour éviter une trop grande disparité, voire des frontières au sein du Royaume-Uni.*[252] ». Le gouvernement central a présenté en mai 2020 un projet concernant la création d'un marché intérieur à la place du Marché Unique européen. Mais le gouvernement écossais considère cette annonce

251 KEATING Michael. Op.cit

252 HUGHES Kirsty. « *Le Brexit et la fragmentation du Royaume* », Politique étrangère (vol. hiver, n°4). 2020. pp. 83-96

comme un abus de pouvoir. L'Écosse avait dès 2016, à la suite du référendum sur le Brexit, entamé un travail conséquent de négociations avec le pouvoir central de Westminster visant à une sortie de l'Union Européenne qui soit « soft ». Elle avait proposé une série de mesures ciblées pour l'Écosse, dont celle de continuer à participer au marché unique européen et de faire partie de l'union douanière malgré le Brexit. Cette proposition a été rejeté par les membres du gouvernement les plus conservateurs et les plus enclins à un Brexit « dur ». L'enjeu pour l'Écosse était donc celui de maintenir les pouvoirs délégués aux gouvernements locaux et pour le gouvernement central d'en récupérer une partie pour répondre à la demande unitaire et populiste du « take back control ». Mais, les gouvernements et les populations locaux semblent face à la résurgence des sentiments d'indépendance – exacerbés en Écosse par la crise sanitaire. Le Royaume-Uni irait-il vers une fragmentation et une dislocation qui résulterait en un Royaume désuni ?

Désintégration / Dislocation / Fragmentation

L'union des nations du Royaume britannique serait effective si certaines d'entre-elles prenaient leur indépendance (et, éventuellement, restaient rattachées à l'Europe). Ce n'est pas le cas pour le moment, mais les mouvements indépendantistes des nations écossaise, galloise et irlandaise prennent de l'ampleur depuis le Brexit. En Écosse, les indépendantistes font pression pour l'organisation d'un nouveau référendum concernant le maintien ou non de l'Écosse au sein de l'Union Européenne. Mais le Royaume-Uni ne faisant plus partie de l'Union Européenne, cela signifie in fine que la question est celle d'un maintien ou non de l'Écosse au sein du Royaume-Uni. En Irlande, l'émergence de tensions dans les comtés d'Ulster sont inquiétantes. Et, au Pays de Galles l'opposition est vive par rapport à une centralisation des pouvoirs à Westminster. Toutes ces situations pourraient-elles mener à une dislocation du Royaume dans le futur ?

Rappelons ici que le référendum d'indépendance de 2014 en Écosse a été remporté par le camp pro-union britannique. Mais notons, que le camp pro-indépendance a fait très bonne campagne et a gagné en importance jusqu'à atteindre près de 50 % des voix. Les arguments des unionistes étaient à cette époque portés sur le fait que l'indépendance de l'Écosse signifiait un départ de l'Union Européenne, au sein de laquelle l'Écosse ne serait pas acceptée ; à l'inverse, l'argument des indépendantistes était celui d'un danger pour l'Écosse d'être retirée de l'Union Européenne contre son gré par la majorité anglaise. Le déroulé des événements leur a donné raison. Donc, en 2014, le premier référendum révélait une progression des indépendantistes, qui est confirmée en 2015 lors des élections générales. En effet, le Scottish National Party (SNP) obtient une grande majorité des sièges. En 2016, le SNP est également vainqueur des élections au Parlement écossais aux côtés des Verts. Ces deux partis font pression en 2017, une fois le vote du Brexit connu, pour l'organisation d'un second référendum d'indépendance. En effet, l'Écosse a voté en grande majorité pour rester dans l'Union Européenne (cf carte 2). Mais la demande d'un nouveau référendum ayant été rejetée par Theresa May en 2017, les négociations sont toujours en cours le concernant. Boris Johnson a expressément annoncé son refus concernant l'organisation d'un nouveau référendum. Les oppositions internes au SNP ralentissent également la progression vers ce référendum : environ 30 % du parti a voté « Leave » en accord avec une souveraineté partagée et une indépendance de l'Union Européenne. Seulement, l'indépendance de l'Écosse dépend de ces mêmes votants. Pour le dire plus simplement, sans eux, le gain de l'indépendance est chose compliquée. Mais, *« [u]n*

nombre significatif d'électeurs pro-maintien, qui rejetaient l'indépendance mais souhaitaient que le Royaume-Uni reste membre de l'UE, se tournent désormais vers l'indépendance. L'option Royaume-Uni et Union européenne n'est plus disponible ; il faut désormais choisir entre deux unions – rester dans le Royaume-Uni ou rejoindre l'UE via l'indépendance[253] *»*. Mais au-delà de ces divergences concernant les conceptions d'unions politiques, la difficulté réside dans la frontière entre l'Angleterre et l'Écosse. En effet, l'indépendance signifierait le retour d'une frontière plus dure ; ce qui n'est pas le cas quand l'Écosse est à la fois dans le Royaume-Uni ET dans l'Europe. Mais, si l'Écosse était indépendante du Royaume-Uni et État membre de l'Union Européenne, alors une frontière économique dure s'imposerait. C'est une question primordiale quand on sait que l'Écosse échange en moyenne quatre fois plus avec le Royaume-Uni qu'avec l'Union Européenne[254]. Cependant, ces questions restent en suspens avec la crise sanitaire du Coronavirus qui laisse place à toutes les incertitudes. La pandémie gèle les négociations pour l'organisation d'un référendum juridiquement et constitutionnellement viable, qui permette à la fois de gagner la reconnaissance internationale et une adhésion éventuellement à l'Union Européenne. Mais ce qu'il semble pouvoir être dit sans grande marge d'erreur, est que : *« La crise du COVID-19 et la nature du gouvernement de Londres sous Boris Johnson ont également favorisé le soutien à l'indépendance. […] La popularité de Sturgeon s'est envolée tandis que celle de Johnson plongeait.*[255] *»*

Malgré l'incertitude de la situation écossaise, encore soumise à évolution, celle-ci influence les situations galloise et irlandaise. En effet, dans le cas irlandais « *aucune pression immédiate ne se manifeste pour un vote – contrairement au cas écossais. Mais si l'Écosse choisissait l'indépendance par référendum, l'impact sur l'Irlande du Nord serait considérable : être membre du Royaume-Uni est une chose, être membre d'un État réduit à l'Angleterre et au pays de Galles en est une autre. Les dirigeants européens ont aussi souligné en 2017 que, dans le cas d'une réunification, l'Irlande réunifiée serait membre de l'UE.*[256] *»*. Cependant, la question d'une réunification de l'Irlande rappelle des heures sombres de l'histoire des frontières irlandaises (cf II – 3.c), tout comme les tensions et les émeutes d'avril 2021. Si toutefois, l'Écosse et l'Irlande du Nord prenaient leur indépendance, le Pays de Galles et l'Angleterre formerait un pays. En effet, le mouvement indépendantiste n'a pas le même succès au Pays de Galles qu'il peut en avoir dans les régions écossaise et irlandaise. Cependant, il est à la hausse et le soutient apporté à Plaid Cymru qui mène le mouvement indépendantiste gallois est passé dans les sondages de 20 à 40 %. Une tendance en hausse, qu'il convient de mettre en relation avec le Brexit et la centralisation éventuelle des pouvoirs britanniques.

Reconfiguration

Alors que la constitution du Royaume-Uni permet la formation de gouvernements décentralisés (dont les pouvoirs sont asymétriques), l'Union Européenne maintenait l'unité interne du Royaume et rassemblait l'ensemble des identités nationales autour du pilier supranational du pouvoir européen. Dit autrement, l'Union Européenne offrait un cadre commun à l'ensemble des

253 HUGHES Kirsty. Op.cit

254 KEATING Michael. Op.cit

255 HUGHES Kirsty. Op.cit

256 HUGHES Kirsty. Op.cit

gouvernements et des nations appartenant au Royaume-Uni. La reconfiguration d'un royaume à quatre nations nécessite un renouvellement interne sans opposition au caractère multinational et multi-identitaire du Royaume-Uni. Mais à l'heure actuelle, un lien fort à l'union britannique n'existe pas à l'échelle du Royaume entier et cela pose la question de la possibilité d'une reconfiguration britannique sur une base dynamique et positive au sortir des crises du Brexit et du Coronavirus. En effet, la pandémie de Covid-19, bien qu'elle n'ait pas empêché ni gelé les décisions politiques, rend les impacts du Brexit sur la politique et l'union interne du royaume secondaires ou invisibles. Mais la fragmentation des nations du Royaume-Uni, induite par le Brexit et la Covid-19, montre qu'il y a des frontières internes à l'État britannique, d'un point de vue territorial, politique et identitaire. Pour une reconfiguration du Royaume-Uni, sans la présence européenne, les Britanniques devront suivre le fil du Brexit pour coudre des relations futures autour des frontières à franchir.

CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE

***

L'Union Européenne est une mutualisation de territoires et de nations souverains, sous l'égide d'un pouvoir supranational. Rassemblés autour d'un projet politique qui se veut pacifiste depuis son origine, les États membres font partie d'une communauté, à laquelle les individus semblent plus ou moins attachés. En effet, le sentiment européen n'est pas homogène, et l'identité européenne semble se heurter aux frontières des États-nations. Quand Sylvain Kahn parle d'une « *construction européenne de géopolitique kantienne* », fondée sur « *le projet d'une société de nations libres, chacune respectant l'autonomie de toutes dans une alliance de paix* [257]», d'autres y voient la menace d'un asservissement de la souveraineté des États et des nations, à l'image des pro-Brexit. Si l'Europe a peiné à se faire, elle peine aussi à se défaire de ses membres. En effet, le référendum sur le Brexit de juin 2016 entraîne l'amputation du territoire britannique de l'Union Européenne, qui seront désormais coupés par la Manche. Depuis l'origine de la construction européenne, les Britanniques ont toujours gardé un pied dedans, un pied dehors, ne sachant pas vraiment s'ils allaient rejoindre l'Union d'outre-Manche. Finalement le bras de mer aura uni le Royaume-Uni et l'Union Européenne pendant près de cinquante ans jusqu'à leur séparation définitive en décembre 2020. Ce divorce est à replacer dans un contexte mondial de montée des nationalismes et mouvements indépendantistes. En effet, la campagne en faveur du Brexit était menée et portée par les forces eurosceptiques et nationalistes du Royaume-Uni, au moment où l'on observait une montée des intentions de votes en faveur des nationalistes, à l'image de l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis en 2017. Ainsi, la frontière s'est rétablie entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne à la suite d'une longue procédure de négociations. Cependant la réapparition d'une frontière avec l'Union Européenne divise aussi l'union britannique. En effet, le Brexit entraîne une série de conséquences en interne, qui font réapparaître les mouvements indépendantistes et les frontières d'un État multi-nations. La question qui demeure aujourd'hui est de savoir de quelle nature seront ces frontières au sortir de la crise sanitaire de la Covid-19. En guise de phrase de conclusion, la rupture des Britanniques avec les Européens mène-t-elle vers un Royaume-désuni ? Quelles seront les relations du Royaume avec l'Union Européenne ? Sera-t-il « *tout seul au grand large face aux États-Unis, à la Chine et à la Russie*[258] » ?

***

257 KAHN Sylvain. « L'État-nation comme mythe territorial de la construction européenne », *L'Espace géographique*, vol. tome 43, no. 3, 2014, pp. 240-250

258 France Inter, le 7/9 : Christophe Castaner / Michel Barnier _ 03/05/2021

CONCLUSION GÉNÉRALE

Comprendre le fonctionnement des frontières de manière conceptuelle permet de saisir la mondialisation sous un angle nouveau. La fabrique identitaire émerge du dialogue entre le « dedans » et le « dehors », qui détermine que « *c'est la frontière qui fait l'identité, et pas le contraire*[259] ». Cependant, dans un monde mouvant, les repères spatiaux sont flous. Les contours des États semblent être partout et nulle part à la fois. Tangibles et insaisissables, proches et lointains, ils font partie d'un système frontalier contemporain au sein duquel « *l'ici jouxte toujours l'ailleurs*[260] ». Les frontières semblent abolies par le virtuel, qui permet une interconnexion des individus à l'échelle planétaire et de manière instantanée. En effet, la crise sanitaire du Coronavirus bouleverse nos modes de vie par une mise à distance sociale, par le ralentissement considérable des mobilités, et par l'apparition d'un réseau dense de frontières multiples qui vise à endiguer la pandémie. Mais, les plateformes numériques sont apparues comme le support du contournement des frontières physiques. Elles ont permis le télétravail et les relations sociales virtuelles. Ainsi, si les frontières « *mettent de la distance dans la proximité* », elles mettent aussi de la proximité dans la distance. Elles sont à la fois « coupure et couture ». D'une part, elles bloquent la circulation, de l'autre elles la favorisent sous une autre forme. Assurément, les frontières sont un système dans lequel le terrestre ne saurait être séparé des autres supports. La territorialisation du cyberespace montre que les limites territoriales et internationales gagnent les sphères de l'invisible et de l'abstrait. En effet, les frontières se dressent dans le cyberespace comme dans les mers ou dans les airs. Ce système frontalier contemporain est celui sur lequel reposent les enjeux géopolitiques de la mondialisation et la sécurité nationale des États souverains.

Si la sécurité dépend des frontières, alors il semble légitime de vouloir garder ou « reprendre le contrôle[261] » de celles-ci. Quand les choses nous échappent, il semble plus facile de se fermer au monde et de consolider la distinction entre « nous » et « les autres », entre la sécurité intérieure et les dangers extérieurs. S'enfermer c'est se protéger des risques que la vie et que le monde nous imposent. En effet, « *[l]a panique aux frontières a montré à quel point il était facile et rapide de les essentialiser. Alors que le virus démontrait sa capacité à traverser les barrières les plus infranchissables, les humains réagissaient en fermant leur pays. La suspension des flux, nécessaire pour stopper la contagion, n'aurait-elle pas pu se concevoir selon d'autres modalités ? Sans doute, mais il eût fallu que les imaginaires aient été prêts à penser un monde tissé de frontières ouvertes* ». Or, force est de constater que c'est l'inverse qui se produit. Les frontières se ferment davantage qu'elles ne s'ouvrent. Le Brexit et la pandémie en sont l'illustration. L'argument prôné par les pro-Brexit reposait principalement sur la question de la « crise » migratoire présentée comme une menace pour le Royaume-Uni et la nation britannique, d'un point de vue culturel et économique. Cette menace aurait été le résultat du marché unique européen et des frontières ouvertes de l'Union Européenne. Autrement dit, la menace serait venue directement de l'Europe. La construction européenne aurait favorisé l'arrivée de travailleurs immigrés de l'est de l'Europe et des migrants qui

259 AMILHAT-SZARY Anne-Laure, « *Géopolitique des frontières. Découper la Terre, imposée une vision du monde* ». 2020. p 201

260 FRETIGNY Jean-Baptiste, « *La frontière à l'épreuve des mobilités aériennes : étude de l'aéroport de Paris Charles-de-Gaulle* ». *Annales de géographie*, vol.2, n° 690, p.5-27

261 Slogan des pro-Brexit

entrent par les frontières orientales de l'Union Européenne. Mais au-delà de cet argument, il y a la question économique. En effet, selon les Brexiters, l'Union Européenne capterait les ressources britanniques et le Brexit aurait permis de retrouver la prospérité du vieil Empire Britannique. Cette attitude de défiance vis-à-vis de l'Union Européenne est profondément inscrite chez les Britanniques depuis l'origine de la construction de l'Europe. Ils ont toujours hésité à faire partie de l'Union Européenne, et il ne s'agissait initialement que de bénéficier des intérêts économiques. Mais la question centrale est celle de savoir « *pourquoi [ils] s'interrogent [...]de façon continuelle et cyclothymique sur l'éventualité de l'entrée quand ils sont dehors et celle de la sortie quand ils sont dedans*[262] ».

Cette question est révélatrice de celles qui traversent le Royaume-Uni post-Brexit. En effet, la géographie du vote du référendum sur le Brexit révèle un pays hétérogène et fragmenté autour de la question européenne. Plus largement encore, il dessine les frontières d'un État multi-nations, dont les identités nationales sont marquées par une volonté indépendantiste en constante hausse. En particulier du côté écossais, la pression est forte pour l'organisation d'un référendum d'indépendance en raison de la volonté de l'Écosse de rester au sein de l'Union Européenne. Du côté irlandais, la question de l'indépendance est mêlée à celle de la nouvelle frontière en mer irlandaise. Cet ensemble cristallise les tensions autour de la frontière nord-irlandaise où des émeutes ont eu lieu courant avril 2021, après que les unionistes se sont sentis trahis par la mise en place d'une frontière économique avec l'Union Européenne. Le Brexit, après une rupture douloureuse avec l'Union Européenne, fait trembler l'union britannique et concentre les tensions autour des enjeux frontaliers.

Simultanément, la crise sanitaire qui secoue le monde bouleverse les pratiques individuelles et collectives, inverse la dynamique de la mondialisation et redessine les frontières du monde. Le Brexit se trouve maintenant inévitablement lié à la pandémie de Coronavirus. L'une de ces crises alimente l'autre, et si elles redessinent toutes deux des frontières, elles forment aussi des enjeux géopolitiques croisés. En effet, la gestion de la crise sanitaire permet au gouvernement britannique de montrer la force et l'autonomie du Royaume-Uni face à une crise qui touche le monde entier. Il s'agit pour le Royaume-Uni d'un faire-valoir du Brexit, et inversement pour l'Union Européenne. Il semble aujourd'hui que les enjeux de la géopolitique mondiale repose sur les vaccins. Véritable outil de soft power, les négociations entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne le concernant, oscillent entre repli national et coopération. Le Brexit et la pandémie de la Covid-19, montrent que la relation entre les Britanniques et les Européens reste ambiguë, entre bras de fer et poignée de main. Les intérêts de l'un sont souvent aussi les intérêts de l'autre. Le virus « n'a pas de passeport[263] », et les frontières du Brexit ne serviront pas à l'arrêter. De plus, « *si nous ne réussissons pas à ouvrir le monde, celui-ci se refermera sur nous, pris au piège des frontières brandies pour éloigner les « autres » de « nous », enfermés en dehors de l'humanité, comme celles et ceux dont les vies sont détruites par nos conceptions des frontières*[264] ».

262 ROBERT Frank, « *Être ou ne pas être européen ? Les britanniques et l'Europe du XVIIè siècle au Brexit* », Edition Belin, 305p

263 France Culture, Chaverou Erik & Vasak Stanisalas : « *Coronavirus : « fermer les frontières n'est pas efficace, les virus n'ont pas de passeport* ». 25/02/2020

264 AMILHAT-SZARY Anne-Laure, « *Géopolitique des frontières* ». 2020. p 60

BIBLIOGRAPHIE

*** *Thèses*

BLANCHARD Delphine. « *L'espace transmanche : un territoire transfrontalier maritime ?* ». Géographie. Normandie Université, 2017. Français. ffNNT : 2017NORMLH34ff. fftel-02410165f

BLONDEL Cyril, « *Aménager les frontières des périphéries européennes : la frontière Serbie/Croatie à l'épreuve des injonctions à la coopération et à la réconciliation* ». Aménagement de l'espace & urbanisme. Université François Rabelais de Tours. 2016. Français

CIAPIN Étienne, « *Frontières et populations : territoires, mobilités, voisinages européens* ». Sociologie. Université Grenoble Alpes; Univerzita Mateja Bela (Banskà Bystrica, Slovaquie), 2018. Français. NNT : 2018GREAH007ff. fftel-01908542

HENRY Lucile. « *Impacts du Brexit sur le commerce agricole et alimentaire : une perspective européenne et un focus sur la région Bretagne et l'Irlande* ». Economies et finances. Agrocampus Ouest, 2020. Français. ffNNT : 2020NSARE025ff. fftel-03192635f

MIHOUBI Selma, « *La stratégie d'implantation de Radio Chine Internationale en Afrique de l'Ouest : un ancrage local aux visées globales* », 2020. Thèses.fr

*** *Mémoire*

RIBBE Elina, « *Face aux géants urbains, la ville moyenne comme alternative à la mondialisation ? L'exemple de Paimpol* », Mémoire de master 1 Dysater, Université Rennes 2

*** *Articles*

ARBARET-SCHULZ Christiane & BEYER Antoine, PIERMAY Jean-Luc, REITEL Bernard, SELIMANOVSKI Catherine, SOHN Christophe, ZANDER Patricia, « *La frontière, un objet spatial en mutation* », Espace-Temps.net, 2004

BERBERI Carine, « *Theresa May face au Brexit : quel impact sur les frontières britanniques ?* », Observatoire de la société britannique, (21 | -1), pp75-102

BESSE, Jean-Marc. « *Le postmodernisme et la géographie. Éléments pour un débat* », L'Espace géographique, (vol. tome 33, no. 1), 2004, pp. 1-5.

BEYER Antoine, « *Les frontières du « Ciel Unique Européen ». Enjeux techniques et territoriaux du contrôle aérien en Europe* », Flux, (n° 71). 2008. pp. 8-23

BLANC Maurice & al, « *Dépasser les frontières* », Revue des sciences sociales, (n°60). 2018

BOURLANGES Jean-Louis. « *De l'identité de l'Europe aux frontières de l'Union* », Études, (vol. tome 400, no. 6), 2004, pp. 729-741

BRADLEY Kieran, « *Agreeing to Disagree: The European Union and the United Kingdom after Brexit.* », European Constitutional Law Review, (16-3). (2020). pp 379-416

BRUNET-JAILLY Emmanuel, « *Toward a model of border studies* », Journal of Borderland Studies, The Canadian Border : a transparent border ?, (vol 19, n°1), p 1-18. 2004
BRUNET-JAILLY Emmanuel & CARPENTER Michael J. « *Introduction: Borderlands in the Era of COVID-19 Borders* », Globalization Review, (Vol.2 ; n°1). 2020

BRUNET-JAILLY Emmanuel, « *Beyond COVID-19: Five commentaries on reimagining governance for future crises and resilience* ». Can. Public Admin., (63) pp- 369-408. 2020

BIGO Didier & al « *Frontières, marquages et disputes* », Cultures et Conflits, Paris, (n° 73), 2009.

CAMP-PIETRAIN Edwige, « *Une Écosse en marge du Royaume-Uni ?* », Outre-Terre, (vol. 49, no. 4), 2016, pp. 139-153.

CAUVET Philippe. « « *La question frontalière et les relations Irlande-Irlande du Nord : de la partition à une Irlande postnationale ?* », Hérodote, (vol. 137, no. 2), 2010, pp. 18-34.

CHAOUAD Robert, « *Le Royaume-Uni et l'Europe : in and out* », Revue internationale et stratégique, (vol. 91, no. 3), 2013, pp. 151-161.

CHOPIN Thierry, « *Populismes et demandes de frontières dans l'Union* », Constructif (vol.52, n°1). 2019. pp. 39-43.

CONSIDÈRE-CHARON Marie-Claire, « *La question irlandaise, enjeu majeur du Brexit* », Politique étrangère (vol.hiver, n°4). 2018. pp. 35-48

COURLET C. (1988), « *La frontière : coupure ou couture* », *Économie et humanisme*, (301), pp. 5-12

DESFORGES Alix, « *Les représentations du cyberespace : un outil géopolitique* », Hérodote, 2014/1-2 (n° 152-153), p. 67-81

DESTREMAU Christian. « *25 - Mission accomplie* », Churchill et la France. sous la direction de Destremau Christian. Perrin, 2017, pp. 335-343.

DIECKHOFF, Alain, et Christophe JAFFRELOT. « *La résilience du nationalisme face aux régionalismes et à la mondialisation* », Critique internationale, (vol. no 23, no. 2). 2004. pp. 125-139

DREVET Jean-François, « *Le Royaume-(dés)Uni et ses frontières* », Futuribles, (N° 419). 2017. pp. 73-79.

DREVET Jean-François, « *L'Europe malade de ses États membres* », Futuribles, (N° 426). 2018. pp. 85-92.

DREVET Jean-François, « *Le Brexit et la grande Europe* », Futuribles, (N° 423). 2018. pp. 97-102.

DUEZ Denis, SIMONNEAU Damien. , « *Repenser la notion de frontière aujourdhui. Du droit à la sociologie* », Droit et société, (98). 2018. pp. 37-52.

DUMONT Gérard-François, « *Élargissement et frontières européennes contemporaines* », Constructif, (n°52). 2019. pp 10 – 17

DUMONT, Gérard-François. « *La géopolitique des frontières réaffirmée* », Outre-Terre, (vol. 57, no. 2). 2019. pp. 75-88

DUMONT, Gérard-François. « *Frontières : un resurgissement durable ?* », Population & Avenir, (vol. 749, no. 4). 2020.

DUMONT Gérard-François. « *La covid-19, facteur de recompositions géopolitiques. Pourquoi ? Avec quelles conséquences ?* », Les Analyses de Population & Avenir (vol.31, n°1). 2021. pp. 1-13

ESPOSITO Marie-Claude, « *La leçon britannique* », Outre-Terre, (vol. 49, no. 4). 2016. pp. 18- 20.

ESPOSITO Marie-Claude. « *Brève chronologie du Royaume-Uni dans l'Union européenne* », Outre-Terre, (vol. 49, no. 4). 2016. pp. 21-30

FALAIX Ludovic. « *Habiter en temps de crise : utopies et dystopies du confinement* », Annales de géographie (vol. 738, n°2). 2021. pp. 5-21

FRANÇOIS Étienne & SERRIER Thomas, « *Europa, notre histoire. Étienne François, Thomas Serrier : un échange avec Pierre Nora* », Le Débat, (vol. 198, no. 1). 2018. pp. 146-161

FRETIGNY Jean-Baptiste, « *La frontière à l'épreuve des mobilités aériennes : étude de l'aéroport de Paris Charles-de-Gaulle* ». Annales de géographie, (vol.2, n° 690), p.5-27

GAINAR, Maria. « *Aux origines de la diplomatie européenne : Les Neuf et la Coopération politique européenne de 1973 à 1980* ». Relations internationales. (vol. 154 ; n°2). 2013. pp 91-105

GEREMEK, Bronislaw. « *Conclusion. De l'élargissement à la réunification. Qu'allons-nous apporter à l'Europe ?* », Jacques Rupnik éd., *Les Européens face à l'élargissement. Perceptions, acteurs, enjeux.* Presses de Sciences Po, 2004, pp. 317-323

GIBLIN Béatrice, « *Extrême droite en Europe : une analyse géopolitique* », Hérodote, (vol. 144, no. 1). 2012. pp. 3-17

GUENEBEAUD, Camille. « *Le corps face à la frontière. Étude de la répression des migrants sans-papiers à la frontière franco-britannique* », Corps, (vol. 14, no. 1), 2016, pp. 31-39.

HELLIER Charles & PECOUD Antoine, « *Compter les morts aux frontières : des contre-statistiques de la société civile à la récupération (inter)gouvernementale* », Revue européenne des migrations internationales, (vol. 33 – n°2). 2017. pp 63-90

HOËT-VAN CAUWENBERGHE Christine, « *Le 'Mur d'Hadrien' et la frontière bretonne de l'Empire Romain. Histoire et réception.* » Revue Raison présente. (N°202). 2017. pp 9 – 19

HOUSSIN, Didier. « *La coopération sanitaire internationale à l'épreuve du COVID-19* », Politique étrangère, (vol. automne, n°3). 2020. pp. 33-45

HUGHES Kirsty. « *Le Brexit et la fragmentation du Royaume* », Politique étrangère (vol. hiver, n°4). 2020. pp. 83-96

HUTCHINSONWesley, « *La dimension irlandaise* », Outre-Terre, (vol. 49, no. 4), 2016, pp. 154- 165

ISCHINGER, Wolfgang. « *La Covid-19, une mise à l'épreuve pour le projet européen ?* », Revue Défense Nationale, (vol. 838, no. 3), 2021, pp. 36-39

KAHN Sylvain. « *L'État-nation comme mythe territorial de la construction européenne* », L'Espace géographique, (vol. tome 43, no. 3), 2014, pp. 240-250

KAHN Sylvain. « *Les enjeux de la crise européenne* », Hérodote, (vol. 164, no. 1), 2017, pp. 79-100

KEATING, Michael. « *Brexit and the Territorial Constitution of the United Kingdom* », Droit et société, (vol. 98, no. 1), 2018, pp. 53-69.

KOLOSSOV Vladimir, « *New borders for new world orders, Territorialities at the fin-de-siècle* », GeoJournal, (vol 44, n°3), 1998. p259-273.

KOLOSSOV Vladimir, « *Border Studies: Changing Perspectives and Theoretical Approaches* », Geopolitics (10:4). 2005. pp 606-632

KOLOSSOV Vladimir, « *Étude des frontières approches post-modernes* », Diogène (n° 210), 2005. pp. 13-27

LAFON Jérôme & PETETIN Ludivine, « *Brexit : quelles conséquences agricoles et halieutiques ?* », Sébastien Abis éd., Le Déméter 2020. IRIS éditions, 2020, pp. 119-137

LE THEULE François-Gilles. « *Le devenir de l'agriculture et de la pêche britanniques après le Brexit, la tentation d'un retour aux sources ?* », Annales des Mines - Réalités industrielles, (vol.février, n°1). 2021. pp. 56-59.

MARCADON Jacques, « *Le transport maritime mondialisé et le concept de frontière virtuelle* », Flux (n° 71). 2008. pp 37-45

MARSAULT, Julien. « *Le Brexit bute sur la frontière irlandaise* », Alternatives Économiques, (vol. 374, no. 12), 2017

MARTIN-ORTEGA Elisa, « *La fracture : amour et réparation. Pensée kabbalistique et poésie hispanique* », Yod. Revue des études hébraïques et juives, 2010. pp 189 – 213

PALSKY Gilles, « *Borges, Carrol et la carte au 1/1* », Cybergéo : European Journal of Geography, Cartographie, Imagerie, SIG. N°106. 199

PARKER Noel & VAUGHAN-WILLIAMS Nick, « *Critical Border Studies: Broadening and Deepening the 'Lines in the Sand' Agenda* », Revue Geopolitics, (17:4), 2012. pp 727-733

PASCALLON Pierre, « *Union Européenne : trois scénarios pour l'avenir* », Les analyses de populations et avenir, (n°15), 2019. pp1-9.

PECH DE LACLAUSE Gilles, DELENDA Arnaud, AUGUSTINCIC Lana, « *Confinement strict, surcharge hospitalière et surmortalité : Analyse statistique et étude mathématique de l'épidémie de « Covid 19 »* ». 2020

PETIT Yves, « *Brexit : l'urgence d'un « deal » entre l'Union européenne et le Royaume-Uni* », Civitas Europa, (N° 41), 2018. pp. 187-200

POUCH Thierry, « *Royaume-Uni et UE : le divorce est prononcé* », Paysans & société (vol.386, n°2) 2021, pp.23-28

PUZZO Catherine, « *Frontières multiples et nouveaux agents du contrôle migratoire au Royaume Uni* », Sciences & Actions Sociales, (N° 9), 2018. p. 18-38.

RAFFESTIN Claude. « *Eléments pour une théorie de la frontière* », Diogène (vol. 34, no. 134), 1986. p. 3-21

REITEL Bernard, Hypergéo : https://www.hypergeo.eu/spip.php?article16

SCHNAPPER Pauline, « *David Cameron et la campagne du « Remain » »*, Revue Française de Civilisation Britannique (XXII-2). 2017

SIMMONS Beth A. & KENWICK Michael R. « *Pandemic Response as Border Politics* », International Organization, 74(S1). 2020

VALLET Elisabeth, « *Toujours Plus de Murs dans un Monde sans Frontières* », Le Devoir. 2009.

VERHERVE Maud, « *Petit tour littéraire des pratiques de frontières : parcours avec Genet, Fuentes et Arenas* », Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement (n°21). 2014

VERLUISE Pierre, « *Après 1914-1918 : une Europe redessinée par les traités* », Constructif, (N° 52), 2019. pp. 5-9

VIGNERI Francesco, « *Lampedusa, frontière de l'Europe* », Revue des sciences sociales, (n°60). 2018. pp 46-55

WASSENBERG Brite, « *La frontière, objet d'intégration ou cicatrice de l'Histoire ? L'étude du cas de l'espace du Rhin supérieur* », RECERC n°1 spécial. 2017

WIHTOL DE WENDEN Catherine, « *« Chapitre 1. Une globalisation contradictoire », Faut-il ouvrir les frontières ?* » Paris, Presses de Sciences Po, « Nouveaux Débats », 2017, pp. 15-58

WIHTOL DE WENDEN Catherine, « *Le Brexit et l'immigration européenne à Londres* », Hommes & Migrations, (n° 1326), 2019. p. 37-41

Lames_CNRS, par Sylvie Chiousse : « *Maxime Langevin_ « Au nom de la science. La science peut-elle guider notre société ?* » », 2021

****** Ouvrages***

AMILHAT-SZARY Anne Laure, « *Qu'est ce qu'une frontière aujourd'hui ?* », PUF, 2015

AMILHAT-SZARY Anne-Laure, « *Géopolitique des Frontières, Découper la Terre, imposer une vision du monde* », Éditions Le Cavalier Bleu, 2020. 214p

AMILHAT-SZARYAnne-Laure & HAMEZ Grégory (dir.), « *Frontières* », Éditions Armand Colin, 355p

DUBET François éd., *Politiques des frontières.* Paris, La Découverte, « Recherches », 2018, p. 129-144.

FOUCHER Michel, « *Fronts et frontières* », Fayard, 1991. 691p

FOUCHER Michel, « *Le retour des frontières* », C.N.R.S. Editions, « Débats », 2016, 58 pages.

FOUCHER Michel, « *Les Frontières* », Document Photographique (Géographie), 2020

GUICHONNET Paul & RAFFESTIN Claude, « *Géographie des frontières* », Presses universitaires de France, 1974. 223p

O'ROURKE Kevin, « Une brève histoire du Brexit », Odile Jacob. 2018. 301p

ROBERT Frank, « *Être ou ne pas être européen ? Les britanniques et l'Europe du XVIIè siècle au Brexit* », Edition Belin, 305p

STIEGLER Barbara, « *De la démocratie en Pandémie* », Tracts Gallimard (n°23). 2021

*** *Colloque*

« BREXIT, DIVORCE OU NOUVEAU DÉPART ? », à Le Touqet-Paris-Plage le 16 avril 2021

*** *Ressources scientifiques sur internet*

Géoconfluences

- TABARLY Sylviane, « Frontières, zonages et délimitations maritimes : principes internationaux », Géoconfluences. 2006
- JEANNIER Fabien, « Le Brexit et la frontière irlandaise », *Géoconfluences*, janvier 2019
- Géoconfluences : « *La pandémie de Covid-19, regards croisés de géographes* »
- GLOSSAIRE

Encyclopædia Universalis

- BEAUJEU-GARNIER Jacqueline, LEFORT Catherine, RICHARD Frédéric, « *ROYAUME UNI - Géographie* »

*** *Presse & médias*

France Inter

- France Inter, le 7/9 : Christophe Castaner / Michel Barnier _ 03/05/2021

- France Inter, l'invité du grand entretien : « *Michel Barnier : « Il n'y a pas de valeur ajoutée au Brexit, c'est une négociation négative »* », 19/10/2018
- France Inter _ Marie-Pierre Vérot, Angélique Bouin, Richard Place : « Covid : sans l'UE, la vaccination au Royaume-Uni n'aurait pas été si rapide ». 31/03/2021

France culture
France Culture, Chaverou Erik & Vasak Stanisalas : « *Coronavirus : « fermer les frontières n'est pas efficace, les virus n'ont pas de passeport* ». 25/02/2020

France24
WHEELDON Tom, « *Comment le Brexit a créé des « tensions sans fin » et une impasse en Irlande du Nord* », France24, 05/2021

FranceInfo
Franceinfo avec AFP: « Brexit : Paris menace Londres de « mesures de rétorsion » si l'accord sur la pêche n'est pas mis en œuvre ». 04/2021

The Irish Times
POWELL Jonathan, « *Jonathan Powell : DUP justifiably aggrieved over Bbrexit deal* », The Irish Times, 09/2019

Le Monde
Le Monde, Cordier Solène : « Maltraitance des enfants : une étude démontre l'effet du confinement sur les violences physiques », 23/12/2020

Courrier International
Courrier International-Paris : « *Royaume Uni. S'il vous plait, amis européens, ne bloquez pas les vaccins AstraZeneca !* ». 22/03/2021

*** *Sitographie*

Santé Publique France

Vie publique, au coeur du débat
https://www.vie-publique.fr/

Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
https://wwz.ifremer.fr/

European Parlement
https://www.europarl.europa.eu/portal/en

Eurocontrol, suporting european avitation
https://www.eurocontrol.int/

European Civil Aviation Conference – Conférence Européenne de l'Aviation Civile
https://www.ecac-ceac.org/

Service de l'Information Aéronautique :
https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/pub/media/reglementation/file/f/9/f9_-_rca4_v83_1.pdf
PDF des Règles relatives à la compatibilité des circulations aériennes générale et militaire (RCA 4)

International Migration 2019 Report (ONU) :
https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/InternationalMigration2019_Report.pdf

Site du Ministère de la transition écologique : « La directive impose aux autorités publiques, d'une part de rendre ces données accessibles au public en les publiant sur Internet, d'autre part de les partager entre elles »
https://www.ecologie.gouv.fr/directive-europeenne-inspire

Margaret Thatcher Foundation
https://www.margaretthatcher.org/document/107332

SIGLES

AELE : Association Européenne de Libre Échange

CAG : Circulation Aérienne Générale
CEAC : Conférence Européenne de l'Aviation Civile
CECA : Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier
CEE : Communauté Économique Européenne
CFCF : Central Flow Control Facility
CFMU : Central Flow Management Unit
CTA : Common Travel Area

FIR : Flight Information Region

GAFAM : Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft
GTA : Gestion du Trafic Aérien
G7 / G20 : Groupe des sept / Groupe des vingt

IP : Internet Protocol

NHS : National Health Service

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OECE : Organisation Européenne de Coopération Économique
OIM : Organisation Internationale pour les Migrations
OMC : Organisation Mondiale du Commerce
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONU : Organisation des Nations Unies

PCP : Politique Commune des Pêches
PCR : Polymerase Chain Reaction
PIB : Produit Intérieur Brut
PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

RSI : Règlement Sanitaire International

SDN : Société des Nations
SNA : Service de Navigation Aérienne
SNP : Scottish National Party

TUC : Trades Union Congress
TUE (ARTICLE 50) : Traité sur l'Union Européenne

UE : Union Européenne
UIR : Upper Information Region
UKIP : United Kingdom Independence Party

VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine
ZEE : Zone Économique Exclusive

TABLES DES FIGURES / TABLEAUX / CARTES

*** *Figures*

FIGURE 1 : Partage de l'espace aérien.....p31
FIGURE 2 : L'organisation de l'espace aérien militaire / civil.....p32
FIGURE 3 : Délimitation des espaces maritimes.....p36
FIGURE 4 : Extension des espaces maritimes aux fonds marins.....p37
FIGURE 5 : Perceptions de l'Union Européenne.....p86
FIGURE 6 : Enjeu principal auquel l'Union Européenne fait face (perceptions) p87

*** *Tableaux*

TABLEAU 1 : La migration internationale en chiffres.....p26
TABLEAU 2 : Opinion publique vis-à-vis de l'Union Européenn.....p89

*** *Cartes*

CARTE 1 : Restrictions et fermeture des frontières contre la propagation de la Covid-19 .....p44
CARTE 2 : Résultats du référendum sur le Brexit p62
CARTE 3 : Les ZEE autour du Royaume-Uni.....p69
CARTE 4 : Résultats du référendum sur le Brexit en Irlande du Nord.....p72
CARTE 5 : La construction de l'Union Européenne en étapes.....p85
CARTE 6 : Appellations géographiques du Royaume-Uni.....p94

Annexe 1 : Chronologie des thèses s'intéressant aux frontières dans diverses disciplines

Tab. 1 Classement chronologique et disciplinaire des thèses françaises s'intéressant au thème des frontières.

Chronological and disciplinary classification of the French doctoral thesis dealing with border issues.

Disciplines	Thèses soutenues depuis 1970	Détail par décennies			
		1970 – 1979	1980 – 1989	1990 – 1999	2000-2002
Droit pénal	1	-	-	1	-
Droit public	31	1	6	22	2
Ethnologie	1	-	-	1	-
Études anglophones	1	-	-	1	-
Études latino-américaines	2	-	-	1	1
Études nord-américaines	1	-	-	1	-
Géographie	36	2	4	23	7
Histoire	27	-	10	12	5
Histoire du Droit	1	-	-	1	-
Linguistique	1	-	-	1	-
Sciences appliquées (ENPC)	1	-	-	1	-
Sciences de la communication	2	-	-	1	1
Sciences économiques	6	-	-	5	1
Science politique	2	-	-	2	-
Sociologie	5	-	2	2	1
ENSEMBLE	118	3	22	75	18

Source : Lucile Medina Nicolas, dans BLANCHARD Delphine, « *L'espace transmanche : un territoire transfrontalier maritime ?* » (2017). Thèses.fr

Annexe 2 : Synthèse du développement des Border Studies

Stage/period	Dominant approaches and methods	The content of a stage	The main concept and achievements	Leading authors	Practical applications
1. Since the late nineteenth century	Historical-geographical approach	Accumulation of empirical data, detailed mapping of economic and social structures in border regions, numerous case studies	Representations on the evolution of borders and border areas in space and time; explanation of borders' features and morphology by the balance of power between neighbouring states; rise and decline of theory of natural borders	J. Ancel (France); I. Bowman (USA), R. Hartshorn (USA), E. Banse (Germany)	Allocation, delimitation and demarcation of post-war state borders in Europe; delimitation of colonial possessions in Africa and Asia
	Borders' typology	Numerous typologies and classifications of state borders; study of relations between the barrier and the contact function of a border	Concepts of border and frontier; theories explaining their evolution and morphology	Lord Curson, T. Holdich; C. Fawcett (all – Great Britain), S. Boggs (USA)	Geopolitical strategies, partition of the world into areas of major powers' influence; overall application of the European concept of the border as a strictly fixed line
2. Since the early 1950s	Functional approach	Studies of transboundary flows of people, goods, information, etc., and of mutual influence of borders and of different elements of the natural and the social landscapes	Models of transboundary interactions at different spatial levels and typologies of transboundary flows; understanding of borders as a multi-dimensional and highly dynamic social phenomenon; concepts of the border landscape and of the stages of border areas' evolution	J.R.V. Prescott; (Australia), J.W. House (Great Britain), J. Minghi (USA), M. Foucher (France), G.Blake (Great Britain), O. Martinez (USA)	Border negotiations, practice of border cooperation and management of social processes in border areas; delimitation and demarcation of new political borders (including sea borders)
3. Since the 1970s	Political science approaches	Studies of state borders' role in international conflicts	Relation between borders' features and their role in the beginning, the evolution and the resolution of border conflicts; borders are most often considered as a given reality	G. Goertz and P. Diehl, T. Gurr, H.Starr, A.Kirby (all –USA) and others.	Resolution of international and border conflicts, peace-making and peace-keeping
4. Since the 1980s	A. World systems and territorial identities	Border studies at different inter-related levels depending on the evolution of territorial identities and the role of a border in the hierarchy of political borders as a whole	Modeling of relations between borders and the hierarchy of territorial identities	A. Paasi (Finland); D. Newman (Israel); J. O'Loughlin (USA); P. Taylor (Great Britain);, T. Lunden (Sweden); G. Waterburry and J. Ackleson (Great Britain) and others	Use of border problems and conflicts in nation- and state-building; principles of border policy and cooperation; creation and strengthening of euroregions and of other transboundary regions
	B. Geopolitical approaches	B1. Impact of globalization and integration on political borders	Representations about processes of 'de-territorialisation' and 're-territorialisation' (re-ditsribution of functions between borders of different levels and types) and about the evolution of the system of political and administrative borders		
		B2. Borders from the perspective of military, political etc. security	Role of borders in securitisation of countries and regions; separation of traditional and post-modern representations about this role; studies of the influence of geo-political culture on functions of borders in the field of security		

Annexe 2 : suite

Stage/period	Dominant approaches and methods	The content of a stage	The main concept and achievements	Leading authors	Practical applications
	C. Borders as social representations	Borders as social constructs and a mirror of social relations in past and present; borders' role as a social symbol and importance in political discourse	Approaches to the study of borders as an important element of ethnic, national and other territorial identities		
	D. The 'practice–policy–perception' approach	Relations between the policy determining the transparency of a border, its perception by people and the practice of activities related with this border	Influence of border policy, practice and perceptions on the management of border regions and border cooperation		
	H. van Houtum and O. Kramsch (The Netherlands); J. Scott (Germany)	Management of border regions and border cooperation; regulation of international migrations and of other transboundary flows; regional policy			
	E. Ecopolitical	Relationships between natural and political borders	Functions of natural and political borders as a integrated system and management of transboundary socio-environmental systems	O. Young, G. White (both USA); N. Kliot (Israel); S. Dalby (Canada), S. Gorshkov and L. Korytny (Russia) and many others	State of global and regional environmental problems;management of inetrnational river basins, etc.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT PROPOS

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....1

PARTIE I - La frontière, un objet géographique multiple.....5

Chapitre 1 : Quand les imaginaires font frontière, les lignes se dessinent sur les cartes.....7
I – 1. a) La frontière, un objet géopolitique et pluridisciplinaire.....7
Les approches traditionnelles et les écoles géopolitiques 7
Les frontières dans les sciences sociales.....9
Les Border Studies des années 1990.....10
I – 1. b) De la mythologie aux frontières de l'Antiquité.....11
I – 1. c) Westphalie et la représentation occidentale de l'État-nation.....13

Chapitre 2 : La frontière dans l'espace : miroir opaque ou « frontière de verre »?.....17
I – 2. a) Les formes de la frontières : ligne, point, zone.....17
Les lignes ou le fin maquillage de l'épaisseur des traits.....17
Les points ou les confettis de la frontières.....19
La zone ou le quatrième mur du théâtre des frontières.....20
I – 2. b) La mondialisation : des frontières ouvertes ou invisibles ?.....22
I – 2. c) Les populations face aux frontières : ouvertes ou fermées ?.....24

Chapitre 3 :Les frontières que l'on ne voit pas.....28
I – 3.a) Les frontières aériennes.....28
La mobilité aérienne : un rite de passage de la frontière ?.....28
Le partage de l'espace aérien.....30
I – 3.b) Les frontières du cyberespace.....32
Aux origines de la politisation du cyberespace.....33
Le cyberespace territorialisé.....34
Les frontières du cyberespace.....35
I – 3.c) Les frontières maritimes.....36
Stratification horizontale.....*36*
Stratification verticale.....37

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE.....40

PARTIE II – Aux frontières d'une Europe en crise ?.....42

Chapitre 1 : Quand la pandémie bouleverse le monde et ferme les frontières.....44
II – 1.a) Stratégie politique et sanitaire : la fermeture des frontières.....45
II – 1.b) Les frontières locales de la pandémie.....48
II – 1.c) Les frontières du continent « en Pandémie ».....51

Chapitre 2 : Le Brexit en période pandémique.....55
II – 2.a) Les négociations du Brexit et la pandémie, révélateurs de tensions ?.....55
II – 2.b) Le Brexit du point de vue des européens.....58
II – 2.c) « Être ou ne pas être » européens, telle est la question.....60

Les partis politiques britanniques et l'Europe : europhilie et europhobie.....60
Les nations et l'Europe : une fragmentation sur le sentiment européen.....62

Chapitre 3 : Les enjeux frontaliers du Brexit.....63
II – 3.a) La frontière franco-britannique dans la ville de Calais.....63
II – 3.b) Les frontières maritimes et la pêche dans les eaux britanniques.....67
II – 3.c) La frontière nord-irlandaise, une « cicatrice de l'histoire » britannique.....71
Le processus de paix.....73
Les mobilités frontalières.....74
La coopération économique.....74

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE.....76

PARTIE III – L'Europe et le Royaume désunis par le Brexit.....78

Chapitre 1 : L'union avec l'Europe et la construction de l'identité européenne.....80
III – 1.a) L'État-nation en Europe, la rencontre de l'altérité ?.....80
III – 2.b) Les britanniques, *in* et *out* depuis les débuts de l'Union Européenne.....82

Chapitre 2 : L'union de l'Europe menacée par les Nationalismes ?.....86
III – 2.a) Un espace ouvert dans lequel réapparaissent nationalismes et frontières.....86
III – 2.b) Le Brexit, un vote contre l'immigration ?.....89

Chapitre 3 : La rupture avec l'Europe et la déconstruction de l'identité britannique ?.....93
III – 3.a) Géographie politique d'un état multi-nations.....93
L'Écosse.....95
Le Pays de Galles.....95
L'Irlande.....96
III – 3.b) Recomposition territoriale et nationale sous l'impulsion du Brexit ?.....97
Centralisation.....97
Désintégration / Dislocation / Fragmentation.....98
Reconfiguration.....99

CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE.....101

CONCLUSION GÉNÉRALE.....103
BIBLIOGRAPHIE.....106
SIGLES.....114
TABLE DES FIGURES / TABLEAUX / CARTES.....116
ANNEXES.....118
TABLES DES MATIÈRES.....122